



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, May 29, 2006
Monday, June 5, 2006

Issue No. 3

Second and third meetings on:

The rights and freedoms of children

WITNESSES
(*See back cover*)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le lundi 29 mai 2006
Le lundi 5 juin 2006

Fascicule n° 3

Deuxième et troisième réunions concernant :

Les droits et libertés des enfants

TEMOINS :
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Sharon Carstairs, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays	Mercer
(or Fraser)	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, P.C.	Poy
(or Comeau)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Carstairs substituted for that of the Honourable Senator Hubley (*May 16, 2006*).

The name of the Honourable Senator Pépin substituted for that of the Honourable Senator Peterson (*May 16, 2006*).

The name of the Honourable Senator Stratton substituted for that of the Honourable Senator Nancy Ruth (*May 29, 2006*).

The name of the Honourable Senator Nancy Ruth substituted for that of the Honourable Senator Stratton (*May 30, 2006*).

The name of the Honourable Senator Mercer substituted for that of the Honourable Senator Munson (*June 5, 2006*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Sharon Carstairs, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays	Mercer
(ou Fraser)	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, P.C.	Poy
(ou Comeau)	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Carstairs est substitué à celui de l'honorable sénateur Hubley (*le 16 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateure Pépin est substitué à celui de l'honorable sénateur Peterson (*le 16 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Stratton est substitué à celui de l'honorable sénateure Nancy Ruth (*le 29 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateure Nancy Ruth est substitué à celui de l'honorable sénateur Stratton (*le 30 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Mercer est substitué à celui de l'honorable sénateur Munson (*le 5 juin 2006*).

MINUTES OF PROCEEDING

OTTAWA, Monday, May 29, 2006
(3)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 4:04 p.m., in room 9, Victoria Building, the Honourable Sharon Carstairs, P.C., Deputy Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carstairs, P.C., Dallaire, Kinsella, Lovelace Nicholas, Munson, Poy and Stratton (7).

In attendance: Laura Barnett, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued to its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

First Nations Child and Family Caring Society of Canada:

Cindy Blackstock, Executive Director.

Native Women's Association of Canada:

Jennifer Lamborn, Research and Policy Support.

Ms. Blackstock and Ms. Lamborn each made a statement and, together, answered questions.

At 5:26 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, June 5, 2006
(4)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 4:03 p.m., in room 2, Victoria Building, the Honourable A. Raynell Andreychuk, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Carstairs, P.C., Dallaire, Lovelace Nicholas, Mercer, Nancy Ruth and Pépin (7).

In attendance: Laura Barnett, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 29 mai 2006
(3)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 h 4, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Sharon Carstairs, C.P. (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Dallaire, Kinsella, Lovelace Nicholas, Munson, Poy et Stratton (7).

Également présente : Laura Barnett, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et aux libertés des enfants. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada :

Cindy Blackstock, directrice exécutive.

Association des femmes autochtones du Canada :

Jennifer Lamborn, Recherche et Soutien politique.

Mmes Blackstock et Lamborn font chacune une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 17 h 26, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 5 juin 2006
(4)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 h 3, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., Dallaire, Lovelace Nicholas, Mercer, Nancy Ruth et Pépin (7).

Également présente : Laura Barnett, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued to its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Indian and Northern Affairs Canada:

Sandra Ginnish, Director General, Treaties, Research, International and Gender Equality Branch;

Havelin Anand, Acting Director General, Social Policy and Programs Branch;

Bruno Steinke, Acting Director, Social Programs and Reform Directorate

Ms. Ginnish made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

At 5:17 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et aux libertés des enfants. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Sandra Ginnish, directrice générale, Direction générale des traités, de la recherche, des relations internationales et de l'égalité entre les sexes;

Havelin Anand, directrice générale intérimaire, Direction générale de la politique sociale et des programmes;

Bruno Steinke, directeur intérimaire, Direction de la réforme des programmes sociaux.

Mme Ginnish fait une déclaration puis, aidée des autres témoins, répond aux questions.

À 17 h 17, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Vanessa Moss-Norbury

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, May 29, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 4:04 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator Sharon Carstairs (*Deputy Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chairman: Good afternoon senators, and a particular welcome to our two witnesses, Jennifer Lamborn and Cindy Blackstock. I understand, Jennifer, that you would like to begin first and then we will hear from Cindy, after which the senators will have questions to put to you.

Jennifer Lamborn, Research and Policy Support, Native Women's Association of Canada: Good afternoon. I would begin by thanking the committee for allowing the Native Women's Association of Canada to appear here today. "Meegwetch" for that. We are here to discuss Canada's international obligations with respect to the rights of children. I will be direct: The status of Aboriginal children in this country demonstrates that there is still much to be done.

As I have only a short period in which to speak with you today, this is not the forum to fully describe the socio-economic status of Aboriginal children in Canada. To summarize, research tell us that, compared to other children in Canada, Aboriginal children are more likely to experience poverty, to suffer health problems and to be placed into child welfare care. In short, the research tells us that Canada is not fulfilling its international obligations when it comes to Aboriginal children.

The question then becomes, what should be done? Canada must adopt a holistic approach that recognizes the full range of children's needs. From an Aboriginal perspective, a holistic approach is one that promotes the four principles of being: that is, mental, emotional, physical and spiritual. It should be noted that the Convention on the Rights of the Child reflects this Aboriginal perspective as it specifically mentions the physical, mental, spiritual, social and emotional development of children.

Like the four principles themselves, the rights of the child are interdependent. Canada must not make the mistake of satisfying one set of rights to the exclusion or neglect of others. Therefore, in recognition of the interdependence of rights, NWAC believes Canada must immediately address the following two issues: First, ensuring an adequate standard of living for Aboriginal children and, second, protecting the culture and identity of Aboriginal children.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 29 mai 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 h 4, afin d'examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur Sharon Cairstairs (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Bonjour, sénateurs et bienvenue à nos deux témoins, Jennifer Lamborn et Cindy Blackstock. Si je comprends bien, Jennifer, vous aimeriez prendre la parole en premier avant Cindy; après vos exposés, les sénateurs vous poseront leurs questions.

Jennifer Lamborn, Recherche et Soutien politique, Association des femmes autochtones du Canada : Bonjour. J'aimerais tout d'abord commencer par remercier le comité de permettre à l'Association des femmes autochtones du Canada de comparaître devant lui. « Meegwetch ». Nous voulons ici débattre des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Je vais être franche : la situation des enfants autochtones dans notre pays prouve qu'il y a encore bien du chemin à parcourir.

Comme je ne dispose que d'un bref laps de temps pour vous parler aujourd'hui, je ne vais pas ici faire une description complète de la situation socioéconomique des enfants autochtones du Canada. Pour résumer, d'après les travaux de recherche effectués, par rapport aux autres enfants du Canada, les enfants autochtones sont plus enclins à connaître la pauvreté, à avoir des problèmes de santé et à être pris en charge par les services de protection à l'enfance. En résumé, toujours d'après la recherche, le Canada ne remplit pas ses obligations internationales en ce qui concerne les enfants autochtones.

La question qui se pose alors est la suivante : que faut-il faire? Le Canada doit adopter une approche holistique qui tienne compte de tout l'éventail des besoins des enfants. Dans une perspective autochtone, l'approche holistique en est une qui favorise les quatre principes de la vie : le principe mental, affectif, physique et spirituel. Il est à souligner que la Convention relative aux droits de l'enfant reflète cette perspective autochtone, puisqu'elle cite précisément le développement physique, mental, spirituel, social et affectif des enfants.

Tout comme ces quatre principes, les droits de l'enfant sont interdépendants. Le Canada ne doit pas commettre l'erreur qui consiste à respecter une série de droits tout en excluant ou négligeant d'autres droits. Par conséquent, reconnaissant l'interdépendance de ces droits, l'AFAC considère que le Canada doit immédiatement se pencher sur les deux points suivants : premièrement, la garantie d'un niveau de vie adéquat pour les enfants autochtones et, deuxièmement, la protection de la culture et de l'identité des enfants autochtones.

Recent statistics tell us that three out of five Aboriginal children under the age of six live in poverty, that 41 per cent of Aboriginal children off-reserve live in poverty, and 44 per cent of on-reserve dwellings are considered inadequate. Based on this information, Canada is clearly in contradiction of article 27 of the Convention on the Rights of the Child, which affirms a child's right to an adequate standard of living. Furthermore, article 27 directs states parties, in accordance with national conditions and means, to implement measures to assist parents in fulfilling this right.

Canada recently announced a 2006 budget surplus of over \$600 million. Canada then does have the resources to work towards improving conditions affecting Aboriginal children in this country. Not only is the money available but a strategy has been developed. The Kelowna agreement of November 2005 set aside \$1.6 billion over the next five years for housing and infrastructure for Aboriginal people.

Now, having addressed my first point regarding standard of living, I would like to turn to protecting the culture and identity of Aboriginal children. Right now, Aboriginal children are severely over-represented in child welfare care. Thirty to 40 per cent of all children in care in Canada are Aboriginal. To protect their culture and identity, Canada must eliminate the over-representation of Aboriginal children in child welfare care. The over-representation of Aboriginal children in care violates two articles of the convention; specifically article 8, the right to preservation of identity and article 20, which affirms the child's right to their family environment.

It is imperative to understand that the child welfare crisis is entirely preventable. Poverty, inadequate housing and substance misuse are the key contributors. Two of these causes, then, are structural, meaning that they are largely outside of parental control. As such, improving housing and infrastructure, which was my first appointment, as per the Kelowna agreement, will also serve to decrease the number of Aboriginal children in care.

Last, Canada must also increase funding for what is known as least disruptive measures of child welfare. These are programs that provide support to parents which, in turn, permit children to remain in their homes in a safe environment. This too will decrease the number of Aboriginal children in child welfare care.

To summarize, NWAC believes that the Kelowna agreement should serve as a foundation for future strategies. Adhering to the spirit of the agreement is Canada's best course for fulfilling its international obligations with respect to children. NWAC was encouraged to learn that Paul Martin recently introduced

D'après des statistiques récentes, trois enfants autochtones sur cinq âgés de moins de six ans vivent dans la pauvreté, 41 p. 100 des enfants autochtones à l'extérieur des réserves vivent dans la pauvreté, 44 p. 100 des logements des réserves sont considérés inadéquats. Compte tenu de cette information, le Canada viole de manière flagrante l'article 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui affirme le droit de l'enfant à un niveau de vie adéquat. En outre, l'article 27 ordonne aux États parties, conformément à leur situation et leurs moyens nationaux, de mettre en œuvre des mesures pour aider les parents à respecter ce droit.

Le Canada a récemment annoncé un excédent budgétaire de plus de 600 millions de dollars pour 2006. Le Canada dispose donc des ressources nécessaires pour améliorer la situation des enfants autochtones dans notre pays. Non seulement les fonds sont-ils disponibles, mais une stratégie a été mise au point. L'accord de Kelowna de novembre 2005 a mis de côté 1,6 milliard de dollars sur les cinq prochaines années pour le logement et l'infrastructure nécessaires aux peuples autochtones.

Après ce premier point relatif au niveau de vie, j'aimerais passer à la protection de la culture et de l'identité des enfants autochtones. À l'heure actuelle, les enfants autochtones sont considérablement surreprésentés dans les services de protection à l'enfance. De 30 à 40 p. 100 de tous les enfants pris en charge au Canada sont autochtones. Pour protéger leur culture et leur identité, le Canada doit éliminer la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection à l'enfance. La surreprésentation des enfants autochtones enfreint deux articles de la convention, notamment l'article 8, soit le droit de préserver son identité, et l'article 20, qui confirme le droit de l'enfant à vivre dans son milieu familial.

Il est impératif de comprendre qu'il est parfaitement possible d'éviter la crise relative au bien-être de l'enfant. La pauvreté, le logement inadéquat et la toxicomanie sont les éléments clés à cet égard. Deux de ces causes sont de nature structurelle, ce qui signifie qu'elles dépassent largement le cadre des compétences parentales. Par conséquent, améliorer le logement et les infrastructures, tâche dont j'ai été chargée lors de ma première nomination, conformément à l'accord de Kelowna, permettra également de diminuer le nombre des enfants autochtones pris en charge.

Enfin, le Canada doit également augmenter le financement des mesures dites les moins perturbatrices. Il s'agit de programmes qui apportent un appui aux parents, ce qui, par voie de conséquences, permet le maintien des enfants à domicile dans un milieu sûr. Cette approche diminuera également le nombre des enfants autochtones qui sont pris en charge par les services à l'enfance.

Pour résumer, l'AFAC considère que l'accord de Kelowna devrait servir de fondement à de futures stratégies. Adhérer à l'esprit de l'accord représente le meilleur moyen pour le Canada de remplir ses obligations internationales relativement aux enfants. L'AFAC est encouragée par le fait que Paul Martin a

a house bill that seeks to implement the Kelowna accord, and we do hope that the Senate will do everything in its power to support this bill.

Again, thank you for allowing NWAC, the Native Women's Association of Canada, to appear before you today. I will close by saying that we would be happy to help the committee with anything in the future to do with the rights of children.

The Deputy Chairman: It is our pleasure to have you before us, not just yours to be able to come.

Cindy Blackstock, Executive Director, First Nations Child and Family Caring Society of Canada: Good afternoon honourable committee members. There are more First Nations status Indian children in child welfare care today than there was at the height of residential school operations.

For every Canadian who reflected back on that time and said, "I would have made a difference, had I known," your chance is now.

As I recently stated to the Committee on Economic, Social and Cultural Rights at the United Nations, observing international commitments around culture means being able to define what your culture is and to grow up with members of your group. In Canada, we have one of the few race-based pieces of legislation in the world — the Indian Act. That signals the beginning of the relationship of Aboriginal children and the Government of Canada. When Canada measures blood quantum to determine which are status and non-status Indian children and then issues status cards to those who meet the sufficient criteria, it might sound like an overstatement but it is a statement of fact. We have normalized this in our country. Of course, it is not mandatory because countries such as New Zealand have other ways of respecting self-identification for indigenous people, but in Canada, this is not the case. My comments are regarding status Indian children, and therefore the matter I present will be within the sole jurisdiction of the federal government to make a difference.

Many of you have heard about the overrepresentation of Aboriginal children on numerous risk factors, and no doubt many of you have said, "If I knew the solution, if we had the resources, if it was supported by the First Nations, we would do everything possible to make it happen," and so, it is all true. We know that 10.23 per cent of status Indian children in four sample provinces are in child welfare care. That means that 10.23 per cent of the entire population of status Indian children were away from their homes as of May of 2005, compared to about 0.5 per cent for non-Aboriginal children. The reason for that is neglect, and many of those issues that contribute to neglect in Aboriginal families are outside of parental control.

récemment déposé un projet de loi à la Chambre qui vise à mettre en œuvre l'accord de Kelowna; nous espérons que le Sénat fera tout en son pouvoir pour appuyer ce projet de loi.

Je vous remercie encore une fois d'avoir permis à l'AFAC, l'Association des femmes autochtones du Canada, de comparaître devant vous aujourd'hui. Je termine en disant que nous serons heureuses d'aider le comité dans tout ce qu'il entreprendra à l'avenir relativement aux droits des enfants.

La vice-présidente : Je suis heureuse de vous entendre dire que vous avez eu plaisir à venir, mais nous sommes également heureux de vous entendre.

Cindy Blackstock, directrice exécutive, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada : Bonjour, honorables membres du comité. Il y a plus d'enfants des Premières nations, qui sont des Indiens inscrits, qui sont pris en charge par les services à l'enfance aujourd'hui qu'au pire moment de l'époque des pensionnats indiens.

Chaque Canadien qui a réfléchi à ce sujet a dit : « J'aurais changé le cours des choses, si je l'avais su »; je peux dire qu'ils peuvent le faire maintenant.

Comme je l'ai récemment déclaré devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, respecter les engagements internationaux relatifs à la culture signifie qu'il faut être en mesure de définir ce qu'est votre culture et de grandir au sein de votre groupe. Au Canada, nous avons l'une des rares mesures législatives fondées sur la race au monde — la Loi sur les Indiens; cette loi marque le début des relations entre les enfants autochtones et le gouvernement du Canada. Lorsqu'on dit que le Canada mesure le degré de sang indien pour faire la distinction entre enfants indiens inscrits et non inscrits, et ensuite délivre des cartes d'Indiens inscrits à ceux qui répondent aux critères, c'est peut-être pour vous une exagération, mais c'est un fait. C'est la norme dans notre pays. Bien sûr, ce n'est pas obligatoire, puisque des pays comme la Nouvelle-Zélande ont d'autres moyens qui permettent de respecter l'auto-identification des peuples indigènes, mais au Canada, ce n'est pas le cas. Mes observations portent sur les enfants indiens inscrits et, par conséquent, ce que je présente relève de la compétence exclusive du gouvernement fédéral qui, à lui seul, peut changer les choses.

Beaucoup d'entre vous avez entendu parler de la surreprésentation des enfants autochtones quant à de nombreuses situations de risque et, sans aucun doute, beaucoup d'entre vous avez dit : « Si je connaissais la solution, si nous avions les ressources, si nous avions l'appui des Premières nations, nous ferions tout pour que ça se fasse », et c'est d'ailleurs parfaitement vrai. Nous savons que 10,23 p. 100 des enfants indiens inscrits dans quatre provinces échantillons sont pris en charge par les services à l'enfance. Cela veut dire que 10,23 p. 100 de toute la population des enfants indiens inscrits n'étaient pas chez eux en mai 2005, par rapport à environ 0,5 p. 100 des enfants non autochtones. Cette réalité s'explique par la négligence et bien des facteurs contribuant à la négligence dans les familles autochtones dépassent les compétences des parents.

Then we ask the question: “What can we do about it?” The Department of Indian Affairs provides funding for status Indian children on reserves according to a funding formula known as Directive 20-1. That directive applies in every region except Ontario. That formula was developed in the 1990s, and has not been substantively amended since that time.

It is important to understand what the formula does fund. It provides unlimited funding for First Nations child welfare agencies to remove children from their homes. It is then that you assume that removal is, of course, a last resort. It is for every other child in the country, but not for First Nations children on reserve, because the department provides next to no funding for families to safely care for their children, even though, one, it is the right thing for the situation these children are in and, two, it also makes the most economic sense. Many of the First Nations agencies will tell you that it is not a problem to get \$300 a day to put a child into foster care, but try to give \$25 to a family so they can afford to feed the child and keep him or her safely in their home, and it is not possible under the current formula.

With those challenges ahead, last year First Nations agencies and a series of 25 researchers came together to develop a solution. It is documented in the report *Wen: De, The Journey Continues*, and it measures the shortfall in the current federal funding formula, which is \$109 million per year for First Nations children on reserves. This is a shortfall in meeting the bare comparability of what is provided to non-Aboriginal children. This is not to make up for the impacts of residential school, but to ensure that these children have the same opportunity to live safely in their homes — \$109 million.

What happened with that? The Assembly of First Nations unanimously agreed with that solution. Therefore, here we have a problem. We have a solution that was jointly developed by First Nations, it has unanimous support amongst First Nations communities, and we have a government running a \$12-billion surplus. Yet, as you know from the last Speech from the Throne and having been informed through internal sources, there is very little indication that this inequity will be redressed. You can say to yourself: “How has this situation gone on for so long? What have First Nations done about it over the years?” They have been advocating for a decade for a review of the formula, and one was completed in 2000, with 17 recommendations which were never implemented. This subsequent *Wen: De* report contains an evidence base of over 500 pages of evidence gathered by the best researchers in the country and costed out by one of the most esteemed economists, Dr. John Loxley from Manitoba.

La question qui se pose est alors la suivante : « Que pouvons-nous faire? » Le ministère des Affaires indiennes prévoit le financement des enfants indiens inscrits dans les réserves conformément à une formule de financement appelée la Directive 20-1. Cette directive s’applique dans chaque région à l’exception de l’Ontario et elle a été mise au point dans les années 90, sans avoir été depuis modifiée en profondeur.

Il est important de comprendre ce que permet de financer cette formule. Elle assure un financement illimité aux organismes de services à l’enfance des Premières nations, lorsqu’il s’agit de retirer les enfants de leur domicile familial. On suppose alors que le retrait est, bien sûr, effectué en dernier recours. C’est effectivement le cas pour tous les autres enfants du pays, mais pas pour les enfants des Premières nations dans les réserves, vu que le ministère n’accorde pratiquement aucun financement aux familles pour s’occuper comme il le faut de leurs enfants même si, ce serait la chose à faire pour redresser la situation de ces enfants et aussi parce que c’est ce qu’il y a de plus sensé économiquement parlant. Beaucoup de ces organismes des Premières nations diront qu’il n’est pas difficile d’obtenir 300 \$ par jour pour placer un enfant dans un foyer nourricier, mais par contre essayer de donner 25 \$ à une famille pour qu’elle puisse nourrir l’enfant et le garder chez elle en toute sécurité, n’est pas possible en vertu de la formule actuelle.

Compte tenu de ces problèmes, l’année dernière, des organismes des Premières nations ainsi que 25 chercheurs se sont réunis pour trouver une solution, qui est documentée dans le rapport *Wen : De, The Journey Continues*; elle évalue le manque à gagner de la formule actuelle du financement fédéral, soit 109 millions de dollars par an pour les enfants des Premières nations dans les réserves. C’est un manque à gagner si l’on fait la comparaison avec ce dont bénéficient les enfants non autochtones. Il ne s’agit pas là de compenser les effets des pensionnats, mais de garantir que ces enfants ont la même possibilité de vivre dans leur famille en toute sécurité — 109 millions de dollars.

Qu’est-il arrivé à ce propos? L’Assemblée des Premières nations a accepté cette solution à l’unanimité. Nous avons donc un problème. Nous avons une solution qui a été conjointement mise au point par les Premières nations et qui recueille l’appui unanime des collectivités des Premières nations et nous avons un gouvernement qui affiche un excédent de 12 milliards de dollars. Pourtant, comme vous le savez après avoir entendu le dernier discours du Trône et par suite d’informations provenant de sources internes, rien ne semble indiquer que cette inégalité ne soit réglée. Vous pouvez vous dire : « Comment cette situation peut-elle perdurer depuis si longtemps? Qu’ont fait les Premières nations au fil des ans? » Elles demandent depuis une décennie l’examen de la formule; un tel examen s’est fait en 2000, assorti de 17 recommandations qui n’ont jamais été mises en œuvre. Ce rapport *Wen : De* représente plus de 500 pages de preuves réunies par les meilleurs chercheurs du pays et le coût des mesures à prendre a été établi par l’un des économistes les plus réputés, M. John Loxley, du Manitoba.

It is my feeling that failing to implement this solution will not only perpetrate another crisis on a generation of First Nations children who, not unlike their ancestors, are growing up away from their homes and families unnecessarily. For me as a Canadian, it calls into question the very assumptions of what we as the Canadian people hold most highly. We have a Charter of Rights and Freedoms that guarantees everyone equal benefit under the law. We say we do not discriminate on the basis of race. We want to give children — especially those who are most vulnerable — every opportunity. If we as a country know that this mass removal of children is happening, that it is unnecessary, that we have the solution, that we have the money to do it, and yet we do nothing, what does that say about us as a country? What message does it send to all children in Canada?

People will say, “What will you do? What else is needed for the change to happen?” Unfortunately, First Nations children and families on reserves do not have the same access to redress mechanisms as non-Aboriginal children. The provincial advocates of child welfare have no jurisdiction over the federal government. As you are well aware, there is no federal children’s commissioner. The Human Rights Commission, under article 67, prohibits anything coming forward under the Indian Act. As a result, we have a situation where children and families have no recourse to redress the human rights violations other than the courts. Those children who experience the most grievous human rights violations are denied access to redress systems that would most help them bring their cases forward to the Canadian public to have them redressed.

The good news is that that can change. If the federal government were to implement the Wen: De recommendations, based on the estimate of an \$8-billion surplus, a smaller percentage under a surplus of \$12 billion, we estimate it would cost the Government of Canada 1.5 per cent of the budget surplus to fully implement all of the recommendations and ensure that these children live safely at home. We also feel that it would save Canada money to resolve its jurisdictional disputes between the provinces and the federal government to ensure that every child, regardless of race, has equal access to child welfare services. It is something that First Nations communities want, and it is something that embodies those things that we hold most highly about Canada.

Government faces many priorities about its budget every day and it is difficult to make decisions, but surely abused and neglected children should rank near the top of those priorities. You have a chance to make a difference. I hope Canada will.

The Deputy Chairman: Thank you for your presentation. We will now turn to questions from the senators.

Senator Kinsella: First of all, I want to say thank you to our distinguished witnesses. I was pleased to hear Ms. Blackstock tell us that your organization participated in Geneva as a

J’ai le sentiment que le fait de ne pas appliquer cette solution déclenchera une autre crise parmi cette génération d’enfants des Premières nations qui, tout comme leurs ancêtres, grandissent en dehors de leur milieu familial et ce, sans raison. En tant que Canadienne, je considère que les principes auxquels les Canadiens attachent la plus grande importance sont ébranlés. Nous avons une Charte des droits et libertés qui garantit à chacun des droits égaux en vertu de la loi. Nous prétendons que nous ne faisons pas de discrimination fondée sur la race. Nous voulons donner aux enfants — notamment aux plus vulnérables — toutes les chances possibles. Si en tant que pays, nous savons que ce retrait massif et inutile d’enfants se produit, que nous avons la solution, que nous avons l’argent nécessaire et que pourtant nous ne faisons rien, que va-t-il advenir de notre réputation canadienne? Quel message envoyons-nous ainsi à tous les enfants du Canada?

Des gens diront : « Qu’allez-vous faire? Que faut-il faire d’autre pour changer les choses? » Malheureusement, les enfants et les familles des Premières nations dans les réserves n’ont pas le même accès aux mesures de réparation que les enfants non autochtones. Les défenseurs provinciaux de la protection à l’enfance n’ont aucun pouvoir sur le gouvernement fédéral. Comme vous le savez bien, il n’y a pas de commissaire fédéral à l’enfance. La Commission des droits de la personne, en vertu de l’article 67, empêche quiconque relevant de la Loi sur les Indiens de s’en prévaloir. Par voie de conséquence, les enfants et les familles n’ont aucune possibilité de réparer les violations des droits de la personne si ce n’est devant les tribunaux. Ces enfants qui vivent les violations les plus graves en matière de droits de la personne n’ont pas accès aux mécanismes de réparation qui leur permettraient d’en assurer le règlement.

La bonne nouvelle, c’est que cette situation peut changer. Si le gouvernement fédéral mettait en œuvre les recommandations Wen : De en fonction de l’estimation d’un excédent de 8 milliards de dollars, un pourcentage plus faible si l’excédent est de 12 milliards de dollars, nous estimons qu’il en coûterait au gouvernement du Canada 1,5 p. 100 de l’excédent budgétaire pour donner suite à toutes les recommandations et faire en sorte que ces enfants vivent en sécurité chez eux. Nous croyons également que le Canada économiserait de l’argent s’il réglait ses différends en matière de compétences entre les provinces et le gouvernement fédéral pour faire en sorte que tout enfant, indépendamment de sa race, a un accès égal aux services d’aide à l’enfance. C’est ce que les collectivités des Premières nations souhaitent et c’est le symbole des principes auxquels les Canadiens accordent la plus grande importance.

Le gouvernement doit constamment faire le tri parmi les nombreuses priorités au sujet de son budget et il est difficile de prendre des décisions; il reste toutefois que les enfants victimes d’abus et de négligence devraient être en tête de ces priorités. Vous pouvez changer les choses et j’espère que le Canada le fera.

La vice-présidente : Merci pour votre exposé. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

Le sénateur Kinsella : Tout d’abord, je voudrais remercier nos distinguées témoins. J’ai été heureux d’entendre Mme Blackstock nous dire que son organisation a pris part aux discussions de

non-governmental organization. Was the committee before which you appeared examining Canada's report under the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights?

Ms. Blackstock: It was.

Senator Kinsella: I think it is fantastic to see Canadian non-governmental organizations making the effort to give testimony before the human rights committee; both the committee that deals with the economic and cultural rights and the committee responsible for the implementation of the International Covenant on Civil and Political Rights. In my opinion, clearly, the UN international system is only as effective as the non-governmental organizations make it. I extend my congratulations.

In the past, that committee has drawn attention through its criticism of Canada's failure to comply with the economic, social and cultural rights covenant, and, in particular, focused on child poverty. I think it helped to move the issue to centre stage, but then it receded.

How do we keep these things on the front burners? As we are focusing here in this committee on the compliance by Canada on the Convention on the Rights of the Child, what strategic advice would you give us?

Ms. Blackstock: I would recommend a number of things. One is that serious consideration be given to the establishment of an oversight body on children's rights at the federal level. I know your committee has considered that and looked at the model of the New Zealand children's commissioner, who investigates both systemic and individual complaints. The value would be if they emphasized systemic complaints, because individual complaints can be dealt with in the regions, according to provincial child advocates. It provides an opportunity to identify systemic issues to which the government would then have an opportunity to respond.

The second opportunity is to educate members of Parliament and fellow senators about the issues that are confronting First Nations children and other Aboriginal children and, more important, the fact that there are solutions for those pieces. It is about all of us bringing our skills and knowledge to the table to ensure that those solutions are implemented.

Perhaps the third measure is to continue to ensure that the discourse about this situation continues, and that things such as the Human Rights Commission's exemption under section 67 be re-evaluated. Why is it that there is a blanket exemption on the part of the Human Rights Commission for anything to do with the Indian Act? It does not make any sense.

Senator Kinsella: My supplementary question is to that particular point. There is nothing stopping any member of the Senate from rising and presenting a bill to propose an amendment to the Canadian Human Rights Act to simply repeal that section.

Genève en tant qu'organisation non gouvernementale. Est-ce que le comité devant lequel vous avez comparu examinait le rapport du Canada dans le contexte du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels?

Mme Blackstock : Effectivement.

Le sénateur Kinsella : Il est formidable que des organisations canadiennes non gouvernementales fassent l'effort de témoigner devant le Comité des droits de la personne; à la fois le comité qui s'occupe des droits économiques et culturels et le comité chargé de la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. À mon avis, il est évident que le système international de l'ONU ne doit son efficacité qu'aux organisations non gouvernementales. Je vous adresse mes félicitations.

Dans le passé, notre comité s'est fait remarquer par les critiques qu'il a formulées à l'endroit du Canada qui ne respecte pas le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et il a mis en particulier l'accent sur la pauvreté des enfants. Je pense que nos travaux ont permis de mettre cette question sur le devant de la scène, mais ce n'est plus le cas maintenant.

Comment faire en sorte qu'elle passe de nouveau au premier plan? Notre comité met l'accent sur le respect par le Canada de la Convention relative aux droits de l'enfant; par conséquent, quels conseils stratégiques nous donneriez-vous?

Mme Blackstock : Je recommanderais plusieurs choses. Premièrement, il faudrait sérieusement songer à la création d'un organe de surveillance des droits de l'enfant au niveau fédéral. Je sais que votre comité l'a envisagé et a examiné le modèle du commissaire à l'enfance en Nouvelle-Zélande, qui se penche à la fois sur les plaintes systémiques et sur les plaintes des particuliers. Il faudrait en fait qu'un tel commissaire s'occupe essentiellement des plaintes systémiques, puisque les plaintes des particuliers peuvent être réglées par les régions, d'après les défenseurs provinciaux de l'enfance. Cela donne la possibilité de préciser les questions systémiques auxquelles le gouvernement pourrait alors réagir.

Il faudrait ensuite sensibiliser les députés et les sénateurs au sujet des questions auxquelles sont confrontés les enfants des Premières nations et les autres enfants autochtones; plus important, il faut savoir qu'il existe des solutions. Il s'agit de mettre toutes nos compétences et nos connaissances en œuvre pour faire en sorte que ces solutions soient appliquées.

Troisièmement, peut-être, il faudrait ne pas cesser parler de cette situation et faire en sorte que certains éléments, comme l'exemption de la Commission des droits de la personne en vertu de l'article 67, soit réévaluée. Comment se fait-il qu'une exemption générale de la part de la Commission des droits de la personne soit prévue pour tout ce qui relève de la Loi sur les Indiens? Cela n'a aucun sens.

Le sénateur Kinsella : Mon autre question porte sur ce point précis. Rien n'empêche un sénateur de déposer un projet de loi visant à proposer une modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne pour simplement abroger cet article.

What is your sense as to the consensus in the Aboriginal community for the removal of that exemption, in other words the non-applicability of the Human Rights Act under the operations of the Indian Act?

Ms. Blackstock: We are not a representative organization. We are a service organization. Most people want to see the gross inequities that exist with First Nations addressed, and that includes non-Aboriginal Canadians.

There is an interest in having a valid forum outside of the courts to hear this matter and encourage government in a stronger way to implement solutions.

My own view, and the organization's view, is that we would see the lifting of the exemption under section 67 as being the first step in that direction.

Senator Kinsella: I recall the process involved at the officials' levels in the drafting of the Canadian Human Rights Act and was never satisfied then, as an official, as to the rationale for doing this, but it is similar to the reservation under the children's convention, which is article 21, I believe. Would you share with us your views as to whether Canada should go about the business of removing the reservation that we have with reference to the children's convention?

Ms. Blackstock: Is that with regard to adoption?

Senator Kinsella: It is and with Aboriginal children.

Ms. Blackstock: That came up at the last periodic review of Canada before the Committee on the Rights of the Child.

One thing that it is important to understand is that amongst the different programs the federal government funds, and adoption for First Nations communities is not one of them, there is no accessible funding for them to develop culturally-based adoption programs, although there is great interest in doing so. There have been some enormously successful pilots, such as the custom adoption program developed by Yellowhead Tribal Services, which was funded by the province and which has had enormous success. One thing that we have been saying to Canada is that the first step in removing that proviso is to support Aboriginal communities in developing adoption programs, and that would include for First Nations on reserve. That would involve the federal government expanding the current funding directive to provide adequate funding for adoption, and once that is done, that type of prohibition should be removed. It is not that Aboriginal communities do not want to do it; it is that they need the resources to do it well.

Senator Munson: I am new to this committee, but not new to the issues of Aboriginal youth. As a reporter, I first covered the story at Davis Inlet, and had the first video out, and thus was sensitized to that issue, especially after working in China for five years and seeing the poverty there, then coming back to my own country and seeing the unacceptable poverty in our own

À votre avis, est-ce que les Autochtones sont en faveur de l'abrogation de la disposition qui prévoit que la Loi sur les droits de la personne est sans effet sur la Loi sur les Indiens?

Mme Blackstock : Nous ne sommes pas un organisme de défense des droits, mais un organisme de services. La plupart des gens, et cela comprend les non-Autochtones, veulent que l'on s'attaque aux injustices flagrantes dont sont victimes les Premières nations.

On souhaite qu'une véritable tribune, à l'extérieur des tribunaux, se penche sur la question et presse gouvernement de trouver des solutions.

À mon avis, et d'après l'Association, l'abrogation de l'exemption prévue à l'article 67 constituerait un pas dans la bonne direction.

Le sénateur Kinsella : Je me souviens du processus qui a entouré l'élaboration de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Je n'étais pas convaincu, à l'époque, du bien-fondé de cette exemption. Elle ressemble, si je ne m'abuse, à la réserve qui a été faite à l'égard de l'article 21 de la Convention sur les droits de l'enfant. Croyez-vous que le Canada devrait lever cette réserve?

Mme Blackstock : Pour ce qui est de l'adoption?

Le sénateur Kinsella : Des enfants autochtones, oui.

Mme Blackstock : La question a été abordée par le Comité des droits de l'enfant lors de l'examen du dernier rapport périodique du Canada.

Il importe de comprendre que, parmi les divers programmes financés par le gouvernement fédéral, et les mesures d'adoption n'en font pas partie, les Premières nations n'ont pas accès à des fonds qui leur permettent d'appuyer la mise sur pied de programmes d'adoption axés sur la culture, malgré l'immense intérêt que suscite le sujet. Il y a eu quelques projets pilotes qui ont connu beaucoup de succès : mentionnons le programme d'adoption selon les coutumes, qui a été instauré par la Yellowhead Tribal Services Agency et financé par la province. Ce que nous disons entre autres au Canada, c'est qu'il doit, dans un premier temps, prévoir des mesures en vue d'aider les collectivités autochtones, y compris les Premières nations vivant à l'intérieur des réserves, à établir des programmes d'adoption. Le gouvernement fédéral doit modifier la formule de financement actuelle et fournir des fonds suffisants pour qu'elles puissent le faire. Une fois cette étape franchie, la réserve doit être levée. Ce n'est pas le manque de volonté des collectivités autochtones qui pose problème, mais plutôt le manque de ressources.

Le sénateur Munson : Je suis nouveau au sein de ce comité, mais je connais bien le dossier des jeunes Autochtones. Comme journaliste, j'ai réalisé le premier reportage et le premier enregistrement vidéo sur Davis Inlet, ce qui m'a permis de me sensibiliser à leur situation. J'ai passé cinq ans en Chine et j'ai vu la pauvreté qui existe là-bas. Quand je suis revenu au Canada, j'ai

backyard. That was in the mid to early 1990s, and I am still astounded. I recently went out West and talked to Aboriginal youth at a hotel there. Thus, for me to play a role with other colleagues on this committee is very important. I hope we come up with a new report so that we can do something more than simply what is always the case — as I found out as an “accidental” politician — merely, a lot of talk. However, we do not seem to move a great deal on many different issues.

Aboriginal children living off-reserve is an issue, and it is a serious one. They have few resources and so on. I would like to ask about them. What role do you see, for example, in the Convention of the Rights of the Child in resolving some of these issues for off-reserve children? We do not know how many there are, and they seem to disappear through the cracks. There is a lot of talk about them but not much in the way of effective legislation for dealing with them. I know the situation was addressed in the Kelowna accord, but that seems to have passed us by.

Ms. Blackstock: You are right. The situation of Aboriginal children living off-reserve deserves a lot of attention. Even in child welfare, we know from the Canadian incidence study on child abuse and neglect that at least 60 per cent of the children identified as Aboriginal in that study coming to the attention of child welfare workers were off-reserve. One key component in the observation of the convention is to ensure that Aboriginal children have their rights respected under article 30, which gives specific recognition to the importance of indigenous culture in the form of culturally-based services.

We have an excellent model evolving in Manitoba where there are four authorities that will deliver services in child welfare off-reserve: one that is a non-Aboriginal authority, one that is for southern First Nations, one that is for northern First Nations and one for Metis people. The wonderful thing about it is that if you are a Metis person, you can choose to be serviced by the Metis authority, or you can choose one of the other authorities as well. That goes for every client. It reaffirms the ability of people to be serviced by the organization which best reflects their own culture and the culture of their children.

The second thing it does is exercise a little bit of quality control because you can then make a choice about which authority you have the most confidence in to deal with these difficult issues. We would like to see an expansion of that type of innovation across the country.

There are only three other off-reserve Aboriginal child welfare authorities. Otherwise, people are serviced by the mainstream authority. There is one in Vancouver, an evolving one in Victoria, Native Child and Family in Toronto and Mi'kmaq child and family services in Nova Scotia. We would

eu l'occasion de voir la pauvreté inacceptable qui existe dans notre propre pays. C'était au milieu des années 80 et au début des années 90. J'en suis encore bouleversé. Je me suis rendu récemment dans l'Ouest, où j'ai rencontré des jeunes Autochtones dans un hôtel. J'estime, tout comme mes collègues, que le comité a un rôle très important à jouer. J'espère que nous allons produire un nouveau rapport et faire plus que parler — ce que j'ai constaté quand je suis devenu politicien « par accident ». En effet, nous ne semblons pas avancer beaucoup dans bon nombre de dossiers.

La situation des enfants autochtones vivant à l'extérieur des réserves est très grave. Ils ont accès à très peu de ressources. Ma question est la suivante : comment la Convention des droits de l'enfant peut-elle contribuer à régler certains des problèmes auxquels font face les enfants hors réserve? Nous ne savons pas combien d'entre eux se trouvent à l'extérieur des réserves. Ils semblent tomber entre les mailles du filet. Nous en parlons beaucoup, sauf qu'il n'existe aucune mesure législative efficace qui vise à les aider. Je sais que la question a été abordée dans le cadre de l'accord de Kelowna, mais elle semble nous avoir échappé.

Mme Blackstock : Vous avez raison. La situation des jeunes Autochtones vivant à l'extérieur des réserves est très préoccupante. Nous savons, d'après l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers des enfants, qu'au moins 60 p. 100 des enfants autochtones dont le cas a été porté à l'attention des intervenants en services d'aide sociale à l'enfance vivaient à l'extérieur des réserves. La mise en œuvre de la convention a pour objet, notamment, de faire en sorte que les droits des enfants autochtones sont respectés en vertu de l'article 30, qui reconnaît de manière précise l'importance de préserver la culture autochtone en offrant des services axés sur la culture.

Il existe un excellent modèle au Manitoba, où quatre organismes se chargent d'offrir des services d'aide à l'enfance hors réserve : il y a d'abord un organisme non autochtone, ensuite un organisme qui agit auprès des Premières nations du sud de la province, un autre qui agit auprès des Premières nations du nord de la province, et enfin un dernier qui s'occupe des Métis. Ce qu'il y a de merveilleux, c'est que si vous êtes un Métis, vous pouvez choisir d'être desservi par l'organisme que vous voulez. Il en va de même pour tous les clients. Ils peuvent être desservis par l'organisme qui reflète le mieux leurs intérêts culturels et ceux de leurs enfants.

Par ailleurs, ce modèle permet d'exercer un certain contrôle sur la qualité des services offerts, car vous pouvez choisir l'organisme qui est le mieux placé, selon vous, pour régler ces problèmes difficiles. Nous aimerions voir cette approche novatrice adoptée à l'échelle du pays.

Il n'y a que trois autres services d'aide à l'enfance autochtones à l'extérieur des réserves. Autrement, les gens sont desservis par les organismes qui répondent aux besoins de la population en général. Il y en a un à Vancouver, et un autre qui doit voir le jour à Victoria. Ensuite, il y a les services à l'enfance et à la famille

urge that attention be paid by the provinces and by this committee to fulfill their obligations to ensure that those children have culturally-based child welfare services.

I do not know if my colleague has anything further.

The Deputy Chairman: I would like to speak to that particular point. I come from Manitoba, and I have been a strong supporter of the establishment of the child and family services system there. You have been addressing the issue of resources, and one fundamental problem that is coming to light in the system in Manitoba is that there has been an inadequate resource and training base for the workers within the system. Now when there are some so-called failures, blame is being placed on the Aboriginal child and family agency instead of the blame being placed where it should have been in the first place, namely, the inadequacy of the establishment of the child and family agencies in the first instance.

There was one glaring incident where 800 cases were turned over to the child and family Aboriginal agency in a 24-hour period. When some of those cases fell through the cracks, it was not the Government of Manitoba that was blamed; it was the Aboriginal child and family service agency that was blamed.

I would like you to address the fact that when we establish these new, innovative systems — and I am all in favour of them — we must make sure that we adequately fund them at the same time.

Ms. Blackstock: That is absolutely true. Your point is well taken. There are two elements of that of which to be mindful. The provinces have not provided a lot of in-depth, culturally-based services for Aboriginal people off reserve, so when an Aboriginal agency opens up, it typically experiences a great deal more demand. It is not a question of just transferring the existing envelope; it is about increasing that envelope to meet the needs of the greater population that will be accessing the services.

The other element is that the provinces are working in the context of a provincial child welfare agency, so they can rely on the Attorney General for different types of support. An Aboriginal agency off reserve does not have that same type of infrastructure. Therefore it needs to be supported in terms of building that support into the cost formula.

Nice Trocmé, from the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect, did some analysis in the Wen: De report. He makes the argument that if you compare an Aboriginal child with a non-Aboriginal child, the needs of the Aboriginal child, in terms of the demand on the child welfare system, are twice as many. There should be twice as much funding to meet the needs of an Aboriginal child than for non-Aboriginal children in the same circumstance. It is a very important issue.

situés à Toronto, et enfin les services à l'enfance et à la famille micmaque situés en Nouvelle-Écosse. Nous invitons les provinces et le comité à respecter leurs obligations et à faire en sorte que ces enfants aient accès à des services de protection axés sur leur culture.

Je ne sais pas si ma collègue souhaite ajouter quelque chose.

La vice-présidente : J'aimerais vous parler de ce point en particulier. Je viens du Manitoba, et j'ai toujours été en faveur de la mise sur pied de services à l'enfance et à la famille dans cette province. Vous avez parlé des ressources. Or, le système au Manitoba est confronté à un problème fondamental : soit l'absence de ressources et de programmes de formation adéquats pour les travailleurs. Quand il y a des échecs, on jette le blâme sur les services à l'enfance et à la famille autochtones au lieu de s'attaquer, comme on devrait le faire, au problème de fond, à savoir l'inadéquation du système lui-même.

Je me souviens de cet incident scandaleux où 800 cas ont été confiés aux services d'aide à l'enfance et à la famille autochtones en 24 heures. Quand certains de ces cas sont tombés à travers les mailles du filet, on a choisi de jeter le blâme non pas sur le gouvernement du Manitoba, mais sur les services d'aide à l'enfance et à la famille autochtones.

Quand nous mettons sur pied des systèmes nouveaux et innovateurs — une démarche que j'appuie —, nous devons nous assurer qu'ils sont bien financés.

Mme Blackstock : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Il y a deux facteurs qui doivent être pris en compte. Les provinces n'ont pas fourni beaucoup de services axés sur la culture aux Autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves. Ainsi, lorsqu'on met sur pied un organisme autochtone, ce dernier fait habituellement face à un plus grand nombre de demandes. Or, il ne suffit pas uniquement de transférer l'enveloppe existante. Il faut la bonifier pour que l'organisme puisse répondre aux besoins d'une clientèle plus nombreuse.

Ensuite, les provinces offrent des services d'aide à l'enfance qui s'inscrivent dans un contexte provincial, de sorte qu'elles peuvent compter sur le procureur général pour obtenir différents types d'aide. L'organisme autochtone hors réserve n'a pas accès au même genre d'infrastructure. Il faut donc tenir compte de cet élément dans la formule de financement.

Nico Trocmé, qui a participé à l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, a effectué des analyses que l'on retrouve dans le rapport Wen : De. Il soutient que les besoins de l'enfant autochtone par rapport au système d'aide à l'enfance sont deux fois plus nombreux que les besoins de l'enfant non autochtone. Conclusion : il faudrait, dans les circonstances, deux fois plus de fonds aux besoins de l'enfant autochtone. C'est là un facteur très important.

Senator Munson: It is interesting; we have our suggested questions here and we have other ideas. This past weekend, I was in Toronto and I ran into a *Toronto Star* photographer. He mentioned to me that if I ever had a chance to talk to someone in the Aboriginal community, I should ask a question. I have gone up to Northern Ontario with Mr. Bartleman and worked with different programs up there. The photographer suggested that I ask a question dealing with the difference between young Aboriginal women and men.

Has there been such a study? Do Aboriginal women have a better chance of success in the society in which we live? Do they have role models? He seemed to be saying to me — this is anecdotal — that the women seem to have a better chance with role models and programs to get out of the cycle of not having much in the way of education, and moving on to become doctors, lawyers, nurses and builders within the community, as opposed to young men, who seem to be living in rough times and do not seem to have the same advantages. Is that a fair summation or is it not?

Ms. Lamborn: To be honest, I cannot answer your question. The Native Women's Association of Canada deals primarily with grown women, although we do have a section that deals with youth. We do have some fantastic young women who volunteer with our organization. One of them recently won a Governor General's award. We have an overwhelming number of women looking for scholarships. However, as far as a study goes, I do not have an answer for you.

Ms. Blackstock: Senator, I can add a little bit to that answer with regard to child welfare. As part of the *Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect*, we wanted to see if there were differences in the situations between male and female Aboriginal children in the child welfare system. We found that there were not a lot of differences between those populations for the purposes of that study.

Aboriginal women, on the whole, are doing better in the education system. This is not isolated to the Aboriginal community. It is true of non-Aboriginal people as well in Canada in that the efforts of the women's movement made in the 1960s to support the next generation, which would have been young women of my age, has paid off and we are ending up with a more highly educated female population in comparison to the male population. We will have to invest in the boys to ensure that they maximize their potential as well.

Senator Munson: In another incarnation in my life, I worked for a short period of time as a consultant between CTV and the Prime Minister's Office to help out on the First Nations Governance Act at that time. I was asked to help deliver the message. What I discovered in my three or four months of consulting there was the degree of the commitment by the department and by the ministry, and the number of people who

Le sénateur Munson : Je trouve cela intéressant. Nous avons, ici, une liste de questions suggérées auxquelles viennent s'ajouter d'autres idées. Je suis allé à Toronto, le weekend dernier. J'ai rencontré un photographe du *Toronto Star*. Il m'a dit que, si j'avais l'occasion de rencontrer un représentant de la collectivité autochtone, il aimerait bien que je lui pose une question. Je me suis rendu dans le nord de l'Ontario avec M. Bartleman, et j'ai participé à différents programmes là-bas. Le photographe m'a suggéré de poser une question sur la différence entre la situation des jeunes hommes autochtones et celle des jeunes femmes autochtones.

A-t-on réalisé une étude sur la question? Est-ce que les femmes autochtones ont de meilleures chances de succès dans la société dans laquelle nous vivons? Qui leur sert de modèle? Il laisse entendre — et il s'agit d'une information anecdotique —, que les femmes semblent mieux réussir quand elles peuvent s'appuyer sur des exemples et avoir accès à des programmes qui leur permettent de devenir, par exemple, médecins, avocats ou infirmières. Les jeunes hommes, eux, semblent avoir plus de difficultés; ils n'ont pas accès aux mêmes chances. A-t-il raison ou non de dire une chose pareille?

Mme Lamborn : Franchement, je ne peux répondre à la question. L'Association des femmes autochtones du Canada s'occupe essentiellement des femmes autochtones, bien que nous ayons une section qui s'occupe des jeunes. Il y a, au sein de notre organisme, des jeunes femmes fantastiques qui travaillent comme bénévoles. Une d'entre elles a remporté, récemment, un prix du Gouverneur général. Il y a un très grand nombre de femmes qui cherchent à obtenir des bourses d'étude. Toutefois, pour ce qui est de savoir si une étude a été réalisée sur la question, je ne saurais vous le dire.

Mme Blackstock : Sénateur, je peux vous donner quelques précisions au sujet des services d'aide à l'enfance. Nous avons voulu voir, dans le cadre de l'*Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants*, s'il y avait des différences au niveau des services d'aide à l'enfance offerts aux jeunes filles et garçons autochtones. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas beaucoup de différences entre les deux groupes.

Les femmes autochtones, dans l'ensemble, obtiennent de meilleurs résultats côté éducation. Ce constat s'applique non seulement aux Autochtones, mais également aux non-Autochtones, en ce sens que les efforts déployés par le mouvement féministe dans les années 60 en vue d'aider la génération à venir, c'est-à-dire les jeunes femmes de mon âge, ont porté fruit : les femmes sont beaucoup plus scolarisées que les hommes. Nous allons devoir investir davantage dans les garçons et exploiter au maximum leur potentiel.

Le sénateur Munson : Dans une autre vie, j'ai agi pendant une très courte période comme consultant entre le réseau CTV et le Cabinet du premier ministre dans le dossier de la Loi sur la gouvernance des Premières nations. On m'avait demandé de les aider à transmettre le message. J'ai eu l'occasion de voir, pendant ces trois ou quatre mois, à quel point le ministère, le ministre, étaient attachés à cette cause, et le nombre de personnes qui

wanted change. I also noticed within the main leadership of the Aboriginal community the idea of accountability and being open about everything, not necessarily having chiefs appointing who gets what, and so on. That never happened, obviously, with that act. It never saw the light of day.

Is there anything to give you hope today that, perhaps by taking bits and pieces of that act, in terms of accountability, the Aboriginal community can help itself by governing within itself?

Ms. Blackstock: Overall, First Nations have enormous reporting mechanisms. I think that the Auditor General was just before one of the esteemed committees here, saying that in addition to producing audited financial reports on an annual basis — done by accounting firms which are qualified to do that — they must issue other types of financial reports. That is true of First Nations agencies as well; they issue those reports on a monthly basis. There is also accountability to the community itself in delivering child welfare services.

I am also putting forth the idea that accountability is an important issue for any government. We all need to be accountable, especially with dollars that are channelled for children. This applies to the Government of Canada as well. Why is it that the Government of Canada is comfortable at the moment with underfunding status Indian children by \$109 million in child welfare services? This is an accountability question. It speaks to the obligations of the Government of Canada, pursuant to the non-discrimination provisions of the Convention on the Rights of the Child; its obligations under the Covenant on Economic, Social and Cultural Rights and, perhaps most important, under our own Charter of Rights and Freedoms, which guarantees every person — and we would hope most especially children — equal benefit under the law.

In our research, we talked about evaluation for First Nations agencies. Everyone across the board who participated in the First Nations agency survey agreed with that. They want to know that they are making a difference. No one wants to hide from accountability. They want the resources to be able to provide those services to their community members in such a way that no community member can say that no one can imply that we deserve less simply because of our race and place of residency.

Senator Munson: What will change with the \$109 million?

Ms. Blackstock: With the \$109 million, First Nations families on reserve will be given the same opportunity to care as safely for their children as do non-Aboriginal people. That service that my colleague mentioned, the “least disruptive measures?” Under most child welfare law, you must exhaust every alternative before considering removal. Those services are funded by the provinces, but not by the federal government under the funding

aspiraient à un changement. Je me suis également rendu compte que les principaux dirigeants autochtones accordaient de l'importance aux principes de responsabilité de transparence. Ils ne tenaient pas nécessairement à ce que ce soient les chefs qui prennent les décisions, ainsi de suite. Or, la loi n'a jamais vu le jour.

Croyez-vous que si certaines dispositions de la loi visant la responsabilité étaient appliquées aujourd'hui, les Autochtones seraient en mesure de se gouverner?

Mme Blackstock : D'abord, les Premières nations disposent de mécanismes de déclaration importants. La vérificatrice générale, qui vient tout juste de comparaître devant un de vos comités distingués, a déclaré qu'en plus de produire des rapports financiers vérifiés sur une base annuelle — par des firmes comptables agréées —, les Premières nations doivent fournir d'autres types de rapports financiers. Cette exigence s'applique également aux organismes des Premières nations qui, eux, produisent des rapports mensuels. Il faut également faire preuve de responsabilité à l'égard de la collectivité pour ce qui est des services d'aide à l'enfance.

Le principe de responsabilité est très important, peu importe le gouvernement au pouvoir. Nous devons tous rendre des comptes au sujet, notamment, de l'utilisation qui est faite des fonds qui sont destinés aux enfants. Le gouvernement du Canada aussi. Or, pourquoi le gouvernement du Canada prive-t-il les enfants autochtones inscrits de 109 millions de dollars au titre des services d'aide à l'enfance? Il est question ici de responsabilité. Le gouvernement du Canada a des obligations en vertu des dispositions non discriminatoires de la Convention sur les droits de l'enfant, en vertu de la Convention sur les droits économiques, sociaux et culturels et, peut-être plus important encore, en vertu de notre propre Charte des droits et libertés, qui précise que chaque personne — et surtout les enfants —, a droit au même bénéfice de la loi.

Dans notre étude, nous avons parlé de l'évaluation des organismes des Premières nations. Tous ceux qui ont participé au sondage ont appuyé ce principe. Ils tiennent à savoir qu'ils accomplissent réellement quelque chose. Ils ne veulent pas se soustraire à l'obligation de rendre compte. Ils veulent avoir accès aux ressources qui vont leur permettre de fournir des services aux membres de leur collectivité. De cette façon, personne ne pourra déclarer que nous méritons moins en raison de notre race et de notre lieu de résidence.

Le sénateur Munson : Qu'est-ce que ces 109 millions vont changer?

Mme Blackstock : Grâce à ces 109 millions de dollars, les familles des Premières nations qui vivent à l'intérieur des réserves vont avoir accès aux mêmes services d'aide à l'enfance que les non-Autochtones. Ma collègue a parlé des mesures dites les moins perturbatrices. La plupart des lois sur le bien-être de l'enfance précisent qu'il faut épuiser toutes les solutions de rechange avant d'envisager de placer un enfant. Ces services sont financés par les

formula. The federal funding formula provides an unlimited amount of funds to remove children.

There has been no cost of living increase in the federal funding formula for First Nations agencies since 1995, and the measure we have discussed would redress that shortfall. One can surely imagine that if we are starting with a limited pool and there is no cost of living adjustment, we are falling further and further behind.

It would also include some important components to assist with accountability. One of the things that communities have been saying is that we need to collect data in order to be able to understand if we are making progress. Some First Nations agencies are still on pen and paper while others have computer systems, but we need to bring those up to standard so that those agencies who are on the pen-and-paper regime can not only track their own data but contribute to a national pool of data where that type of analysis can happen.

That is a sample of some of the recommendations.

Senator Poy: You mentioned earlier on, Ms. Blackstock, that over 10 per cent of children are removed from the homes of First Nations families, but in the general population that figure is under 1 per cent. Do I understand that correctly?

Ms. Blackstock: That is quite correct. We had disaggregated data from four sample provinces. As of May of 2005, 10.23 per cent of status Indian children were in foster care, compared to .67 per cent of non-Aboriginal children.

One thing that was staggering to me was that even though non-Aboriginal children in these three provinces composed over 93 per cent of the population, in raw numbers there were more Aboriginal children in child welfare care. In Manitoba, close to 80 per cent of the children are in child welfare care. It is a real challenge.

Senator Poy: These foster homes, are they First Nations foster homes? I am trying to think what kind of foster homes they are put into when they are removed.

Ms. Blackstock: That is an excellent question, and it raises the issue of what is known about these children. Sadly, provincial child welfare data systems vary greatly. Very few of them actually capture cultural match of placement. However, in the Canadian incident study we were actually able to do a little bit of comparative analysis between Aboriginal children on and off reserve, and it gives us the first glimpse of what is happening with First Nations agencies.

The good news is that First Nations children on reserve were three to four times more likely to be placed with community extended family than the same child off reserve. Therefore we can see that these agencies, despite all these barriers, have been greatly successful at keeping these children in their home communities. It

provinces, et non par le gouvernement fédéral en vertu de la formule de financement. La formule de financement du gouvernement fédéral prévoit des fonds illimités pour le placement d'enfants.

Cette formule ne prévoit aucun rajustement pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, et ce, depuis 1995. La mesure que nous proposons permettrait de corriger cette situation. En effet, si nous avons droit à un financement limité et qu'aucun rajustement du coût de la vie n'est prévu, nous ne pouvons que perdre du terrain.

Ces fonds nous permettraient également de prendre des mesures importantes en matière de responsabilité. Ce que disent entre autres les collectivités, c'est que nous devons réunir des données pour voir si nous réalisons des progrès. Certains organismes des Premières nations utilisent encore le crayon, tandis que d'autres ont accès à des ordinateurs. Nous devons faire en sorte que les organismes qui utilisent encore le crayon colligent non seulement leurs propres données, mais contribuent aussi à une banque de données nationale qui nous permettra d'effectuer ce genre d'analyse.

Ce sont là quelques-unes des recommandations que nous formulons.

Le sénateur Poy : Vous avez dit plus tôt, madame Blackstock, que plus de 10 p. 100 des enfants de familles des Premières nations sont placés. Ce chiffre, pour la population en général, est inférieur à 1 p. 100. Ai-je bien compris?

Mme Blackstock : Oui. Nous avons recueilli des données non regroupées auprès de quatre provinces. En mai 2005, 10,23 p. 100 des enfants indiens inscrits vivaient en famille d'accueil. Le chiffre était de 0,67 p. 100 pour les enfants non autochtones.

L'une des choses qui m'ont renversée, c'est que même si les enfants non autochtones de ces trois provinces composaient 93 p. 100 de la population, selon les chiffres, il y avait plus d'enfants autochtones pris en charge par des services d'aide à l'enfance. Au Manitoba, près de 80 p. 100 des enfants sont pris en charge par des services d'aide à l'enfance. C'est une véritable préoccupation.

Le sénateur Poy : Les familles d'accueil sont-elles des familles des Premières nations? J'essaie de voir dans quel type de famille d'accueil ils sont placés lorsqu'on les retire de leur milieu.

Mme Blackstock : C'est une excellente question et elle revient à ce qu'on sait sur ces enfants. Malheureusement, les bases de données provinciales sur les services à l'enfance varient beaucoup. Très peu tiennent compte de la correspondance culturelle du placement. Cependant, grâce à une étude sur la situation canadienne, nous avons réussi à faire un peu d'analyse comparative entre la situation des enfants autochtones dans les réserves et leur situation à l'extérieur des réserves. Cela nous donne un premier aperçu du travail des organismes autochtones.

La bonne nouvelle, c'est que les enfants autochtones vivant dans les réserves avaient de trois à quatre fois plus de chances d'être placés dans leur réseau familial élargi que l'enfant vivant à l'extérieur de la réserve. Par conséquent, nous constatons que ces organismes, malgré toutes les barrières, réussissent en grande

also makes the argument that we need to really support off-reserve communities in order to have that same access to those types of services.

Senator Poy: As far as foster homes are concerned, if it is off reserve do you think maybe there is a lack of these foster homes of First Nations families that come forward and say they want to be foster parents to the children? Do you think that is a possibility?

Ms. Blackstock: It is interesting because that same quandary arose when First Nations agencies were established. It is true that when you are working with impoverished communities, it is difficult to find people who are in a position to care for other children. I will give one example from British Columbia. For over 50 years they had been operating the provincial child welfare system, and providing services to the First Nations community. Then at the time they transferred the mandate, they had five Aboriginal foster homes. Five years later, the First Nations agency had over 90 foster homes because they get a different level of support, they have relationships with community members and also they were able to utilize their existing resources to amend policies where necessary.

I am not talking about safety standards here. For example, you might have a standard under the provincial government that says the child cannot share a room. I do not know about you, but I grew up for 14 years with my sister under the lower bunk, and that is not a safety issue for many children. Why not amend it, if it means that a child gets to stay in their home? Agencies have been innovative on that particular piece.

Senator Poy: With respect to the numbers of children removed from their homes, can you expand on that? Why are there so many removed from their own families?

Ms. Blackstock: I would argue, on the basis of the data, that it is for two reasons. One is this inequality. If you provide no money to families when they are in crisis and wait until the crisis gets bad and then remove the child, but provide unlimited funds to keep the child away from the family, that does two things: First, it ensures that a greater population of children go into child welfare care, and probably stay there because of the lack of the services that the family has to try and redress the situation. Second, we must understand that we need to make sustainable investments in housing, poverty reduction, as my colleague said, and substance misuse services for Aboriginal people. In providing child welfare we need to measure risk, not only at the level of the child, not just at the family level but also the societal risk. We as child welfare providers, and perhaps other Canadians as well, need to develop solutions that integrate those three levels of risk. Currently, we focus on the family only.

Senator Dallaire: I will take my question from a little farther out and then come closer to home.

partie à garder ces enfants dans leur collectivité d'origine. Cela nous montre aussi que nous devons vraiment appuyer les collectivités hors réserve pour qu'elles aient accès aux mêmes services.

Le sénateur Poy : À l'extérieur des réserves, croyez-vous que ce peut être parce qu'il manque de familles d'accueil des Premières nations prêtes à accueillir ces enfants? Est-ce que ce serait une possibilité selon vous?

Mme Blackstock : C'est intéressant, parce que la même difficulté se posait lorsque les organismes des Premières nations ont été établis. Il est vrai que lorsque l'on travaille avec des collectivités appauvries, il est difficile de trouver des personnes en mesure de s'occuper d'autres enfants. Je vais vous donner un exemple de la Colombie-Britannique. Pendant plus de 50 ans, la province a administré son programme de services à l'enfance, qui comprenait les services aux Premières nations. Lorsque ce mandat a été transféré à l'organisme des Premières nations, il y avait cinq familles d'accueil autochtones. Cinq ans plus tard, l'organisme des Premières nations avait plus de 90 familles d'accueil parce qu'il obtenait un niveau d'appui différent, parce qu'il était en relation avec des membres de la collectivité et aussi parce qu'il était capable d'utiliser les ressources existantes pour modifier les politiques au besoin.

Je ne parle pas de normes de sécurité. Par exemple, il peut y avoir une norme du gouvernement provincial qui dicte que l'enfant ne peut pas partager une chambre. Je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, mais pendant 14 ans, ma sœur a dormi dans le lit sous le mien, et ce n'est pas un problème de sécurité pour beaucoup d'enfants. Pourquoi ne pas modifier cette règle si cela pouvait permettre à un enfant de rester chez lui? Il y a des organismes qui ont fait preuve d'innovation à cet égard.

Le sénateur Poy : Pouvez-vous nous parler un peu plus du nombre d'enfants retirés de leur milieu? Pourquoi y en a-t-il autant qui sont retirés de leur propre famille?

Mme Blackstock : Selon les données, je vous dirais qu'il y a deux raisons à cela. La première est l'iniquité. Si l'on ne donne pas d'argent aux familles lorsqu'elles sont en crise, qu'on attend que la crise empire, puis qu'on retire l'enfant de son milieu, mais qu'on investit sans limite pour garder l'enfant à l'écart de sa famille, on obtient deux résultats. D'abord, la population d'enfants pris en charge par les services à l'enfance augmente, et leur nombre ne diminuera probablement pas en raison du manque de services offerts à la famille pour remédier au problème. Ensuite, nous devons comprendre que nous devons investir de façon durable dans le logement, la réduction de la pauvreté et, comme ma collègue l'a dit, les services d'aide en toxicomanie pour les Autochtones. Lorsque nous offrons des services d'aide à l'enfance, nous devons mesurer le risque, non seulement pour l'enfant et sa famille, mais également pour la société. Nous, les fournisseurs de services à l'enfance, de même que d'autres Canadiens aussi, sans doute, devons concevoir des solutions en tenant compte de ces trois niveaux de risque. Actuellement, nous ne mettons l'accent que sur la famille.

Le sénateur Dallaire : Je vais revenir un peu dans le temps, puis me rapprocher pour poser ma question.

About five years ago, I was giving a speech in which I said, among other things, that Canada was a nation that had no colonial past. At the end of my presentation, a nice lady from the First Nations stood up and said perhaps I had forgotten about our history with the First Nations. Therefore I would consider that we have an extensive colonial past vis-à-vis our First Nations, and that our whole philosophy is still a colonial, paternalistic philosophy. We have not shifted from that. This runs contrary to the Canadian Charter of Rights and Freedoms, the child rights under the UN Charter and all its extensions.

Taking it from there, I was very much involved for years with one of the social development priorities that Minister Maria Minna brought into CIDA, which was called child protection. That involved an extensive series of activities that we perform internationally to assist in child protection. When I sought to find out how we actually take that experience from the field and bring it home, versus taking any experience we had had at home, perhaps through learning our lessons with our First Nations and adapting them for overseas, I found that there was a lot of research going on about how we handle people overseas, but next to nothing going on here.

My question is: Should we not be looking at an outfit like CIDA to consider opening up a venue other than simply Indian Affairs and the provincial structures in order to bring some innovative and potentially more in-depth assets to some of these complex problems?

I will end that question with the following: When the genocide was ongoing in Rwanda, one of the first things I received from the international community was that they wanted to save the children. There was a big push by NGOs and governments to export the kids out of Rwanda. I took a firm position that I would not permit any of the children to be exported because I could get a lot more out of the monies that would be provided to fly the kids out. In other words, if they gave me that cash, I could help a lot more kids inside the country.

This sounds like the same scenario that we have here. Therefore I am asking you whether we should be involving another set of parameters in attempting to bring some other dimensions to this problem?

Ms. Blackstock: I would say that my greatest hope and comfort for this generation of First Nations and Aboriginal children in this country is that many communities already have the solutions. It is now a matter of giving them the same level of resources so that they can implement those solutions.

I was at a gathering recently where some non-Aboriginal NGOs in child welfare were talking about all the things that they could do for Aboriginal children, and that was most appreciated. However, one of the elders said to me that these NGOs do not realize that we already have the solutions. They do not need to come up with solutions. They need to support us in getting the resources so that we can implement our own best solutions.

Il y a environ cinq ans, je faisais un discours dans lequel je disais, entre autres, que le Canada n'avait pas de passé colonial. À la fin de mon exposé, une sympathique dame autochtone s'est levée et a déclaré que j'avais peut-être oublié notre histoire avec les Premières nations. Par conséquent, je considérerais que nous avons un long passé colonial avec nos Premières nations et que toute notre philosophie est encore colonialiste et paternaliste. Nous n'avons pas évolué. Cela va à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que des droits de l'enfant en vertu de la Charte de l'ONU et de toutes ses ramifications.

À partir de ce moment, j'ai travaillé beaucoup pendant des années à l'une des priorités de développement social de la ministre Maria Minna à l'ACDI, soit la protection de l'enfance. Dans ce contexte, nous avons mené toute une série d'activités dans le monde pour favoriser la protection de l'enfance. Lorsque je me suis demandé comment nous appliquons chez nous les leçons apprises sur le terrain plutôt que de nous inspirer de notre expérience chez nous avec nos Premières nations, d'apprendre peut-être un peu de tout cela et d'adapter ces expériences à l'étranger, je me suis rendu compte qu'on faisait beaucoup de recherche sur la façon dont nous traitons les gens à l'étranger, mais presque rien sur ce qui se passait ici.

Ma question est la suivante : ne devrions-nous pas envisager d'utiliser un organisme comme l'ACDI pour nous doter d'une autre perspective que seulement celle des Affaires indiennes et des structures provinciales pour créer des solutions novatrices et probablement plus profondes à ces problèmes complexes?

Je terminerai ma question par ceci : pendant le génocide au Rwanda, l'une des principales choses que j'ai entendues de la collectivité internationale, c'était qu'elle voulait sauver les enfants. Les ONG et les gouvernements ont fait beaucoup de pressions pour qu'on sorte les enfants du Rwanda. J'ai pris fermement position contre l'exportation de ces enfants parce que je pouvais faire bien plus avec l'argent qui servirait à faire sortir tous ces enfants du pays par avion. Autrement dit, si je disposais de tout cet argent, je pourrais aider beaucoup plus d'enfants à l'intérieur du pays.

Cela ressemble au scénario qui nous intéresse. Je vous demande donc si nous devrions intégrer d'autres paramètres dans nos efforts pour aborder ce problème sous d'autres angles?

Mme Blackstock : Je vous dirais que mon plus grand espoir pour cette génération d'enfants autochtones et des Premières nations du Canada, c'est que beaucoup de collectivités ont déjà des solutions. Il s'agit maintenant de donner à chacune les mêmes ressources pour les mettre en oeuvre.

J'ai participé récemment à un rassemblement où des représentants d'ONG non autochtones qui se préoccupent des services à l'enfance parlaient de tout ce qu'ils pourraient faire pour les enfants autochtones, ce qui est très bien. Cependant, l'un des aînés m'a fait remarquer que les représentants d'ONG ne se rendaient pas compte que nous avons déjà des solutions. Ils n'ont pas besoin de nous proposer des solutions. Ils doivent simplement nous aider à trouver des ressources pour mettre en oeuvre nos propres solutions idéales.

That is not just an opinion. It is supported by research. We know from Cornell and Colt at Harvard University that the higher the degree of self-determination by indigenous communities, the more sustained their socio-economic outcomes. Many of you have probably heard of that research, or saw the presentation made by those two individuals.

Michael Chandler and Christopher Lalonde, from the University of British Columbia and the University of Victoria respectively, looked at the issue of Aboriginal youth suicide. They found that, in British Columbia, 90 per cent of the suicides were taking place in 10 per cent of the First Nations communities. Why? Some of those communities actually had a zero per cent suicide rate. What possibly could be the difference? We had similar experiences with colonization, as you probably know. The answer was that the higher the degree of self-determination in that community, as expressed by women in government, First Nations control over child welfare, fire and police services, education and health, those were the communities with the zero to low suicide rates. The ones without such standards had the very high suicide rates.

I have the great honour of collaborating internationally with other indigenous peoples. We formed the indigenous subgroup on child rights, which is the first international focus point on indigenous child rights. We share information there. I think the very first step is to recognize that these communities have all worked hard to come up with their own solutions.

Given the situation that these communities are experiencing, it is a credit to First Nations communities that not more children are in care, despite the number of 10 per cent, as tragic as that is. I would say that we should invest in the solutions that have already been developed.

Senator Dallaire: To be quite honest, I am not sure what your answer is because the international development effort is in fact structured to provide empowerment and to build capacity in those nations, and not to make them dependent. That is the angle I was coming from.

My second question concerns the empowerment of women to a greater extent in the decision-making and in the solutions to which you referred. I am not sure that cash is the solution but rather the maturing of a process in which the women's involvement could be far more dominant than potentially what is already evolving.

Ms. Blackstock: You are right about CIDA. They provide funding for communities around the world for international development. As a first step, they work with the community to develop a sustainable community development plan. We do not do that with First Nations in Canada. In regard to economic and social development in First Nations communities in Canada, what we do is we roll out federal programs. I will say today that the Aboriginal Head Start program is what

Ce n'est pas seulement une opinion. Il y a des recherches qui le montrent. Nous savons de Cornell et Colt, de l'Université Harvard, que plus les collectivités autochtones sont autonomes, plus leurs résultats socioéconomiques sont durables. Bon nombre d'entre vous avez probablement entendu parler de cette recherche ou avez assisté à la présentation de ces deux personnes.

Michael Chandler et Christopher Lalonde de l'Université de la Colombie-Britannique et de l'Université de Victoria, respectivement, ont étudié le suicide chez les jeunes Autochtones. Ils ont découvert qu'en Colombie-Britannique, 90 p. 100 des suicides avaient lieu dans 10 p. 100 des collectivités des Premières nations. Pourquoi? Le taux de suicide était de zéro dans certaines collectivités. Quelle pouvait donc être la différence? Nous avons vécu des expériences de colonisation semblables, comme vous le savez probablement. La réponse était le haut degré d'autonomie de ces collectivités, qui s'exprimait par la présence des femmes au sein du gouvernement ainsi que par l'administration par les Premières nations des services à l'enfance, des services de protection des incendies et de police, de l'éducation et de la santé. C'est dans ces collectivités que le taux de suicide était nul ou presque. Les collectivités où ces normes ne s'appliquaient pas avaient des taux de suicide très élevés.

J'ai le grand honneur de collaborer à l'échelle internationale avec d'autres Autochtones. Nous avons formé le sous-groupe autochtone sur les droits des enfants, le premier groupe international de défense des droits des enfants autochtones. Nous y partageons de l'information. Je pense que la toute première étape consiste à reconnaître que ces collectivités travaillent toutes très fort pour élaborer leurs propres solutions.

Compte tenu de la situation que vivent ces collectivités, il est louable que les collectivités des Premières nations n'aient pas plus d'enfants pris en charge, malgré le taux de 10 p. 100, aussi tragique soit-il. Je dirais que nous devrions investir dans les solutions qui ont déjà été trouvées.

Le sénateur Dallaire : Pour être tout à fait honnête, je ne suis pas certain de bien comprendre votre réponse, parce que l'effort de développement international est conçu pour donner du pouvoir et des ressources à ces nations, et non pour les rendre dépendantes. C'est l'idée de mon intervention.

Ma deuxième question concerne l'habilitation des femmes à prendre davantage part à la prise de décisions et aux solutions dont vous avez parlé. Je ne suis pas certain que l'argent soit la solution, je pense qu'il faudrait plutôt parvenir à un moyen de faire participer beaucoup plus les femmes qu'en ce moment.

Mme Blackstock : Vous avez raison au sujet de l'ACDI. Cet organisme finance des collectivités du monde dans une perspective de développement international. D'abord et avant tout, il élabore un plan durable de développement de la collectivité avec la collectivité. Ce n'est pas ce que nous faisons avec les Premières nations du Canada. Pour le développement socioéconomique des collectivités des Premières nations du Canada, nous déployons tout simplement des programmes

you need. People take advantage of that opportunity. However, it may not be a priority in their community.

As a first step, we need to provide funds to communities to do that sustainable planning and then resource it according to their own priorities. That is my comment on that particular piece. I think that would make an enormous difference in the communities themselves. They would be able to respond to local priorities. It would also affirm their own responsibility and accountability in implementing solutions for kids in order to make a difference.

Senator Dallaire: One of the solutions to many of the conflicts we find within Aboriginal communities around the world is the lack of not only cash but the brain power and effort behind the philosophy of international development. Am I to understand that if the funds were made available, the structure that the ministry has and how it presents all its cases would permit that leap ahead in solving many of these socio-economic problems? Or is there something more to it than that?

Ms. Blackstock: Of course, it is more complicated than that. Where communities have been given the opportunity to develop prevention programs and least-disruptive measures, the benefits have been substantial in terms of reducing the numbers of children who come into child welfare care over time, and also in terms of economic benefits. It is more economically feasible to place supports in a family than to remove the children and place them into more expensive institutional forms of care.

Academic research and evaluation show that where people have had that opportunity, it has had positive outcomes. Of course, as you probably know, many First Nations communities have never been given that opportunity.

Senator Dallaire: Some communities are matriarchal while others are not. In the male-dominated communities, as opposed to the matriarchal communities, do you see more of a problem in regard to the abuse of children or the reaction to children, including the sexual exploitation of girls, and so on?

Ms. Lamborn: The history of colonization has broken down many of the traditional matriarchal societies. Even in the societies that had strong women leaders, they are still working to rebuild that aspect within the patriarchy. Violence against women and children is a problem across the board. I am not sure if I can delineate clearly between matriarchal and non-matriarchal societies because they have fallen apart over the years. They are only now starting to rebuild. Thus it is difficult to answer your question in the way you pose it.

Senator Dallaire: Out of the body of study, has there come a requirement to empower women and to provide them with more capabilities within those communities so as to build some of these solutions?

fédéraux. Je dirais qu'aujourd'hui, nous avons besoin du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones. Les gens en bénéficient. Cependant, ce n'est peut-être pas une priorité dans leur collectivité.

Pour commencer, nous devons financer les collectivités afin de les aider à se doter d'un plan durable, puis à le mettre en œuvre en fonction de leurs propres priorités. C'est ma position à ce sujet. Je pense que cela ferait une énorme différence dans les collectivités elles-mêmes. Elles pourraient réagir aux priorités locales. Cela affirmerait aussi leur propre responsabilité dans la mise en œuvre de solutions pour les enfants afin que les choses changent.

Le sénateur Dallaire : La solution à beaucoup de conflits dans les collectivités autochtones du monde ne se résume pas seulement à l'argent. Les compétences et l'effort sous-jacent à la philosophie de développement international manquent souvent. Dois-je comprendre que s'il y avait de l'argent, la structure du ministère et la façon dont il présente tous ses enjeux permettraient de faire un bond en avant pour résoudre une bonne partie de ces problèmes socioéconomiques? Ou y a-t-il autre chose?

Mme Blackstock : Bien sûr, c'est plus compliqué que cela. Là où les collectivités peuvent établir des programmes de prévention et des mesures moins perturbatrices, les avantages sont considérables, et elles arrivent à réduire le nombre d'enfants pris en charge par les services d'aide à l'enfance avec le temps, en plus d'en retirer des avantages économiques. Il est plus faisable économiquement d'offrir des mécanismes d'aide à une famille que de déplacer l'enfant et de lui donner des soins institutionnels à grands frais.

Les recherches et évaluations universitaires montrent que lorsque les gens peuvent obtenir de l'aide sous cette forme, les résultats sont positifs. Bien sûr, comme vous le savez probablement, beaucoup de collectivités des Premières nations n'ont jamais eu cette chance.

Le sénateur Dallaire : Certaines collectivités sont matriarcales, d'autres non. Dans les collectivités dominées par les hommes, par opposition aux collectivités matriarcales, constatez-vous de plus graves problèmes d'abus d'enfants ou de réaction aux enfants, comme l'exploitation sexuelle des filles et tout le reste?

Mme Lamborn : Toute la colonisation a provoqué une rupture dans beaucoup de sociétés matriarcales traditionnelles. Même dans les sociétés où il y avait des leaders féminins forts, on travaille toujours à rebâtir cet aspect dans la patriarchie. La violence contre les femmes et les enfants est un problème partout. Je ne suis pas certaine de pouvoir faire une distinction claire entre les sociétés matriarcales et les sociétés non matriarcales, parce qu'elles se sont effondrées au fil du temps. Elles commencent à peine à se rebâtir. Il est donc difficile de répondre à votre question de la façon dont vous la posez.

Le sénateur Dallaire : Ressort-il de l'ensemble des études qu'il faut donner du pouvoir aux femmes et leur permettre de faire plus de choses dans ces collectivités pour mettre ces solutions en œuvre?

Ms. Lamborn: I am from the Native Women's Association of Canada. We are one of five national Aboriginal organizations in Canada. Our mandate is to work specifically with First Nations and Metis women in First Nations and Metis societies and within Canadian society as a whole. We have a great number of programs to empower women, such as those which provide funding for training and employment. We do a great deal of work on violence against women. Our organization is represented at the table with other national Aboriginal organizations to empower women. That is our focus. We do everything through a gender lens.

That work needs to be done. It is ongoing. There is still a great deal to be done. The fact that we have one national Aboriginal organization that focuses specifically on women is a good move forward.

Senator Lovelace Nicholas: My concern is this. Once the money is allocated to the natives for additional funding for the welfare of children, is there someone who will ensure that the money goes to such a program? I ask the question because, often, the money goes somewhere else because those in charge are able to do that.

Ms. Blackstock: This same query comes up in different forms, as you can imagine. What is often said is, "We acknowledge the inequity but, if we redress it, will it be used properly?"

Let me say that there is more accountability in place for First Nations than there is with regard to the transfer payments that are issued to the provinces for children's issues. With those payments, there is no requirement for any accountability, including a financial report on whether those funds benefit status Indian children in the child welfare system. First Nations agencies issue to the Department of Indian Affairs, at minimum, a monthly financial report and an audited statement by an independent auditing firm. There are also the contribution funding agreements with Canada that specifically spell out the terms of how funds are to be used within the ambit of that contract. With that degree of assurance, I am not too sure what additional things could be provided.

By and large, First Nations agencies have performed amazingly well financially. If anything, it should be an encouragement to say that we have had that degree of compliance and we should move forward with confidence to redress this inequality. We know there are First Nations agencies out there who can make a difference for these children, and we have the accountability mechanisms already in place.

Senator Lovelace Nicholas: My other question concerns child abuse. I have been getting letters from people across Canada concerning sexual abuse of native children. If a complaint must be made, they make it to the First Nations social committees, but then many of those look the other way. I also found that in many

Mme Lamborn : Je fais partie de l'Association des femmes autochtones du Canada. Nous sommes l'un des cinq organismes autochtones du Canada. Notre mandat est de travailler particulièrement avec les femmes métisses et des Premières nations dans les sociétés métisses et de Premières nations, ainsi qu'au sein de la société canadienne dans son ensemble. Nous avons beaucoup de programmes visant à donner du pouvoir aux femmes, dont nos programmes de financement de la formation et de l'emploi. Nous travaillons beaucoup contre la violence faite aux femmes. Notre organisme est représenté parmi les autres organisations autochtones nationales pour donner du pouvoir aux femmes. C'est notre objectif. Nous faisons tout d'un point de vue comparatif entre les sexes.

Ce travail est nécessaire. Il se poursuit tous les jours. Il reste beaucoup à faire. Le fait que nous ayons un organisme autochtone national consacré aux femmes est un bon pas en avant.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Voici ce qui me préoccupe. Lorsqu'on alloue de l'argent à des Autochtones pour financer davantage les services à l'enfance, y a-t-il quelqu'un qui veille à ce que l'argent aille véritablement à un programme en ce sens? Je pose la question parce que souvent, l'argent se retrouve ailleurs parce que ceux qui en sont responsables ont assez de marge de manœuvre pour cela.

Mme Blackstock : La même question se pose de différentes façons, comme vous pouvez l'imaginer. On dit souvent : « Nous reconnaissons qu'il y a des inégalités, mais si nous investissons pour les corriger, l'argent sera-t-il bien utilisé? »

Permettez-moi de vous dire qu'il y a plus de mécanismes de reddition de comptes qui existe pour les Premières nations qu'il n'y en a pour les paiements de transfert versés aux provinces pour les enfants. Ces paiements ne s'accompagnent d'aucune obligation de reddition de comptes, pas même d'un rapport financier pour déterminer si ces fonds profitent aux enfants indiens inscrits dans le système de services à l'enfance. Les organismes des Premières nations remettent au ministère des Affaires indiennes au moins un rapport financier mensuel et un état financier vérifié par une société de vérification indépendante. Il y a également les ententes de financement sous forme de contributions avec le Canada, dans lesquelles il est décrit précisément comment les fonds seront utilisés dans le cadre du contrat. Compte tenu de toutes ces garanties, je ne sais pas trop ce qu'on pourrait faire de plus.

Les organismes des Premières nations ont un rendement financier étonnamment bon. Cela devrait même inciter les gens à admettre que nous nous conformons à ce point aux règles qu'on ne devrait pas avoir peur de prendre des mesures pour corriger les inégalités. Nous savons qu'il y a des organismes des Premières nations qui peuvent faire une différence pour ces enfants et nous avons déjà des mécanismes de responsabilisation.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Mon autre question porte sur la violence faite aux enfants. Je reçois des lettres de tout le Canada sur l'exploitation sexuelle des enfants autochtones. Lorsque les gens ont une plainte à faire, ils la présentent aux comités sociaux des Premières nations, mais bon nombre d'entre eux renvoient la

cases the RCMP do not want to get involved. I think there should be something put in place to obligate the RCMP to look into this abuse of native children.

Ms. Blackstock: This is an important issue. Through the *Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect*, we have determined through two cycles of the study that Aboriginal children are less likely to be reported as being victims of physical or sexual abuse than are non-Aboriginal children. Perhaps that is a glimpse of a contribution that Aboriginal people can make to the rest of Canadian society.

With regard to whether a First Nations agency properly intervenes, you are probably aware that these agencies must follow provincial legislation. They are obligated to implement provincial child welfare legislation which would put the safety and well-being of the children as the paramount accountability. There are signed agreements to that effect. If they are not being implemented, then the province has the ability to implement them.

The same is true with respect to the RCMP and the Criminal Code. There may be a need — and we have heard reports, too — of on-reserve drug trading, et cetera, where there has been some reluctance to report. That is an issue of implementation and resources. There are many great RCMP officers and police officers doing good work in communities. However, there needs to be resources and implementation of those regimes that we currently have in place. That would go a long way to eliminate those circumstances.

The Deputy Chairman: You indicated in your presentation that you think there are three primary causes for the number of children taken into care. You indicated those causes are housing, poverty and substance abuse.

I would like to focus on housing for the moment. When on a reserve, I observed that the overcrowded and inadequate housing, in many cases, is an unsafe environment in which to raise children. The parents might be trying their best but in some cases, children are removed from the home environment by a child welfare agency, even though they might be placed in a similar inadequate housing situation.

Could you address the housing issue and explain the implications for children living in a house occupied by 20 or 30 people that would normally house a family of four or five?

Ms. Blackstock: The issue with housing is graphic, and has implications for child maltreatment, as you correctly say. The answer is to make long term investments in housing so that people can come back into a safe home, and to deal with the inequities. We know from two cycles of the Canadian incident study that housing is a key factor that drives child welfare care in the case of Aboriginal children. It is an issue that is closely related to poverty. Think of yourself as a family member. Imagine living under the conditions that the honourable senator outlined, where

balle à d'autres. Je me rends compte aussi que dans bien des cas, la GRC ne veut pas intervenir. Je pense qu'il devrait y avoir un mécanisme pour obliger la GRC à s'occuper de la violence faite aux enfants des Premières nations.

Mme Blackstock : C'est une question importante. Grâce à l'*Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants*, nous avons déterminé, au terme de deux cycles d'études, que les enfants autochtones abusés étaient moins susceptibles d'être signalés comme victimes d'abus physique ou sexuel que les enfants non autochtones. Peut-être est-ce là une forme de contribution que le peuple autochtone peut faire au reste de la société canadienne.

Quant à savoir si un organisme des Premières nations peut intervenir comme il faut, vous savez sans doute que ces organismes doivent respecter la loi provinciale. Ils sont obligés de faire appliquer la loi provinciale sur les services à l'enfance, qui met la sécurité et le bien-être des enfants au sommet de toutes les responsabilités. Il y a des ententes signées en ce sens. Si elles ne sont pas mises en œuvre, la province a le pouvoir de les mettre en œuvre.

Il en va de même pour la GRC et le Code criminel. Il se peut qu'il y ait dans les réserves — et nous avons entendu des bruits en ce sens, nous aussi — du trafic de drogue et ainsi de suite que l'on hésite à signaler, mais c'est un problème d'application et de ressources. Il existe de nombreux agents de la GRC et policiers qui font de l'excellent travail dans les collectivités. Cependant, il faut avoir les ressources pour le faire et mettre en œuvre les régimes qui sont déjà en place. Cela contribuerait énormément à éliminer ce genre de problèmes.

La vice-présidente : Vous avez indiqué, dans votre mémoire, qu'il existe selon vous trois grandes causes expliquant le nombre d'enfants pris en charge, soit les conditions de logement, la pauvreté et l'abus d'alcool ou d'autres drogues.

J'aimerais que nous nous attardions pour quelques instants au logement. Alors que j'étais dans une réserve, j'ai pu observer que le surpeuplement et le logement inadéquat créent souvent un milieu dangereux dans lequel élever des enfants. Les parents font peut-être de leur mieux, mais parfois, les enfants sont retirés du milieu familial par un service de protection de l'enfance, même s'ils peuvent être placés peut-être dans un autre milieu inadéquat sur le plan du logement.

Pouvez-vous nous parler de la question du logement et expliquer les répercussions qu'a sur les enfants le fait de vivre dans une maison occupée par 20 ou 30 autres personnes alors qu'habituellement, elle ne devrait accueillir qu'une famille de quatre ou cinq?

Mme Blackstock : La question du logement illustre fort bien la situation et elle influe sur les mauvais traitements infligés aux enfants, comme vous le dites si bien. La solution consiste à éliminer les iniquités et à investir à long terme dans le logement pour que les gens puissent revenir dans un domicile familial sûr. Nous savons, à partir de deux cycles d'étude de son incidence au Canada, que le logement est un facteur déterminant du besoin d'aide à l'enfance, dans le cas des enfants autochtones. C'est un enjeu qui est lié de près à la pauvreté. Mettez-vous dans la peau

15-20 people live in a house that is in poor condition, that does not meet building code standards and that might have mold problems. How would the quality of care for the children in your care be impacted? With many people living in such close quarters, sanitation might be an issue. You might have environmental health issues caused by mold or inadequate ventilation. Many of you are aware of the research on the implications of overcrowding on the social psyche and the well-being of a family. The child would grow up in an environment where there is more chaos and environmental stress than if the child were in an adequate, non-crowded home.

It is important to note that dealing with the housing issue only is not sufficient. We know that from the Davis Inlet example, where communities were relocated to new housing but where there was not an equal implementation of the plans for support for children in those communities in dealing with addiction issues. There needs to be sustainable investment in housing, because it is a crisis. For those who have not been to a First Nations community, I recommend that you go. It is one thing to hear me talk about the situation, but to see it is to believe that it is true. I recommend that you go and see it.

As well, we must give these families every fighting chance to support themselves in their current environment and, it is to be hoped, in improved conditions over time.

Senator Kinsella: Is the per diem rate paid to a foster family on reserve comparable to the per diem rate paid to a foster family to which a First Nations child might go off reserve, although the family might not be an Aboriginal foster family?

Ms. Blackstock: In the jurisdictions for which we have that kind of data available, the answer to the question is no, the rates are not comparable. In a United States Supreme Court decision a number of years ago, a person receiving the child of another family member receives less than a stranger receiving that child. The U.S. Supreme Court reviewed the decision and deemed it discriminatory.

Senator Kinsella: In Canada, when a child from a First Nations reserve is placed in foster care and a child in a neighbouring non-Aboriginal community is placed in foster care, the family to which the non-reserve resident child goes into foster care will receive more per diem from the province than the family on reserve will receive.

Ms. Blackstock: That is typically true. The other important factor is that off reserve we have voluntary sector services that augment the quality of life for families. Such organizations are typically not present on reserve. You not only have a family that is receiving less per diem but also families with less support.

d'un membre de la famille. Imaginez-vous en train de vivre dans les conditions qu'a décrites l'honorable sénateur, en compagnie d'une quinzaine ou d'une vingtaine de personnes, dans une maison délabrée qui ne respecte pas les normes du bâtiment et qui pourrait être pleine de moisissures. Quel effet cela aurait-il sur la qualité des soins assurés aux enfants à votre charge? Quand autant de gens vivent en proximité aussi étroite, l'hygiène peut poser un problème. Il pourrait y avoir des questions de santé environnementale causées par la moisissure ou une ventilation inadéquate. Bon nombre d'entre vous êtes conscients de la recherche relative aux répercussions sur le psyché social et sur le bien-être d'une famille. L'enfant grandirait dans un milieu où règnent davantage le chaos et le stress environnemental que s'il se trouvait dans un domicile familial adéquat qui n'est pas surpeuplé.

Il importe de prendre note que de simplement régler la question du logement ne suffira pas. L'expérience de Davis Inlet nous a appris que, lorsque des collectivités sont réinstallées dans de nouveaux logements, mais que les plans d'appui aux enfants de ces collectivités pour régler les problèmes de toxicomanie ne sont pas mis en œuvre uniformément, les problèmes persistent. Il faut faire un investissement durable dans le logement, parce qu'il est en crise. À ceux qui ne sont jamais allés dans une collectivité des Premières nations, je leur recommande de le faire. C'est une chose de m'entendre parler de la situation, mais c'est une tout autre chose de l'observer par soi-même. Je vous recommande d'y aller et de voir par vous-même.

De plus, il faut donner à ces familles toutes les chances de s'en tirer et de se soutenir elles-mêmes dans leur milieu actuel et, faut-il espérer, dans de meilleures conditions.

Le sénateur Kinsella : Le taux quotidien versé aux familles d'accueil des réserves est-il comparable à celui d'une famille d'accueil à l'extérieur de la réserve à laquelle on pourrait envoyer un enfant autochtone, même si la famille d'accueil n'est pas autochtone?

Mme Blackstock : Au sein des compétences pour lesquelles nous disposons de ce genre de données, la réponse est non, les taux ne sont pas comparables. Dans un arrêt de la Cour suprême des États-Unis rendu il y a quelques années, une personne accueillant l'enfant d'un autre membre de la famille touchait moins que l'étranger qui accueille l'enfant. La Cour suprême des États-Unis a examiné la décision et l'a jugée discriminatoire.

Le sénateur Kinsella : Au Canada, quand l'enfant d'une réserve des Premières nations est placé en famille d'accueil et que l'enfant d'une collectivité non autochtone avoisinante est placé en famille d'accueil, la famille à laquelle va l'enfant habitant hors réserve touchera plus par jour de la province que la famille de la réserve.

Mme Blackstock : C'est typiquement vrai. L'autre facteur important, c'est qu'à l'extérieur de la réserve, le secteur bénévole offre des services qui accroissent la qualité de vie des familles. De pareils organismes sont typiquement absents des réserves. Non seulement la famille reçoit-elle moins d'argent, mais elle reçoit également moins d'appui.

Senator Kinsella: In terms of dollars and cents, there is a cash difference between what is paid to a foster parent in a white community and what is paid to a foster parent in an Aboriginal community. That sounds like discrimination to me.

The Standing Senate Committee Social Affairs, Science and Technology has completed a major study on mental health in Canada. Part of the report deals with the tragedy around suicide, and alludes to the many factors that might come into play in dealing with suicide. The data you indicated on the suicide rate in one part of the country was very telling: Ninety per cent of the suicides are accounted for by 10 per cent of the communities.

Everyone agrees that one human right is the right to life. We are looking at the Convention on the Rights of the Child and the child's right to life, and suicide is such a tragic assault on that right to life. Could you speak more to that from your experience, because that data was impressive.

Ms. Blackstock: It speaks to the fact that we need to invest in suicide prevention programs perhaps in a different way than we have done in the past. Stereotypically, we provided counselling at the level of the child and of the family. Those are important supports and should probably continue, but we need to look at this situation more broadly. In their research project, Chandler and Lalonde explained the difference by saying that we have always thought that all children formed their identities in the same way. However, their hypothesis is that that is not true. For non-Aboriginal children, they have an essentialist identity formation: You are special because God made you special. As well, keep in mind that the basic human rights of these non-Aboriginal kids have been recognized and they are not struggling for food and water, as many Aboriginal kids have to do.

The authors told us that the identities of First Nations kids are formed in a narrative way, by the lands they have lived on, by the legacy of their ancestors, by their relationship to community members and by their responsibilities in the future. If they can look around in that narrative and see adults of their group having grown up and able to make decisions that positively impact the community, that sends a strong, affirming message back to those young people. On the other hand, if they look around and all they see are people who always need to consult with the Government of Canada before they do anything, then that sends a different type of message for the identity formation of Aboriginal children; one where they do not have the power to make change in their own world and to make their dreams come true. I submit to you that along with the right to life is the right to dream, and I think that we have taken that away from many kids.

Senator Kinsella: In closing, I would refer you to the work with the Yurok and with the Sioux done by Eric Erikson in the past. He was really the pioneer of ego-identity.

Senator Dallaire: I have taken over the committee on sexual exploitation of children in Canada.

Le sénateur Kinsella : En termes de dollars, il existe un écart entre ce qui est versé aux parents d'accueil d'une collectivité blanche et ce qui est versé aux parents d'accueil d'une collectivité autochtone. Cela m'a tout l'air de discrimination.

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a mené une importante étude sur la santé mentale au Canada. Dans son rapport, il est question de la tragédie qu'est le suicide et on y fait allusion à de nombreux facteurs qui pourraient entrer en jeu. Les données que vous avez mentionnées sur le taux de suicide dans une région du pays étaient très éloquentes : 90 p. 100 des suicides sont commis dans 10 p. 100 des collectivités.

Tous conviennent qu'un des droits de la personne est le droit à la vie. Nous examinons la Convention sur les droits de l'enfant et le droit de l'enfant à la vie. Le suicide est une telle atteinte au droit à la vie. Pourriez-vous nous en dire plus à partir de votre expérience, parce que ces données sont vraiment effrayantes.

Mme Blackstock : Elles illustrent à quel point il faut investir dans des programmes de prévention du suicide, de manière peut-être différente de ce que nous avons fait jusqu'ici. Nous fournissons habituellement du counselling à l'enfant et à sa famille. Ce sont là d'importants appuis qu'il faudrait probablement maintenir, mais il faut étudier aussi la situation dans son ensemble. Dans leur projet d'étude, Chandler et Lalonde ont expliqué la différence en disant que nous avons toujours cru que tous les enfants formaient leur identité de la même façon. Or, selon eux, c'est faux. Les enfants non autochtones forment leur identité de manière essentialiste : vous êtes spécial parce que Dieu l'a voulu ainsi. De plus, n'oubliez pas que les droits fondamentaux de la personne de ces enfants non autochtones ont été reconnus et qu'ils n'ont pas à se battre pour avoir des aliments et de l'eau, comme tant d'enfants autochtones doivent le faire.

Les auteurs nous ont dit que les identités des enfants des Premières nations se forment de manière narrative, par les terres qu'ils habitent, par le legs de leurs ancêtres, par leurs liens avec les membres de la collectivité et par leurs responsabilités à venir. Si, dans ce milieu narratif, ils peuvent regarder autour d'eux et voir des adultes de leur groupe qui ont grandi et ont pu prendre des décisions ayant un impact favorable sur la collectivité, ils reçoivent un message d'affirmation très ferme. Par contre, s'ils regardent autour d'eux et qu'ils voient des gens qui ont toujours besoin de consulter le gouvernement du Canada avant de faire quoi que ce soit, ils reçoivent un message très différent sur le plan de la formation de l'identité; en somme, ils comprennent qu'ils n'ont pas le pouvoir de changer leur propre monde et de réaliser leurs rêves. J'affirme qu'il n'y a pas de droit à la vie sans droit au rêve, et je crois que nous avons nié ce droit à bien des enfants.

Le sénateur Kinsella : En guise de conclusion, je vous renvoie aux travaux d'Eric Erikson faits dans le passé auprès des Yurok et des Sioux. Il était vraiment un pionnier de l'identité du moi.

Le sénateur Dallaire : Je fais partie du comité chargé d'étudier l'exploitation sexuelle des enfants au Canada.

I know that 50 per cent of families are headed by a single parent. Has sexual exploitation of girls become normalized, due to the last 100 years of mishandling the situation, or is it still foreign and haphazard, happening due to circumstances?

Ms. Blackstock: Two things are happening: In Canadian society, we have normalized the risk to Aboriginal children. We no longer question the fact that 30 per cent of the kids in child welfare care are Aboriginal, or that 50 per cent of the young people who are being sexually exploited are Aboriginal. It is as though that is the way things have been and we assume that is the way things are in society, even when we are faced with an opportunity to make a difference and reduce those numbers. We have normalized it, which has taken away from the tragedy that it is. Each one of these young people should be given a full opportunity to make a difference, including children facing sexual exploitation.

I do not believe it is normalized at all in Aboriginal communities. The large number of First Nations support agencies vying for resources to work within families and redress child maltreatment tells us a number of things. It tells us that we know there are problems in our community where the rights of our children and youth are being violated. It says that we want to be part of that solution and that we know we need to engage with others for help where we do not have the solutions on our own or we need more information to implement the solutions.

It has been my experience that there is an acknowledgment of the problem of sexual exploitation in First Nations communities but there are very few resources to address solutions.

Senator Dallaire: You come back to resources, cultures and so on. In a number of cultures, if a girl has been exploited sexually, whether voluntarily or not, the community will reject the girl. The girl is considered to be the guilty party, rather than the male.

Does that atmosphere exist in First Nations communities? Are those girls rejected? Does the community make it difficult for them to “come in from the cold,” if I may use that expression, or is there an acceptance by the families and the communities that such things have been happening? Are they more welcoming of those girls?

Ms. Blackstock: I cannot cite any research on that subject because, to my knowledge, none has been done. However, I was a child protection worker in a non-Aboriginal community for about eight years in the province of British Columbia before working in a First Nations agency. I have seen incidents of isolation of exploited children in both Aboriginal and non-Aboriginal communities. The question is how can society turn that around, what can we do to ensure that these children are provided with the level of support necessary so that, although there is no way of

Je sais que la moitié des familles sont monoparentales. L'exploitation sexuelle des filles fait-elle partie du quotidien, en raison du dernier siècle de mauvaise gestion de la situation, ou est-elle encore un fruit du hasard, en raison des circonstances?

Mme Blackstock : Nous observons deux phénomènes actuellement : au sein de la société canadienne, nous avons normalisé le risque auquel sont exposés les enfants autochtones. Nous ne contestons plus le fait que 30 p. 100 des enfants pris en charge sont autochtones ou que 50 p. 100 des jeunes qui font l'objet d'exploitation sexuelle sont autochtones. C'est comme s'il en avait toujours été ainsi, et nous supposons que telle est la situation au sein de la société, même lorsque nous avons le choix d'agir pour abaisser ces nombres. Nous avons normalisé la situation, de sorte qu'elle ne nous frappe plus comme la tragédie qu'elle est en réalité. Chacun de ces jeunes devrait avoir toutes les chances possibles de faire une différence, y compris les enfants victimes d'exploitation sexuelle.

Je ne crois pas que ce soit normalisé au sein de toutes les collectivités autochtones. Le nombre imposant d'organismes d'appui aux Premières nations qui rivalisent pour obtenir des ressources afin de pouvoir travailler au sein des familles et de mettre fin aux mauvais traitements infligés aux enfants est très éloquent. Cela signifie que nous savons qu'il existe des problèmes au sein de notre collectivité, que les droits de nos enfants et de nos jeunes sont violés. Cela signifie que nous souhaitons faire partie de la solution et que nous savons qu'il faut faire appel à d'autres pour obtenir de l'aide quand nous n'avons pas les solutions ou que nous avons besoin de plus d'information pour les mettre en oeuvre.

Selon mon expérience, on reconnaît l'existence du problème d'exploitation sexuelle au sein des collectivités des Premières nations, mais il existe très peu de ressources pour trouver des solutions.

Le sénateur Dallaire : Vous en revenez toujours aux ressources, aux cultures et ainsi de suite. Au sein de plusieurs cultures, la collectivité rejette la fille qui a été exploitée sexuellement, qu'elle ait été consentante ou pas. C'est elle qu'on juge coupable, plutôt que l'homme.

Cette atmosphère règne-t-elle également au sein des collectivités des Premières nations? Ces filles sont-elles rejetées? La collectivité les exclut-elle ou les familles et les collectivités reconnaissent-elles que de pareilles choses se produisent en leur sein? Font-elles meilleur accueil à ces filles?

Mme Blackstock : Je ne peux pas vous citer d'étude à ce sujet parce que, que je sache, il n'en existe pas. Cependant, j'ai travaillé pour un service de protection de l'enfance dans une collectivité non autochtone pendant huit ans environ, en Colombie-Britannique, avant de travailler pour un organisme des Premières nations. J'ai vu des enfants exploités qui ont été isolés, dans les milieux tant autochtones que non autochtones. La question qu'il faut se poser, c'est comment une société peut revenir en arrière, ce qu'elle peut faire pour que ces enfants

recovering from the experience, they can bring themselves to a point where it becomes part of their past and not the defining moment of their future.

The solution is community education. Sadly, in Canada, the most unsafe place for most children is in their family home. It is not the predator behind the bush that is the problem, but the people in the family home. We need to educate people to the fact that they have a duty to ensure the safety of all children. The first level of responsibility begins in our own family, including with regard to sexual exploitation.

Senator Dallaire: Would the tools for resolution be different for the First Nations? I return to the fact that the scale is vastly different compared to non-Native communities. Should there not be a different set of tools or, culturally, is there an ability to work on that in a different way?

Ms. Blackstock: We must be open to various solutions in a diversity of communities. I was working primarily in Vancouver as a child protection worker. We found a disproportionate number of children and youths there from isolated communities, and I know that you have previously heard evidence on that aspect as well. There are very few resources for young people like that. They end up on the streets of Vancouver and would, unfortunately, be very vulnerable to sexual exploitation.

The solutions for those communities would involve bolstering services. For a community in an urban area, it might be a matter of finding the right mix of services that includes affirming cultural responsibility for the care and protection of children.

I do not know of any Aboriginal community in either Canada or the United States where the abuse of children has been traditionally tolerated. In fact, in my community the punishment for abuse of children far exceeds anything that would be meted out under the Criminal Code of Canada today. It was considered an enormous travesty, not only to the child but to future generations, because we understand that there are multi-generational impacts from sexual exploitation. We need to leverage those things, but we need to provide support services in the context of each community.

Senator Dallaire: Therefore we have not created an atmosphere of tolerance within the First Nations communities of sexual exploitation of children. Is there another way to attack the problem?

Ms. Blackstock: Canada has contributed to sexual exploitation by underfunding the available services. I know that comes back to the issue of resources. If you had two populations, one of which was 15 times more likely to come to child welfare than the other, which would you underfund by about 50 per cent in the family support services? The reality is that it is the First Nations communities that have been underfunded.

reçoivent le niveau de soutien nécessaire de manière à, bien qu'il n'existe pas de moyen d'effacer l'expérience, évoluer au point où cela fait partie du passé et n'est plus le moment déterminant de l'avenir.

La solution, c'est d'éduquer la collectivité. Il est triste de devoir dire qu'au Canada, la place la moins sûre pour la plupart des enfants est leur domicile familial. Le problème n'est pas tant le prédateur caché derrière un buisson que les membres du domicile familial. Il faut éduquer les gens, leur faire savoir qu'ils ont le devoir de faire en sorte que tous les enfants sont en sécurité. Le premier niveau de responsabilité se trouve au sein de nos propres familles, y compris en ce qui concerne l'exploitation sexuelle.

Le sénateur Dallaire : Les outils pour régler le problème seraient-ils différents pour les Premières nations? J'en reviens au fait que le problème est d'une tout autre échelle qu'au sein des collectivités non autochtones. Ne devrait-il pas y avoir une série différente d'outils ou, sur le plan culturel, est-on capable d'y travailler de manière différente?

Mme Blackstock : Il faut demeurer ouverts aux diverses solutions pour des collectivités variées. Je travaillais surtout à Vancouver en tant que travailleuse du service de protection de l'enfance. Nous avons observé un nombre disproportionné d'enfants et de jeunes là-bas qui venaient de collectivités isolées, et je sais que vous avez déjà entendu des témoignages à cet égard. Il existe très peu de ressources pour des jeunes comme eux. Ils aboutissent dans la rue à Vancouver et seraient, malheureusement, très vulnérables à l'exploitation sexuelle.

Parmi les solutions envisagées pour ces collectivités, il faudrait accroître les services. Dans la collectivité en milieu urbain, ce serait peut-être une question de trouver la bonne combinaison de services qui incluent l'affirmation de la responsabilité culturelle pour le soin et la protection des enfants.

Je ne connais pas de collectivité autochtone au Canada ou aux États-Unis qui aurait, dans le passé, toléré le mauvais traitement des enfants. En fait, dans ma collectivité, la punition pour les mauvais traitements infligés aux enfants excède de loin tout ce que pourrait prévoir le Code criminel du Canada actuellement. Les sanctions prévues étaient considérées comme une énorme travestie, non seulement pour l'enfant, mais aussi pour les générations futures, parce que nous savons que l'exploitation sexuelle a des impacts sur plusieurs générations. Il faut multiplier l'effet de ces outils, mais il faut aussi offrir des services de soutien adaptés au contexte de chaque collectivité.

Le sénateur Dallaire : Par conséquent, nous n'avons pas créé une atmosphère de tolérance au sein des collectivités des Premières nations à l'égard de l'exploitation sexuelle des enfants. Existe-t-il un autre moyen de s'attaquer au problème?

Mme Blackstock : Le Canada a contribué à l'exploitation sexuelle en sous-finçant les services offerts. Je sais qu'on en revient encore à la question des ressources. Si vous aviez deux populations, dont l'une était 15 fois plus susceptible d'utiliser les services d'aide à l'enfance que l'autre, laquelle sous-financieriez-vous de 50 p. 100 à peu près sur le plan des services de soutien à la famille? La réalité, c'est que les collectivités des Premières nations ont été sous-financées.

Senator Munson: I was struck by your submission about adoption. You said that Canada must not make the mistake of satisfying one set of rights to the exclusion or neglect of others. This deals with the mental, emotional, physical and spiritual approaches. You told the tragic story of Sarah de Vries, and I was quite moved by it. She was Black and Aboriginal and was adopted by a Caucasian family. They loved her, but they did not satisfy her inner needs. Then she disappeared on that horrible farm in British Columbia.

Should we not all be learning a lesson from this? I am thinking that, in this day and age in this country, tens of thousands of families are adopting Chinese children. Is there a message here for us all with regard to these young Chinese girls as well? We should be really paying attention to this moving testimony as to what has happened in your community.

Ms. Lamborn: This is something I have thought about a great deal since reading that book, because it brings up the whole question of intercultural and interracial adoptions. In that case, Sarah's family made no efforts to allow her to interact with people of her own culture. She never had a chance to go to a Friendship Centre or to interact with other Black people in Vancouver. She was surrounded by people who did not look like her and did not experience the same things that she did. That is significant. We do not know how things would have turned out if she had had access to other people who were like her. However, in our submission it is not a blanket statement that we should never have intercultural adoptions. That is not the implication here.

Senator Munson: I am not saying that, either. However, there is a sensitivity there.

Ms. Lamborn: It was mentioned earlier that in the Convention on the Rights of the Child there are some conflicting articles. On the one hand, we have the right to an adequate standard of living, while on the other we have the right to identity. If we are talking about Aboriginal children living on reserves where they do not have adequate housing or clean water, it comes down to which right you will fulfill. Will you fulfill their right to an adequate standard of living by removing them from the reserve, or will you let them keep their identity but let them stay in unsafe conditions? That is why I emphasize the need to invest in housing on reserves. In that way, you will be able to fulfill both.

Senator Munson: You talked about the oversight committee on children's rights. In our interim report we talk about establishing a children's commissioner to monitor the implementation of the convention and protection of children's rights in this country and an arm's length independent institution. Do you agree with what we are saying or is that something different?

Ms. Blackstock: I agree with that. However, I make two provisos. First, there needs to be a designated Aboriginal official overseeing the welfare of Aboriginal children. That speaks to the point that many times Aboriginal children's issues become just that: an issue. Without the level of focus, particularly in the case

Le sénateur Munson : J'ai été frappé par ce que dit votre mémoire au sujet de l'adoption. Vous affirmez que le Canada ne doit pas faire l'erreur de respecter une série de droits à l'exclusion des autres ou en les négligeant. Il ne faut pas oublier la dimension du bien-être mental, émotionnel, physique et spirituel. Vous avez raconté l'histoire tragique de Sarah de Vries, qui m'a beaucoup ému. Cette enfant noire et autochtone a été adoptée par une famille blanche. Sa famille l'aimait, mais elle était incapable de satisfaire ses besoins intérieurs, puis elle a disparu sur cette horrible ferme de la Colombie-Britannique.

Ne devrions-nous pas tous en tirer une leçon? Actuellement, au Canada, des dizaines de milliers de familles adoptent des enfants chinois. Devrions-nous y voir un message également en ce qui concerne ces jeunes Chinoises? Nous devrions vraiment réfléchir à ce témoignage émouvant sur ce qui est arrivé au sein de votre collectivité.

Mme Lamborn : Voilà une question à laquelle j'ai beaucoup réfléchi après avoir lu le livre, parce qu'il soulève toute la question des adoptions interculturelles et interraciales. Dans le cas dont nous parlons, la famille de Sarah n'a fait aucun effort pour lui permettre d'interagir avec des membres de sa propre culture. Elle n'a jamais pu se rendre dans un centre d'amitié ou interagir avec d'autres Noirs à Vancouver. Elle était entourée de personnes qui ne lui ressemblaient pas physiquement et qui ne vivaient pas les mêmes expériences qu'elle. C'est important. Nous ignorons ce qui serait arrivé si elle avait eu accès à d'autres personnes qui lui ressemblaient. Toutefois, dans notre mémoire, nous n'affirmons pas qu'il faudrait interdire les adoptions interculturelles. Ce n'est pas ce que nous laissons entendre.

Le sénateur Munson : Ce n'est pas ce que je dis, moi non plus. Toutefois, c'est une question délicate.

Mme Lamborn : On a mentionné tout à l'heure que, dans la Convention sur les droits de l'enfant, certains articles se contredisent. D'une part, il y a le droit à une qualité de vie adéquate, alors que, d'autre part, il y a le droit à l'identité. Si nous parlons d'enfants autochtones qui habitent dans des réserves où ils n'ont pas de logements adéquats ou d'eau potable, il faut décider quel droit on va respecter. Respectera-t-on leur droit à une qualité de vie adéquate en les retirant de la réserve ou les laissera-t-on conserver leur identité, mais vivre dans des conditions insalubres? C'est pourquoi je souligne le besoin d'investir dans le logement des réserves. De cette façon, vous pouvez respecter les deux droits à la fois.

Le sénateur Munson : Vous avez parlé du comité de surveillance des droits des enfants. Dans notre rapport intérimaire, nous discutons de la possibilité d'établir un commissariat à l'enfance qui, en tant qu'institution indépendante, surveillerait la mise en œuvre de la convention et la protection des droits des enfants au Canada. Êtes-vous d'accord avec cette idée ou préconisez-vous autre chose?

Mme Blackstock : Je souscris à ce que vous dites dans le rapport. Cependant, j'aurais deux réserves. Tout d'abord, il faut qu'il y ait un agent autochtone désigné pour surveiller le bien-être des enfants autochtones. Cela réglerait bien souvent le problème des questions concernant les enfants autochtones qui ne sont que

of children who do not have access to other redress mechanisms in the same way as other non-Aboriginal children do, that is, First Nations children on reserve, there needs to be a higher level of vigilance than an individual would be able to provide.

If that office could focus on systemic issues, that would be of far more value. We see systemic issues manifested at the level of the child. Often, however, they affect a broad sweep of children. By addressing one systemic issue, we can often benefit the well-being of a large population of children, versus looking at individual rights violations.

I am not arguing against addressing individual rights violations. I am saying that a group such as that should deal with systemic reports, primarily.

Senator Munson: Where are we as a nation headed if we do not have these resources? You used the word “crisis.” What kind of crisis are you talking about? As most of us know, Aboriginal youth is the fastest growing youth population in this country.

Ms. Blackstock: In the Wen: De report there is something about the “cost of doing nothing.” Some people feel that doing nothing is cost-free. The reality is that we will have another generation of Aboriginal children grow up away from their homes when we could have done something about it.

One of the best definitions of reconciliation I have heard is not having to say sorry twice. Canada is warming up to saying, “I am sorry” for the residential school fiasco, but now there are three times the number of children in child welfare care than there were when there were residential schools.

We know the problem. We have the solution. By God, we have more than enough resources to redress it. As we know from data, children in the care of child welfare systems have lower rates of educational success, higher reliance on income assistance and more involvement with the justice system. By doing nothing, I think we put our own moral credibility as a nation at risk.

The Chairman: Ms. Lamborn and Ms. Blackstock, I want to thank you very much for this introductory phase to our study. I want to assure you that this is not the end of this matter. We have planned a western tour involving the four western provinces. At least one full day will be dedicated to the issues of Aboriginal children when we move west into those communities.

We will be going at least to Vancouver, Winnipeg, Regina and probably Edmonton. From one of those communities we hope to go into an Aboriginal community so that we can experience that firsthand. I am hoping it will be in Manitoba where committee members can see a child and family service

cela : des questions. Sans ce niveau de concentration, particulièrement dans le cas d'enfants qui n'ont pas accès à d'autres mécanismes de redressement comme les enfants non autochtones, c'est-à-dire les enfants des Premières nations habitant dans les réserves, il faut exercer une plus grande vigilance que ce dont est capable une seule personne.

Si ce bureau pouvait se concentrer sur les problèmes systémiques, ce serait beaucoup plus utile. Nous constatons l'existence d'enjeux systémiques au niveau des enfants. Souvent, ils affectent un grand nombre d'enfants. En s'attaquant à un enjeu systémique, nous pouvons souvent accroître le bien-être d'une grande population d'enfants, plutôt que de s'en tenir aux violations des droits individuels.

Je n'argumente pas contre l'action contre les violations des droits individuels. Ce que j'en dis, c'est qu'un groupe comme celui-là devrait se concentrer surtout sur les rapports de problèmes systémiques.

Le sénateur Munson : Vers quoi nous dirigeons-nous, comme nation, si nous n'avons pas ces ressources? Vous avez parlé de « crise ». De quel genre de crise est-il question? Comme la plupart d'entre nous le savent, la jeunesse autochtone est le groupe de jeunes dont la population croît le plus rapidement au Canada.

Mme Blackstock : Dans le rapport Wen : De, il est question du « coût de ne rien faire ». Certains croient qu'en ne faisant rien, il n'a pas de coût. En réalité, nous nous retrouvons avec une autre génération d'enfants autochtones élevés loin de chez eux, alors que nous aurions pu agir.

Une des meilleures définitions de la réconciliation que j'ai entendues est le fait de ne pas avoir à s'excuser deux fois. Le Canada commence à reconnaître qu'il lui faut présenter des excuses pour le fiasco des pensionnats. Or, actuellement, il y a trois fois plus d'enfants pris en charge qu'à l'époque des pensionnats.

Nous connaissons le problème. Nous avons la solution. Nous avons plus qu'assez de ressources pour y voir. Comme nous l'ont appris les données, les enfants pris en charge par les services d'aide à l'enfance ont des taux plus faibles de réussite scolaire, ils sont plus dépendants de l'aide au revenu et ont plus de démêlés avec la justice. C'est notre propre crédibilité morale comme nation que nous risquons en ne faisant rien.

La vice-présidente : Madame Lamborn et madame Blackstock, je vous remercie beaucoup d'avoir contribué à cette phase d'introduction à notre étude. Je tiens à vous donner l'assurance que la question n'en restera pas là. Nous avons projeté de faire une tournée dans les quatre provinces de l'Ouest. Au moins une journée entière sera consacrée aux questions des enfants autochtones quand nous irons dans l'Ouest, dans ces collectivités.

Nous nous rendrons au moins à Vancouver, à Winnipeg, à Regina et, probablement, à Edmonton. À partir d'une de ces villes, nous espérons nous rendre dans une collectivité autochtone de manière à pouvoir constater nous-mêmes les faits. J'espère que ce sera au Manitoba, où les membres du comité pourront voir à

agency run by Aboriginal people at work, and the difficulties that exist in that particular situation.

I have also instructed our clerk to ensure that all senators get a copy of the Wen: De report since you have referenced it on a number of occasions. It would be important background for them for the next step on this journey.

I want to thank you very much for your presentation this afternoon.

The committee adjourned.

OTTAWA, Monday, June 5, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 4:03 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, I see a quorum so we are able to commence. I will have the witnesses be seated, please.

This is the Standing Senate Committee on Human Rights and we have been empowered to examine and report on Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

We have some witnesses before us today, honourable senators, and then I would like to take a few minutes to present the budgets that we have already discussed but we have to go through the formality of approving them. That should not take long.

I am pleased that we have, from Indian and Northern Affairs Canada, Ms. Sandra Ginnish, Director General, Treaties, Research, International and Gender Equality Branch. We also have from the department, Ms. Havelin Anand, Acting Director General, Social Policy and Programs Branch; and Mr. Bruno Steinke, Acting Director, Social Programs and Reform Directorate.

Welcome to the witnesses. I do not know who will be commencing, but if there is an opening statement, please be brief in order to leave time for questions from the senators, which usually leads to a rather fruitful debate.

Sandra Ginnish, Director General, Treaties, Research, International and Gender Equality Branch, Indian and Northern Affairs Canada: Thank you for welcoming us. We are pleased to be here today and to represent the Department of Indian Affairs

l'œuvre un organisme de service à l'enfance et à la famille dirigé par des Autochtones et les difficultés qui existent dans cette situation particulière.

J'ai aussi demandé à notre greffier de faire en sorte que tous les sénateurs reçoivent un exemplaire du rapport Wen : De puisque vous l'avez mentionné plusieurs fois. Il représente une documentation importante pour la prochaine étape de notre étude.

Je tiens à vous remercier énormément de l'exposé que vous nous avez fait cet après-midi.

La séance est levée.

OTTAWA, le lundi 5 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 h 3, pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je constate que nous avons le quorum; nous allons donc commencer. Je demanderais aux témoins de bien vouloir prendre place.

Notre comité, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, a reçu le mandat d'étudier, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Aujourd'hui, nous entendrons plusieurs témoins, honorables sénateurs, puis j'aimerais que nous réservions quelques minutes pour présenter les budgets dont nous avons déjà discuté, mais que nous devons approuver formellement. Cela ne devrait pas prendre beaucoup de temps.

Nous avons le plaisir de recevoir, du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, Mme Sandra Ginnish, directrice générale, Direction générale des traités, de la recherche, des relations internationales et de l'égalité entre les sexes; Mme Havelin Anand, directrice générale intérimaire des Politiques sociales et des programmes; et M. Bruno Steinke, directeur intérimaire, Direction de la réforme des programmes sociaux.

Bienvenue à vous tous. J'ignore qui commencera, mais si vous avez une déclaration d'ouverture à nous livrer, veuillez faire en sorte qu'elle soit brève afin de laisser aux sénateurs du temps pour poser des questions, ce qui donne habituellement lieu à des débats très fructueux.

Sandra Ginnish, directrice générale, Direction générale des traités, de la recherche, des relations internationales et de l'égalité entre les sexes, Affaires indiennes et du Nord Canada : Merci de nous accueillir. Nous sommes heureux de comparaître

and Northern Development. We have reviewed your interim report entitled "Who's in Charge Here?" and we look forward to the opportunity for dialogue this afternoon.

[*Translation*]

The Department of Indian Affairs and Northern Development is committed to making Canada a better place for all Aboriginal Canadians, and understands that such work must begin with a focus on children and families.

More needs to be done to ensure that Aboriginal youth have the educational and skills development programs that will prepare them for the economy of the future.

[*English*]

We look forward, together with Aboriginal peoples, to focusing on priority areas where we feel we can make improvements in the months ahead. In particular, our department is committed to making a real difference in education, to creating new opportunities for Aboriginal youth and doing more to support Aboriginal women, children and families.

The Government of Canada plays the role of the provinces and the territories in delivering social services to First Nations on reserve. In this regard, our department will work with First Nation communities to address challenges impeding the effectiveness of these social programs. All parties have a desire to make such programs less remedial, more proactive and, ultimately, more effective.

As you are aware, many Aboriginal children face significant challenges compared to the mainstream population. Our government recognizes this and has announced a \$450 million investment to improve the quality of the water supply on reserves, to enhance housing on reserves, to increase educational outcomes and to better address the socio-economic conditions of Aboriginal women, children and families.

[*Translation*]

The Government of Canada recognizes that in order for children to grow up healthy, clean, safe water is a must, and adequate housing is a necessity.

In relation to drinking water, the Government of Canada is addressing all high-risk water systems in First Nation communities. Remedial plans for the 21 communities identified with high-risk drinking water systems as well as drinking water advisories, are being developed with the First Nation communities.

aujourd'hui au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. Nous avons étudié avec intérêt votre rapport provisoire intitulé « Qui dirige, ici? », et nous nous réjouissons d'avoir la possibilité de discuter avec vous cet après-midi.

[*Français*]

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada s'est engagé à faire du Canada un meilleur pays pour les Autochtones canadiens. Il comprend que l'on doit commencer ce travail en mettant l'accent sur les enfants et les familles.

On doit en faire plus pour assurer aux jeunes Autochtones les programmes d'éducation et de développement des compétences qui les prépareront à l'économie de l'avenir.

[*Traduction*]

Le nouveau gouvernement canadien allant de l'avant avec les peuples autochtones, nous privilégierons, dans les prochains mois, les secteurs prioritaires où nous pouvons réaliser des améliorations mesurables. En particulier, notre ministère est résolu à changer le cours des choses en éducation, à créer de nouvelles possibilités pour les jeunes Autochtones et à faire davantage pour appuyer les femmes, les enfants et les familles autochtones.

En fournissant des services sociaux dans les réserves, le gouvernement canadien joue, auprès des Premières nations, le rôle des provinces ou des territoires. À ce titre, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada s'emploiera, en collaboration avec les collectivités des Premières nations, à supprimer les obstacles qui nuisent à l'efficacité des programmes sociaux. Toutes les parties souhaitent que ces programmes ne se limitent pas à corriger une situation, mais qu'ils soient plus proactifs et, partant, plus efficaces.

Comme vous le savez, comparés aux autres enfants canadiens, un grand nombre d'enfants autochtones font face à des difficultés considérables. Notre gouvernement en est conscient et a annoncé un investissement de 450 millions de dollars pour améliorer la qualité de l'approvisionnement en eau des réserves; accroître le nombre de logements dans les réserves; relever le niveau d'éducation des jeunes Autochtones et mieux faire face aux conditions socioéconomiques des femmes, des enfants et des familles autochtones.

[*Français*]

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'une eau propre et sécuritaire est essentielle à la croissance d'enfants en santé. Il est nécessaire aussi d'avoir des logements de qualité et en quantité suffisante.

En matière d'eau potable, le gouvernement canadien s'emploie présentement à corriger tous les réseaux d'aqueducs à haut risque situés dans les collectivités des Premières nations. De concert avec ces dernières, on est en train de mettre au point des plans correctifs pour les 21 collectivités où l'on a relevé des réseaux d'aqueducs à haut risque; on formule aussi des avis concernant la qualité de l'eau potable.

[English]

As announced on March 21, 2006, Canada is developing a plan of action in collaboration with the Assembly of First Nations to ensure that residents of First Nation communities have access to clean, safe drinking water. On May 31, our minister, together with Phil Fontaine, the national chief, the Honourable Tony Clement and the Honourable Rona Ambrose, announced the creation of a panel of experts who will examine and provide options on the establishment of a regulatory framework to ensure safe drinking water in First Nation communities.

A protocol establishing clear standards for design, construction, operation, maintenance and monitoring of drinking water systems in First Nation communities is being implemented. It provides a proper basis for our accountability and that of First Nations. Mandatory training of all water plant operators, and a regime to ensure the oversight by certified water plant operators, is also underway.

As with clean, safe water, most Canadians also take adequate housing for granted, but without adequate housing children are clearly disadvantaged.

[Translation]

In 2005, the Government of Canada announced an investment of \$295 million to provide additional houses, renovation of existing units, and additional infrastructure in First Nations communities.

[English]

This funding is aimed at reducing the current housing shortage through the construction of 6,400 units, including related lot servicing. It will also improve housing conditions on reserve with the renovation of approximately 1,500 units of existing housing stock. This investment responds to the need for immediate action to narrow the housing gap between people on reserve and other Canadians and thus advance the situation of children.

This government is also proposing a new approach to child care. Aboriginal families, like other families, face challenges, which include trying to strike the right balance between work and family life. We all know that child care is expensive and quality care is difficult to find. As of July 1, 2006, Aboriginal parents, together with all other Canadian parents, will receive direct financial assistance of \$100 per month for each child under the age of six for a total of \$1,200 per year for each child. This income will provide flexibility by enabling parents to choose between putting children in daycare and staying at home with their children, or it will help them cover the cost of providers of

[Traduction]

Comme on l'a annoncé le 21 mars 2006, le Canada élabore un plan d'action, en collaboration avec l'Assemblée des Premières nations, pour garantir aux résidents des collectivités des Premières nations l'accès à de l'eau potable de qualité. Le 31 mai, notre ministre, accompagné de Phil Fontaine, le chef national de l'Assemblée des Premières nations (APN), de l'honorable Tony Clement, ministre de la Santé, et de l'honorable Rona Ambrose, ministre de l'Environnement, a annoncé la création d'un groupe d'experts chargé d'étudier et de présenter des options visant l'établissement d'un cadre réglementaire garantissant l'accès à de l'eau potable de qualité aux collectivités des Premières nations.

On met présentement en œuvre un protocole fixant des normes précises de conception, de construction, d'exploitation, d'entretien et de surveillance des réseaux d'eau potable dans les collectivités des Premières nations. La précision des normes du protocole permet de contrôler notre imputabilité et celle des Premières nations. Tous les exploitants de réseaux d'aqueduc devront suivre une formation, tandis que la réglementation permettra d'assurer la surveillance des réseaux par des exploitants agréés.

Pour la plupart des Canadiens, la salubrité de l'eau potable va de soi, tout comme les logements de qualité et en nombres suffisants. Mais les enfants qui doivent vivre dans des logements inadéquats, eux, sont manifestement défavorisés.

[Français]

En 2005, le gouvernement du Canada annonçait un investissement de 295 millions de dollars pour la construction de nouvelles maisons, la rénovation d'unités existantes et la mise en place d'infrastructures supplémentaires dans les collectivités des Premières nations.

[Traduction]

Ces fonds visent à combler la pénurie actuelle de logements par la construction de 6 400 unités, ainsi qu'à couvrir les coûts de raccordement des terrains aux services publics. Ils permettront aussi d'améliorer les conditions de logement dans les réserves grâce à la rénovation d'environ 1 500 unités existantes. Ces fonds répondent à la nécessité de prendre sans tarder des mesures pour combler le manque de logements dont souffrent les membres des Premières nations vivant dans des réserves par rapport au reste des Canadiens, ce qui aura aussi pour effet d'améliorer la situation des enfants.

Le gouvernement propose une approche nouvelle en ce qui concerne les services de garde d'enfants. Les familles autochtones font face à des problèmes dans ce domaine, notamment celui de concilier le travail et la vie familiale. Les services de garde sont coûteux pour les familles autochtones, et il leur est souvent difficile de trouver des garderies de qualité. À partir du 1^{er} juillet 2006, les parents autochtones, comme tous les autres parents canadiens, recevront la prestation universelle pour la garde d'enfants, un soutien financier direct de 100 \$ par mois pour chaque enfant de moins de six ans, soit 1 200 \$ par année et par enfant. Avec ce revenu supplémentaire, les parents auront

daycare. It will also provide support to low-income families without increasing the disincentives to work that arise due to the income-tested nature of some of our benefits. The Government of Canada is aware of the challenge that families face with respect to the availability of child care spaces.

[Translation]

Starting in 2007-2008, this government will invest \$250 million a year to help employers, both business and non-profit organizations, to create spaces in their communities. Consultations with provinces, territories, employers and community organizations are to begin immediately, aiming to launch the initiative in 2007.

Aboriginal communities will be consulted on the design of the Child Care Initiative as part of the overall consultations.

[English]

Canada is also working to address the unacceptable gap in educational achievement between Aboriginal and non-Aboriginal children. Improving educational outcomes for all First Nations, Inuit and Metis people is an important factor in improving their quality of life as well as their socio-economic status.

Despite recent progress, there is still far too much to do. Too many Aboriginal children perform poorly in school, too few graduate and too many are poorly quipped for post-secondary education or the labour market. We are committed to working with First Nations, provinces and other partners to ensure that children and youth all enjoy the same educational opportunities.

[Translation]

This means continuing to develop and implement a comprehensive policy framework on First Nation education which outlines roles and responsibilities, as recommended by the Auditor General.

[English]

Since 2002-03, investments have been made in new initiatives such as a parental and community engagement strategy, as well as measures to assist in the recruitment and retention of well-qualified teachers. In 2005, \$120 million over five years was also added to the special education program.

We also share the concerns of all Canadians on the issue of family violence amongst Aboriginal communities and have been taking concrete measures to address this in a meaningful way. Since 1988 the Government of Canada has addressed this issue in

davantage de souplesse : ils pourront choisir de placer leurs enfants dans une garderie ou de les garder à la maison avec eux. Ce revenu pourra les aider à payer des services d'aide familiale. De plus, cette prestation fournira un soutien financier direct aux familles à faible revenu, sans pour autant augmenter les effets de dissuasion au travail inhérents à certaines prestations établies en fonction du revenu. Le gouvernement canadien est conscient des difficultés avec lesquelles plusieurs familles autochtones sont aux prises, et ce, en raison du peu de places disponibles en garderie.

[Français]

À partir de 2007-2008, le présent gouvernement investira annuellement 250 millions de dollars pour aider les employeurs, qu'ils soient des entreprises commerciales ou des organismes sans but lucratif, à créer des places de garderie dans leurs collectivités. Les consultations avec les provinces, les territoires, les employeurs et les organismes communautaires doivent commencer sans tarder, l'objectif étant de lancer l'initiative en 2007.

Les collectivités autochtones seront consultées en ce qui a trait à la conception de l'initiative sur les places de garderies.

[Traduction]

Le Canada s'efforce également de réduire l'écart inacceptable des niveaux de scolarisation qui existe entre les Autochtones et les autres Canadiens. L'amélioration du niveau de scolarisation des Premières nations, des Inuits et des Métis est un facteur important de l'amélioration de leur qualité de vie et de leur statut socioéconomique.

Malgré les progrès récents, il reste encore beaucoup à faire. Trop d'enfants autochtones ont des résultats scolaires médiocres, trop peu obtiennent un diplôme de fin d'études et il y en a encore trop qui sont insuffisamment préparés aux études postsecondaires ou au marché du travail. Nous nous sommes engagés à travailler avec les Premières nations, les provinces et les autres partenaires et à prendre les mesures garantissant à tous les enfants et les jeunes des possibilités identiques d'instruction.

[Français]

Il est donc nécessaire de continuer l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de politique général sur l'éducation des membres des Premières nations qui indiquera, comme l'a recommandé le vérificateur général, les rôles et responsabilités en matière d'éducation.

[Traduction]

Depuis 2002-2003, on a investi dans de nouvelles initiatives telles que la Stratégie d'implication des parents et de la collectivité, et on a pris des mesures pour aider au recrutement et au maintien en emploi de professeurs qualifiés. En 2005, on a ajouté 120 millions de dollars, répartis sur une période de cinq ans, au Programme d'éducation spéciale.

Le gouvernement fédéral est, comme tous les Canadiens, préoccupé par la question de la violence familiale dans les collectivités autochtones et il prend depuis un certain temps déjà des mesures concrètes pour l'éradiquer. Depuis 1988, le

three successive multi-departmental family violence initiatives. Under the current initiative, it has been given more attention. This has been demonstrated in the past year by the creation of an interdepartmental working group that has enhanced coordination and has begun discussions with officials at all levels of government to identify common priorities for action.

Our family violence prevention program provides annual funding of \$17 million in support of 35 shelters and approximately 350 family violence prevention projects each year. The program currently serves 265 First Nations communities, and in the past fiscal year served 1,966 women and over 2,000 children who accessed shelter services.

The Chairman: We have your brief, so we can refer to it in the questioning.

Ms. Ginnish: I would like to touch on the issue of adoption.

While adoption services are a matter of provincial or territorial jurisdiction, Canada provides funding support to 103 First Nations child and family service agencies across the country. They are mandated in accordance with provincial standards and legislation and provide culturally sensitive services to children and their families.

We recognize First Nations' sensitivities regarding past adoption practices, whereby child welfare organizations placed many children for adoption with non-Aboriginal families, away from their homes and communities, and in many instances, out of the country.

[Translation]

The Government of Canada is deeply concerned about child and family services, including the welfare of children in care, and is working with First Nations to obtain better outcomes for First Nation children and their families.

[English]

A comprehensive strategy is being developed with the Assembly of First Nations and First Nations child and family services agency directors to help ensure that more First Nations children and parents get the help they need to prevent the types of crises that lead to intervention and family breakdown.

We are also deeply concerned with the rate of suicide amongst Aboriginal people. We recognize that too many First Nations communities continue to suffer social problems to which there is no simple solution.

gouvernement du Canada s'attaque à la violence domestique dont sont victimes les femmes et les jeunes filles autochtones; il a mené trois initiatives de lutte contre la violence familiale regroupant plusieurs ministères. La dernière initiative est davantage axée que les deux précédentes sur le problème de la violence familiale chez les Autochtones. En témoigne nettement la création, en 2005-2006, d'un groupe de travail interministériel sur la violence familiale chez les Autochtones. La création de ce groupe a non seulement accru la coordination interministérielle sur cette question, mais a aussi permis d'engager des discussions avec les fonctionnaires provinciaux et territoriaux afin de déterminer des priorités communes d'action.

Les 17 millions de dollars annuels du programme pour la prévention de la violence familiale d'Affaires indiennes et du Nord Canada servent au financement de 35 refuges et d'environ 350 programmes de prévention de la violence familiale. En 2004-2005, 1 966 femmes et plus de 2 000 enfants en ont bénéficié.

La présidente : Nous avons votre mémoire; nous pourrions donc nous y reporter dans le cadre de nos questions.

Mme Ginnish : J'aimerais parler de l'adoption.

Les services d'adoption relèvent de la compétence des provinces ou des territoires. Le gouvernement canadien verse des fonds à 103 agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations réparties dans toutes les régions du Canada. Ces agences, qui doivent suivre les normes et les lois provinciales, fournissent aux enfants et à leur famille des services qui tiennent compte des différences culturelles.

Le gouvernement canadien reconnaît la susceptibilité des Premières nations résultant des pratiques d'adoption du passé : des organismes de protection de l'enfance plaçaient à cette époque des enfants des Premières nations en adoption chez des familles non autochtones, loin de leur collectivité et, dans plusieurs cas, à l'étranger.

[Français]

Le gouvernement canadien est fortement préoccupé par les services à l'enfant et à la famille, notamment le bien-être des enfants pris en charge. Il travaille avec les Premières nations à l'obtention de meilleurs résultats pour les enfants des Premières nations et leurs familles.

[Traduction]

En collaboration avec l'Assemblée des Premières nations et les directeurs des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations, on est en train d'élaborer une stratégie globale pour faire en sorte qu'un plus grand nombre d'enfants et de parents des Premières nations obtiennent l'aide dont ils ont besoin pour prévenir les types de crises qui peuvent exiger une intervention externe ou mener à l'éclatement de la famille.

Nous sommes également fortement préoccupés par le taux élevé de suicides chez les Autochtones. Nous savons que trop de collectivités des Premières nations continuent à souffrir de problèmes sociaux pour lesquels il n'existe pas de solutions simples.

[Translation]

That is why the Government of Canada has worked with National Aboriginal Organizations over the past year to develop and finalize a framework for the National Aboriginal Youth Suicide Prevention Strategy.

[English]

The purpose of this framework is to reduce the risk of suicide among Aboriginal youth by undertaking activities in prevention, early intervention and crisis response. This strategy will receive \$65 million over five years, and Health Canada plans to implement the framework this fall.

In conclusion, the Department of Indian Affairs and Northern Development, in partnership with First Nations, Inuit and Métis across the country, continues to be committed to improving the quality of life for Aboriginal children.

As you know, the Aboriginal population of Canada is young and growing, and these demographics create pressure for additional services, such as schools, housing, public infrastructure and increases in social services to support the high rate of new family formations.

Given such pressures, as well as the fact that socio-economic indicators for Aboriginal Canadians remain far behind those of non-Aboriginal Canadians, it is clear we have a lot of work to do in the coming years to ensure that Aboriginal children in Canada fully enjoy the rights articulated in the Convention on the Rights of the Child.

Senator Carstairs: I found it interesting that you made note of the work done by the House of Commons committee on matrimonial property rights, but made no reference to the work done by the Senate, which predates that in the House of Commons. We have been after successive ministers to prepare the legislation and make the required changes.

Do you have any indication as to when that new legislation will appear?

Ms. Ginnish: When our minister appeared before the Aboriginal Affairs Committee last week, he spoke to the issue of matrimonial real property. He has renewed his commitment to addressing that issue and identified it as one of his priorities.

In our discussions with both the Native Women's Association of Canada and the Assembly of First Nations, one of the concerns raised was the need to complete consultations at the community level. This issue has never been discussed at that level.

We continue to work with both organizations to move forward on this file. The minister will be discussing this issue with his colleague soon, and we should be in a position to speak about it more pointedly afterwards.

[Français]

C'est la raison pour laquelle le gouvernement canadien a travaillé, au cours de la dernière année, avec les organisations autochtones nationales à la préparation et à la mise au point d'un cadre pour la stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones.

[Traduction]

Le cadre vise à diminuer le risque de suicide chez les jeunes Autochtones en mêlant des activités de prévention, d'intervention précoce et d'intervention d'urgence. On consacrera 65 millions de dollars sur cinq ans à la stratégie. Santé Canada prévoit mettre le cadre en œuvre cet automne.

Pour conclure, Affaires indiennes et du Nord Canada, en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis de tout le pays, continue à être acquis à l'amélioration de la qualité de vie des enfants autochtones.

Comme vous le savez, la population autochtone canadienne est jeune et sa croissance rapide. Ces facteurs démographiques accentuent les besoins en services, écoles, logements et infrastructures publiques supplémentaires ainsi qu'en services sociaux pour tenir compte du taux élevé de constitution de nouvelles familles.

En raison de ces besoins, et parce que les indicateurs socioéconomiques sont beaucoup plus faibles pour les Canadiens autochtones que pour les autres Canadiens, il est clair que nous avons beaucoup à faire dans les prochaines années afin d'assurer à tous les enfants autochtones du Canada la pleine jouissance des droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le sénateur Carstairs : Je trouve curieux que vous ayez souligné le travail effectué par le comité de la Chambre des communes au chapitre des droits sur les biens matrimoniaux, en passant toutefois sous silence le travail accompli par le Sénat, qui est pourtant antérieur à celui de la Chambre. Nous avons talonné les ministres successifs pour qu'ils préparent la loi et apportent les changements requis.

Avez-vous une idée du moment où sera présentée cette nouvelle loi?

Mme Ginnish : Lorsque notre ministre a comparu devant le comité des affaires autochtones, la semaine dernière, il a parlé de la question des biens immobiliers matrimoniaux. Il a réaffirmé son intention de régler ce problème et d'en faire l'une de ses priorités.

Au cours de nos discussions avec l'Association des femmes autochtones du Canada et l'Assemblée des Premières nations, l'une des préoccupations soulevées a été la nécessité d'effectuer des consultations au sein de la communauté. On n'a jamais discuté du problème à ce niveau.

Nous continuons de travailler avec ces deux organisations pour faire avancer le dossier. Le ministre en discutera bientôt avec son collègue, et nous devrions être en mesure d'en parler de façon plus précise par la suite.

Senator Carstairs: This committee was hoping that that kind of consultation had been going on for the last year. It apparently has not, and that is a great disappointment.

You did not substantially address the issue of children in care. We know that Aboriginal children are 10 times more likely to be in care than non-Aboriginal children, and we also recognize that the budget for that is 22 per cent less than that spent by provinces. Therefore, Aboriginal children not only go into care more often, but they have much less chance of successfully getting out of that care.

Could you give us any indication of what changes will be made in that venue?

Havelin Anand, Acting Director General, Social Policy and Programs Branch, Indian and Northern Affairs Canada: Over the last couple of years we have undertaken research in collaboration with our First Nations partners. When I talk about First Nations partners, I am talking about national Aboriginal organizations, their affiliates, and First Nations practitioners at the field level, such as social workers.

INAC has spent about half a million dollars through Cindy Blackstock — the caring society — and her team of researchers. We are pleased the research has been completed. We are in the process of analyzing those findings along with our partners. As a start, Budget 2005 announced \$125 million over a five-year horizon, some of which will go into prevention services.

Prevention supports are required and we want to move forward with that. We are also undertaking a complete review of our social development policy suite, including the child and family services program. We are up for authority renewal on March 31, 2007. We hope to have ready a cabinet submission sometime in the fall to review the policy suite.

We are cognizant of the fact that additional prevention support is needed so children can stay with their families in the communities. We know early intervention and risk-mitigation measures are required, so we are working on that with the partners and with the national advisory committee comprised of all our First Nations partners.

This review is ongoing as we speak. The research was completed not too long ago, and we want to go forward with their recommendations.

Senator Carstairs: Could you explain why there is money for a child to be taken out of the home but there is no money to keep a child in the home?

I can give you a specific example where it was determined by the Aboriginal child and family service agency that the parents should be taken out of the home and the children left there. That was impossible because there were absolutely no dollars available to do that.

Le sénateur Carstairs : Notre comité aurait espéré que ces consultations aient commencé l'an passé. Apparemment, cela n'a pas été le cas, et c'est très décevant.

Vous ne vous êtes pas occupés de façon significative de la question des enfants autochtones pris en charge. Nous savons que ceux-ci sont 10 fois plus susceptibles d'être pris en charge que les enfants non autochtones, et nous constatons également que le budget alloué à cet égard est inférieur de 22 p. 100 à celui versé par les provinces. Par conséquent, non seulement les enfants autochtones sont-ils plus concernés que les autres, mais ils ont beaucoup moins de chances de réussir à se défaire de cette prise en charge.

Pourriez-vous nous donner une indication des changements qui seront apportés dans ce sens?

Havelin Anand, directrice générale intérimaire, Direction générale de la politique sociale et programmes, Affaires indiennes et du Nord Canada : Ces dernières années, nous avons effectué des recherches en collaboration avec nos partenaires des Premières nations. Je parle ici des organisations autochtones nationales, de leurs membres affiliés et des professionnels sur le terrain, comme les travailleurs sociaux.

AINC a versé environ un demi-million de dollars à Cindy Blackstock — de la Société de soutien à l'enfance — et à son équipe de chercheurs. Nous sommes heureux que la recherche entamée ait été menée à bien. En collaboration avec nos partenaires, nous sommes en train de procéder à l'analyse des conclusions dont elle fait état. Pour commencer, dans le budget de 2005, on annonçait le déblocage de 125 millions de dollars sur cinq ans, dont une partie ira aux services de prévention.

Nous voulons appuyer les mesures de soutien à la prévention car elles sont nécessaires. Nous effectuons également une révision complète de notre ensemble de politiques sur le développement social, y compris du programme des services à l'enfance et à la famille. Notre autorisation doit être renouvelée le 31 mars 2007. Nous espérons qu'à l'automne, nous aurons préparé un mémoire au Cabinet en vue d'examiner l'ensemble des politiques.

Nous sommes conscients que des mesures supplémentaires d'aide à la prévention sont nécessaires pour que les enfants puissent demeurer au sein de leur famille, dans les communautés. Nous savons que des mesures d'intervention précoce et de diminution des risques sont requises; nous y travaillons donc avec nos collaborateurs et avec le comité consultatif national regroupant tous nos partenaires des Premières nations.

Cette étude est en cours en ce moment même. La recherche entreprise est terminée depuis peu, et nous voulons appliquer les recommandations qui en découlent.

Le sénateur Carstairs : Pourriez-vous nous expliquer pourquoi nous avons de l'argent pour retirer un enfant de son foyer, mais pas pour l'y maintenir?

Je peux vous donner un exemple précis, un cas pour lequel l'agence des services à l'enfance et à la famille autochtones avait décidé que les parents devaient partir du foyer, mais que les enfants devaient y rester. Pourtant, c'était impossible, faute de moyens financiers.

Ms. Anand: As I said, we are looking at the recommendations. We are happy the research has been completed. We recognize the need for relational supports, particularly on the prevention side.

Some of the directives were promulgated in the 1970s and 1980s. They were probably appropriate at that time, but they have outlived their usefulness.

As I said, we are going through a complete policy review. We will go forward with the recommendations on early intervention and prevention so that the children remain at home.

We are also looking at a broader suite of social development programming in terms of the reasons children are coming into care. Is there a need for early childhood development in the community? Is support needed in that area? Is there a need for additional economic support so that children are not coming into care as a result of poverty?

We are working with departments such as Health Canada and Human Resources and Social Development Canada to discover whether supports are needed for children with complex medical needs or special needs. Is that why children are coming into care?

We are taking a systemic or holistic approach with our partners. We are also working closely with our partners at the provincial and territorial level. For example, I work with the inter-jurisdictional steering committee made up of provincial directors of child welfare at the ADM level.

Some of the provinces have implemented both on a pilot and an ongoing basis, programming that has been quite successful. We are learning from provinces as well.

There is much collaboration going on. When we go forward for the renewal of our policy authorities, we want to recommend some of these best practices and promising practices, a change in the way we approach it, as Ms. Ginnish said, to make it less remedial and more proactive and effective.

Senator Mercer: I am not a regular member of this committee so I am the new guy on the block here. One of my major concerns has been the rate of suicide among Aboriginal youth. You mentioned in your presentation that the government has worked with national Aboriginal organizations over the past year to develop and finalize a framework for a national Aboriginal youth suicide prevention policy. You go on to tell us that \$65 million will be allocated toward that over five years. You use this term twice: "undertaking activities in prevention."

Mme Anand : Comme je l'ai dit, nous étudions les recommandations. Nous sommes contents que la recherche ait été menée à terme, et nous reconnaissons qu'il y a un besoin en matière de soutiens relationnels, particulièrement sur le plan de la prévention.

Certaines directives ont pris effet dans les années 70 et 80. À l'époque, elles étaient probablement appropriées, mais aujourd'hui, elles sont dépassées.

Comme je viens de l'indiquer, nous procédons à une révision complète de nos politiques. Nous appliquerons les recommandations en matière d'intervention précoce et de prévention afin que les enfants puissent demeurer chez eux.

Nous voulons également élargir l'éventail des programmes de développement social qui visent les causes de la prise en charge des enfants. Y a-t-il un besoin en développement de la petite enfance dans la communauté? De l'aide est-elle nécessaire à ce chapitre? Un soutien économique additionnel est-il requis afin que les enfants ne soient pas pris en charge à cause de problèmes de pauvreté?

Nous collaborons avec des ministères tels que Santé Canada ainsi que Ressources humaines et Développement social Canada afin de déterminer si des mesures de soutien sont nécessaires pour les enfants ayant des besoins spéciaux ou des besoins médicaux complexes. Est-ce la raison pour laquelle les enfants sont mis en tutelle?

Avec nos collaborateurs, nous adoptons une approche systémique ou holistique. De plus, nous travaillons étroitement avec nos partenaires des provinces et des territoires. Par exemple, je collabore avec le comité directeur intergouvernemental composé de directeurs provinciaux de la protection de l'enfance au niveau des sous-ministres adjoints.

Certaines provinces ont implanté, tantôt à titre d'essai, tantôt de façon permanente, des programmes qui ont remporté beaucoup de succès. Nous en apprenons également des provinces.

Il y a beaucoup de collaboration. Dans le cadre de la révision de nos politiques, nous voulons recommander certaines de ces pratiques exemplaires et prometteuses, de même qu'un changement d'approche, comme l'a indiqué Mme Ginnish, afin que les mesures soient davantage efficaces et proactives que correctives.

Le sénateur Mercer : Je ne suis pas un membre régulier de ce comité, je suis un nouveau venu. L'une de mes principales préoccupations concerne le taux de suicide chez les jeunes Autochtones. Dans votre allocution, vous avez mentionné qu'au cours de la dernière année, le gouvernement avait travaillé en collaboration avec des organisations autochtones nationales afin de mettre au point un cadre pour la politique nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones. Vous nous dites que 65 millions de dollars sur cinq ans seront consacrés à cette initiative. À deux reprises, vous avez utilisé l'expression : « mener des activités de prévention ».

What are those “activities in prevention?” Sixty-five million dollars is a great deal of money. My ultimate question is how do you measure your success with this? If you are to spend \$65 million, how will we measure whether this program has been successful?

Ms. Anand: We are working closely with Health Canada. As Ms. Ginnish said, Health Canada has the lead on the programming in this area. We have an interdepartmental committee on which INAC is a participant, with the RCMP, Solicitor General and Justice Canada, to ensure that an Aboriginal lens is put on any youth suicide prevention programming, and that money is allocated.

In the context of the review of our suite of social programs, and indeed our social development policy framework, we want to engage youth. We are in conversation with Aboriginal organizations about a youth engagement strategy to find out what kinds of measures youth want to see to prevent suicide.

When I talk to people at the community level, particularly the social workers, they often tell me that one of the problems with youth is the lack of engagement — in sports, in community activities, in extracurricular activities at school. We want to use youth themselves to find ways and means to prevent depression, disenchantment and disengagement. This is part of our strategy to prevent youth suicide. That is what we meant by early intervention and risk mitigation.

Senator Mercer: In reality, we do not actually have a program; we have money allocated to help design a program after consulting with Aboriginal youth. At the same time, Aboriginal youth are killing themselves at an alarming rate.

Ms. Anand: Health Canada has the lead on the programming generally. We bring the perspective of Aboriginal youth and their concerns to the table at all kinds of fora.

We are also engaged with Health Canada in looking at different ways to alleviate youth suicides in communities where this has reached epidemic levels. We are working with Health Canada in funding and supporting research into new solutions. A leadership laboratory is currently being discussed. The current solutions to the problems are not necessarily working. Are there new ways to find solutions? In addition, we also want to engage youth themselves in addressing some of the issues that they are facing.

Senator Mercer: My concern is that we are, again, talking about research. We are, again, talking about consultation, when in reality, we need programs on the ground that help young people find an alternative, find some hope in their communities and in their lives so that they are not turning to suicide.

En quoi consistent-elles? Soixante-cinq millions de dollars, c'est une somme considérable. Et, pour finir, comment entendez-vous mesurer la réussite de ces initiatives? Si vous devez dépenser 65 millions de dollars, comment déterminerez-vous que le programme a porté fruit?

Mme Anand : Nous collaborons étroitement avec Santé Canada. Comme l'a dit Mme Ginnish, c'est ce ministère qui est en charge des programmes dans ce domaine. Nous avons un comité interministériel auquel participent AINC, la GRC, le solliciteur général et Justice Canada, et qui vise à faire en sorte que tout programme de prévention du suicide chez les jeunes soit considéré dans une perspective autochtone et que des fonds y soient consacrés.

Dans le contexte de la révision de notre ensemble de programmes sociaux ainsi que de l'élaboration de notre cadre pour la politique de développement social, nous sollicitons l'engagement des jeunes. Avec des organisations autochtones, nous discutons actuellement d'une stratégie de participation des jeunes afin de déterminer les types de mesures souhaitées par ces derniers en matière de prévention du suicide.

Lorsque je discute avec les gens des communautés, particulièrement les travailleurs sociaux, ils me disent souvent que l'un des problèmes des jeunes, c'est leur manque d'engagement, que ce soit dans des activités sportives, communautaires ou parascolaires. Nous voulons que ce soit les jeunes eux-mêmes qui trouvent des moyens pour prévenir la dépression, le désœuvrement et le désengagement. Cela fait partie de notre stratégie de prévention du suicide chez les jeunes. C'est ce que nous entendons par « intervention précoce et atténuation des risques ».

Le sénateur Mercer : En réalité, il n'y a pas vraiment de programme; il y a des sommes visant à appuyer l'élaboration d'un programme en fonction des consultations faites auprès des jeunes Autochtones. En même temps, le taux de suicide chez ces derniers est alarmant.

Mme Anand : De façon générale, c'est Santé Canada qui est responsable des programmes. Nous faisons connaître les points de vue et les préoccupations des jeunes Autochtones dans toutes sortes de tribunes.

En collaboration avec Santé Canada, nous étudions également différents moyens de réduire le nombre de suicides chez les jeunes dans les communautés où le phénomène atteint des proportions épidémiques. Nous travaillons avec Santé Canada au financement et à la recherche de nouvelles solutions. Par ailleurs, on discute présentement de la création d'un laboratoire en leadership. Les réponses actuelles aux problèmes ne sont pas nécessairement adaptées. Existe-t-il d'autres avenues possibles? De plus, nous voulons que les jeunes eux-mêmes s'engagent à surmonter certaines des difficultés auxquelles ils font face.

Le sénateur Mercer : Ce qui me préoccupe, c'est que nous nous retrouvons encore une fois à parler de recherche. Il est question de consultations, alors qu'en réalité, nous avons besoin de programmes concrets pour aider les jeunes à trouver des solutions novatrices et un peu d'espoir dans leur communauté et dans leur vie, au lieu de choisir le suicide.

Ms. Anand: I agree with you. We are working with all our partners.

Senator Pépin: I am part of a group of senators who studied mental health. We met with people from different Aboriginal communities. It is extremely important that treatment be organized by people of their own culture. Today, we see that the Aboriginal community is well represented. However, within the organization, the decision-making group at Health Canada that decides such items as the amount of money, what will be done and what comes first, is there a high percentage of people from the Aboriginal community?

Ms. Anand: You are talking about at the interdepartmental fora or at Health Canada itself, the complement of staff there who are Aboriginal?

Senator Pépin: I am talking about the people at the decision-making level. Are there many people from the Aboriginal community who are part of the group that makes the decisions?

Bruno Steinke, Acting Director, Social Programs and Reform Directorate, Indian and Northern Affairs Canada: I will take that question. In all government policy developments, there are discussions with departments. We cannot speak on behalf of Health Canada here, but as an example, where INAC is working in the social program area with First Nations, we are developing the policy with them. Our discussions are with them. We developed a policy framework. What is their vision? What is the vision of the government? We develop our goals and objectives with the First Nations communities.

Senator Pépin: Are they part of the decision-making process?

Mr. Steinke: They are part of the process of developing the policy, and they take that to their leadership for approval and we have to do the same. It is a joint policy development in agreeing how to move forward with these programs. There is joint work.

Senator Pépin: Also, we are talking about the prevention of suicide. You are talking about money. You said that an amount of money was put forward for prevention. What is the percentage allocated to suicide prevention, for example? My friends say that we know that it is one of the big issues for youth. You explained to us what you intend to do and how you need to involve them. Do you have a large enough budget for that?

Ms. Anand: I can address it from the perspective of the family violence prevention program.

Senator Pépin: This is my next step.

Ms. Anand: We have a family violence prevention program with approximately \$17 million, out of which \$7 million is allocated for prevention projects. We hope that that money will be augmented through the announcements of Budget 2006.

Mme Anand : Je suis d'accord avec vous. Nous y travaillons avec tous nos partenaires.

Le sénateur Pépin : Je fais partie d'un groupe de sénateurs ayant étudié la question de la santé mentale. Nous avons rencontré des représentants de différentes communautés autochtones. Il est d'une importance capitale, pour les intéressés, que le traitement soit élaboré par des gens de leur propre culture. Aujourd'hui, nous voyons que les communautés autochtones sont bien représentées. Cependant, au sein de l'organisation, du groupe de décideurs à Santé Canada qui tranche les questions telles que le montant du financement, les mesures à adopter et leur ordre de priorité, y a-t-il un fort pourcentage de personnes issues des communautés autochtones?

Mme Anand : Voulez-vous parler du forum interministériel ou de la part du personnel de Santé Canada qui est composée d'Autochtones?

Le sénateur Pépin : Je parle des gens qui prennent les décisions. Parmi les décideurs, y en a-t-il beaucoup qui sont issus des communautés autochtones?

Bruno Steinke, directeur intérimaire, Direction de la réforme des programmes sociaux, Affaires indiennes et du Nord Canada : Je vais répondre à cette question. Dans toute élaboration de politiques gouvernementales, il y a des discussions avec les ministères. Nous ne pouvons pas nous prononcer au nom de Santé Canada, mais, par exemple, lorsque AINC travaille à des programmes sociaux, c'est de concert avec les Premières nations qu'il met au point les politiques. C'est avec elles que nous discutons. Nous avons mis au point un cadre stratégique. Quelle est leur vision? Et celle du gouvernement? Nous définissons nos objectifs avec les communautés des Premières nations.

Le sénateur Pépin : Les Premières nations prennent-elles part au processus décisionnel?

M. Steinke : Elles participent à l'élaboration des politiques, qu'elles font ensuite approuver par leurs dirigeants, tout comme nous. Il s'agit d'un processus conjoint d'élaboration des politiques visant à mettre en œuvre ces programmes.

Le sénateur Pépin : Nous parlons aussi de la prévention du suicide. Il est également question d'argent. Vous avez dit qu'on avait prévu un budget pour la prévention. Quel est le pourcentage des fonds affectés à la prévention du suicide, par exemple? Mes collègues savent que c'est un des graves problèmes chez les jeunes. Vous nous avez expliqué ce que vous comptez faire et comment vous devez les faire participer. Avez-vous suffisamment d'argent pour arriver à vos fins?

Mme Anand : Je peux vous répondre en vous parlant du programme de prévention de la violence familiale.

Le sénateur Pépin : C'était ma prochaine question.

Mme Anand : Nous avons mis sur pied un programme de prévention de la violence familiale; sur les quelque 17 millions de dollars accordés, sept sont réservés aux projets de prévention. Nous espérons obtenir plus suite aux annonces faites dans le budget de 2006.

In terms of slicing and dicing the \$65-million pot into prevention and ongoing programs, I think we will have to get back to you on that.

Senator Pépin: I am asking for the percentage. I am not asking for the amount of money.

Ms. Anand: We can get back to you with the percentages of how Health Canada dissects that \$65-million pot.

Senator Pépin: It is most important. You have been saying that prevention services are important for every aspect, not only for suicide.

Ms. Anand: We can get back to you on Health Canada's numbers and the amount they actually allocate to prevention projects.

Senator Pépin: Returning to family violence and shelters, people like to be surrounded by others from their community. Do you have enough Aboriginals in shelters looking after those people, including the children who go there with their mothers? Are the social workers from their communities? We had a two-hour presentation on the importance of that. Is there a high enough percentage of people from the Aboriginal community looking after mothers and children when they go to shelters?

Ms. Anand: Almost all of our shelter directors are from Aboriginal communities. Most of the counsellors working at the family violence prevention shelters are Aboriginal people, as are most of those who do programming on the prevention side.

Senator Pépin: We learned how important it is to have people from your own culture help you.

Ms. Anand: It is important that they be of the same culture, speak the same language and understand the customs and traditions. We meet with shelter directors two or three times a year, and they tell us that Aboriginal people are very reluctant to go to non-Aboriginal, off-reserve shelters, precisely for the reasons you are citing. They do not feel comfortable about expressing themselves. They are emotional and have lost their self-esteem, and they do not necessarily want to go off reserve. As well, they do not necessarily want to confide in shelter directors or shelter workers who do not understand their culture, language and background, and the circumstances they face.

Senator Pépin: Returning to child care, you said that parents will get \$100 per month per child. How much do child care services cost in those regions? We know that they have no money and that they experience much violence. Does care cost much more than what we are providing them with? We want them to send their children because it could help so much.

Also, will those child care centres be directed by people from their communities?

Mr. Steinke: Generally, INAC funds daycare centres in Alberta and Ontario. In addition, there is the First Nations and Inuit Child Care initiative, which is funded by HRSDC. Both of

Pour ce qui est de la répartition du budget de 65 millions de dollars entre les services de prévention et les divers programmes, nous devons nous renseigner à ce sujet.

Le sénateur Pépin : Je demande un pourcentage et non un montant.

Mme Anand : Nous vous reviendrons pour vous dire comment Santé Canada a réparti ces 65 millions de dollars en pourcentages.

Le sénateur Pépin : C'est très important. Vous avez affirmé que les services de prévention étaient indispensables pour tous les aspects, pas seulement pour ce qui est du suicide.

Mme Anand : Nous vous communiquerons les chiffres de Santé Canada et les sommes réellement consacrées aux projets de prévention.

Le sénateur Pépin : Pour revenir sur la violence familiale et les refuges, il faut savoir que les gens aiment être entourés des leurs. Y a-t-il dans ces refuges des Autochtones qui prennent soin de ces femmes, y compris de leurs enfants? Les travailleurs sociaux sont-ils issus de la communauté? Nous avons assisté à une présentation de deux heures sur l'importance de ces liens. La proportion d'Autochtones qui s'occupent des mères et des enfants ayant recours aux refuges est-elle élevée?

Mme Anand : Presque tous nos directeurs de refuges sont issus de collectivités autochtones. La plupart des conseillers qui viennent en aide aux victimes de violence familiale sont autochtones, tout comme ceux chargés des programmes de prévention.

Le sénateur Pépin : Nous avons appris combien il était important de se faire aider par des personnes de notre culture.

Mme Anand : Il est important que ces intervenants aient la même culture, parlent la même langue et respectent les mêmes coutumes et traditions. Nous avons rencontré des directeurs de refuge à quelques reprises cette année, et ceux-ci nous ont dit que les femmes autochtones hésitent beaucoup à chercher de l'aide auprès des refuges non autochtones, hors réserve, précisément pour les raisons que vous mentionnez. Elles ne se sentent pas à l'aise de s'exprimer. Comme elles sont émotives et qu'elles ont perdu leur estime de soi, elles ne veulent pas nécessairement sortir de la réserve. De plus, elles n'ont sûrement pas envie de se confier à des intervenants qui ne comprennent pas leur culture, leur langue, leur histoire et les réalités auxquelles elles sont confrontées.

Le sénateur Pépin : Quant aux services de garde, vous avez dit que les parents recevraient 100 \$ par mois et par enfant. Combien coûtent ces services dans ces régions? Nous savons que ces gens ont peu d'argent et qu'ils sont souvent victimes de violence. Est-ce que le coût de ces services dépasse ce que nous leur versons? Nous voulons qu'ils y confient leurs enfants pour leur donner un coup de main.

Ces garderies seront-elles dirigées par des membres de la communauté?

M. Steinke : Normalement, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada finance les garderies en Alberta et en Ontario. En outre, il y a l'Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits

these programs help parents with the cost of daycare centres in First Nation and Inuit communities. They help offset the costs you are talking about.

In addition, there will be that direct funding to parents. Both of these programs require parents to pay fees, so that will help them out.

The reach needs to grow in these communities. There is more need for child care there. The costs are higher in the North, as we all know. We are looking at those options and working with HRSDC, Health Canada and the Public Health Agency of Canada in developing an approach to early childhood development that meets the needs of the communities.

Senator P  pin: If the children were able to go to child care, perhaps there would be fewer suicides when they become teenagers. Perhaps they will be much more motivated because they know someone will be helping them. That would also help the mothers.

Mr. Steinke: We know from the research that earlier intervention will make a big difference, especially in child development. From the health and the educational perspectives, the more programs we have that reach out to children to ensure that they get access to quality support and appropriate programming, the better their lives will be. We need to do more work in this area and look at expanding it.

Senator P  pin: We were also told that the community will be consulted regarding the organization of child care.

Mr. Steinke: Yes. This is the spaces initiative. The government will be looking at consulting with Aboriginal community groups on spaces. We are still working with our colleagues at HRSDC on how and where that consultation will take place, but that is what is anticipated. Prior to the launch of the money in 2007, there will be consultation with the communities.

Senator Lovelace Nicholas: It is not only youth who are committing suicide; it is men in their 30s and 40s. They commit suicide because they have low self-esteem. First, they do not have jobs. The most important thing is for these people to have jobs. Without jobs they cannot support their families. To end the depression they are suffering as a result of that, they simply opt out and commit suicide. That is happening in my community.

The government said that experts would provide a framework to ensure safe drinking water in First Nation communities. Who will be on these panels?

Ms. Ginnish: You are referring to the panel of experts that will be looking at the issue of water. We do not have an expert on the water strategy here, but we can get back to you with information

et les Premières nations, qui est financ  e par Ressources humaines et D  veloppement des comp  tences Canada. Ces deux programmes aident les parents    payer les frais de garde dans les communaut  s autochtones et inuites. Ils permettent de couvrir les frais dont vous parlez.

De plus, nous assurerons un soutien financier direct aux parents. Comme ces derniers doivent payer pour b  n  ficier de ces deux programmes, ils disposeront ainsi d'une certaine marge de man  uvre.

On doit augmenter la port  e des services de garde dans ces communaut  s. Nous savons tous que les frais sont plus   lev  s dans le Nord, l   o   le besoin se fait le plus sentir. Nous examinons les options qui s'offrent    nous et, de concert avec RHDCC, Sant   Canada et l'Agence de sant   publique du Canada, nous nous employons    concevoir une approche en mati  re de d  veloppement de la petite enfance qui r  pondra aux besoins des collectivit  s.

Le s  nateur P  pin : Si les enfants pouvaient aller    la garderie, il y aurait peut-  tre moins de suicides chez les adolescents. Ils seraient s  r  ment plus motiv  s en sachant qu'on les soutient. Cela aiderait   galement les m  res.

M. Steinke : Nous savons, d'apr  s certaines recherches, qu'une intervention pr  coce compte pour beaucoup dans le d  veloppement de l'enfant. Sur le plan de la sant   et de l'  ducation, plus nous permettons aux enfants de b  n  ficier d'un soutien de qualit   et de programmes adapt  s, mieux ils se porteront. Nous devons travailler davantage dans ce sens et envisager d'  largir nos programmes.

Le s  nateur P  pin : On nous a   galement indiqu   que la communaut   serait consult  e concernant l'organisation des services de garde.

M. Steinke : En effet. Il s'agit d'un programme de cr  ation de places en garderie. Le gouvernement entend consulter les groupes autochtones    ce sujet. Nous travaillons toujours en collaboration avec nos coll  gues de RHDCC pour d  terminer comment et o   se tiendront ces consultations, mais c'est ce que nous pr  voyons faire. Les consultations auront lieu avant la pr  sentation du budget de 2007.

Le s  nateur Lovelace Nicholas : Le suicide n'est pas un ph  nom  ne qui se produit uniquement chez les jeunes; beaucoup d'hommes dans la trentaine et la quarantaine passent    l'acte    cause d'une pi  tre estime de soi. Premièrement, ils n'ont pas d'emploi. Il est tr  s important que ces hommes travaillent pour subvenir aux besoins de leur famille.    leurs yeux, le suicide semble   tre la seule fa  on de mettre fin    leurs souffrances. Ce ph  nom  ne s'observe dans ma collectivit  .

Le gouvernement a annonc   la cr  ation d'un groupe d'experts charg   de proposer un cadre de r  glementation permettant d'assurer la salubrit   de l'eau dans les collectivit  s des Premières nations. Qui fera partie de ce groupe?

Mme Ginnish : Vous parlez du groupe d'experts qui se penchera sur la question de l'eau. Nous n'avons pas d'expert en la mati  re parmi nous, mais nous pouvons

on what the process will be for consultations to develop the regulatory framework. I am not sure whether there will be community-level consultation or whether it will be with organizations and experts in the field.

Mr. Steinke: We can provide you with specific information on that.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you.

You mentioned that housing conditions will be improved. You have said that approximately 1,500 units will be provided. Is that 1,500 units in each community or a total of 1,500 units divided among all the First Nations communities?

Ms. Ginnish: I understand that it is 1,500 nationwide. Of course it will not meet the need that exists. We all recognize that there is a gap in housing requirements. This is just the beginning of addressing that issue.

Senator Lovelace Nicholas: I would like to see some of this housing set aside for elders. Elders live with their families and they feel that they are out of place; they feel that do not have the right to take a shower whenever they want to. I believe that some of this housing should be allocated to elders.

Senator Nancy Ruth: How does your department meet its gender-based analysis obligations? Has INAC done any gender-based analysis of its child-oriented initiatives? If so, what results are available that you can share with us?

Returning to suicide, what is the gender breakout of those committing suicide?

Ms. Ginnish: We have a gender-based analysis policy that has been promulgated throughout the department. It was implemented in 1999. The policy has been provided to every employee.

We have what is called a gender-based analysis network within the department. Each branch and regional office has a gender-based analysis representative who is responsible for promoting the policy amongst colleagues. We have a computer-based training program that is available to all employees. As we speak, we are holding an annual workshop with all the gender-based analysis representatives to talk about best practices in keeping colleagues informed of the policy and making them aware of its importance and use.

We have an associate deputy minister and a deputy minister who are committed to the use of gender-based analysis in all our program, policy and legislative development. We are concentrating our efforts on providing tools to individual employees to undertake gender-based analysis as part of their daily work.

I will let Ms. Anand speak to the issue of child care.

obtenir des renseignements concernant les consultations visant l'établissement du cadre réglementaire et vous les transmettre plus tard. J'ignore si l'on tiendra des consultations au sein de la collectivité ou seulement auprès des organisations et des experts dans le domaine.

M. Steinke : Nous vous reviendrons plus tard avec des données précises.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Merci.

Vous avez indiqué qu'on améliorerait les conditions de logement, entre autres grâce à la construction de 1 500 unités. Voulez-vous dire 1 500 unités dans chaque collectivité ou 1 500 unités réparties entre toutes les collectivités des Premières nations?

Mme Ginnish : D'après ce que je comprends, il s'agit de 1 500 unités à l'échelle nationale. Évidemment, nous sommes loin de combler les besoins. Nous reconnaissons qu'il y a une pénurie de logements et nous ne faisons que commencer à remédier au problème.

Le sénateur Lovelace Nicholas : J'aimerais que certaines de ces unités soient réservées aux personnes âgées. Ces dernières vivent avec leur famille et ne se sentent souvent pas à leur place; elles estiment même ne pas pouvoir prendre de douche quand bon leur semble. Je crois donc qu'on devrait attribuer aussi des logements aux personnes âgées.

Le sénateur Nancy Ruth : Comment le ministère s'y prend-il pour s'acquitter de ses obligations en matière d'analyse comparative entre les sexes? En a-t-il tenu compte dans ses initiatives destinées aux enfants? Si oui, avez-vous des résultats à nous communiquer?

Pour revenir sur les suicides, pourriez-vous nous donner la répartition par sexe?

Mme Ginnish : Nous avons une politique en matière d'analyse comparative entre les sexes. Cette politique a été mise en œuvre en 1999 à l'échelle du ministère; tous les employés l'ont.

Il existe, au sein du ministère, ce qu'on appelle un réseau d'analyse comparative entre les sexes. Chaque direction et chaque bureau régional compte un représentant chargé de promouvoir la politique auprès du personnel. Nous offrons un programme de formation informatisé à tous nos employés. Actuellement, se tient un atelier annuel auquel assistent tous les représentants de l'analyse comparative entre les sexes pour y discuter des pratiques exemplaires qui leur permettront de mieux informer leurs collègues sur la politique et de les sensibiliser à son importance ainsi qu'à son rôle.

Notre sous-ministre délégué et notre sous-ministre s'engagent à utiliser cette approche dans l'élaboration de tous nos programmes, politiques et mesures législatives. Nous nous employons à fournir à chaque employé les outils nécessaires pour entreprendre une analyse comparative entre les sexes dans le cadre de son travail quotidien.

Je vais laisser Mme Anand vous parler des services à l'enfance.

Ms. Anand: In all the social policy development areas — that is, income assistance, child and family services, early childhood development, family violence prevention, the National Child Benefit — with the help of Ms. Ginnish's shop, we did a gender-based analysis and are reviewing our policy, programs, terms and conditions, data collection instruments, evaluation strategies and results statements, if any. That is the first tranche.

The second tranche is actually drilling down into the social program areas. We know how many children are in care. We know how many income assistance recipients there are. Given that this government has expressed a keen interest in the theme of women, children and families, we are disaggregating the data right now to find out the gender breakdown and what kind of supports are needed for that part of the universe who are women. That is the second step.

We completed the first step, we are drilling down to the second level, and we are preparing for our authorities renewal in the fall. We hope, with the disaggregation of data, we will be in a position this fall to ask for the additional supports required for women.

Senator Nancy Ruth: You are telling me it has taken seven years to decide to break out the information, for example, on children in care, to find out how many are boys and how many are girls? Is that what you just said?

Ms. Anand: No. One of our problems, senator, is that we do not have the information technology infrastructure, particularly in First Nations communities, to collect this data. Some of the communities utilize paper and pencil technologies.

Senator Nancy Ruth: That is pretty good.

Ms. Anand: Some communities have high-level, sophisticated technology systems. That is part of our problem. It is not that we do not want to collect the data. Most of our information comes from First Nations and some of the communities do not have the technology to collect the data.

They might have anecdotal information or stories, but the capacity is not there to collect this information systematically over time and do a historical trend analysis; it is not that we do not want to do it.

Senator Nancy Ruth: Can you give me some examples, though? In the seven years you have been working on doing gender-based analysis, what policies have changed, and based on what data, be it anecdotal or statistical? What difference does it make, if any?

Ms. Ginnish: We have done a fair amount in terms of applying the policy. In the past, we were concentrating on ensuring that gender-based analysis was done on every memorandum to cabinet that went forward from our department.

Mme Anand : Dans tous les aspects de l'élaboration des politiques sociales — que ce soit l'aide au revenu, les services à l'enfance et à la famille, le développement de la petite enfance, la prévention de la violence familiale ou la Prestation nationale pour enfants —, grâce à l'atelier de Mme Guinnish, nous avons réalisé une analyse comparative entre les sexes et sommes en train de revoir nos politiques, nos programmes, nos modalités, nos outils de collecte des données, nos stratégies d'évaluation et nos énoncés des résultats, s'il y a lieu. Il s'agit du premier volet.

Ensuite, nous devons approfondir les aspects des programmes sociaux. Nous connaissons le nombre d'enfants confiés aux services à l'enfance et de bénéficiaires de l'aide au revenu. Étant donné l'intérêt marqué que porte ce gouvernement aux femmes, aux enfants et à la famille, nous analysons les données afin de déterminer la proportion de femmes concernées et le type de soutien dont elles ont besoin. C'est la deuxième étape.

C'est maintenant là que nous en sommes, et nous nous préparons au renouvellement de nos mandats à l'automne. Grâce à la ventilation des données, nous espérons être en mesure, à ce moment-là, de demander le soutien supplémentaire nécessaire aux femmes.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous me dites qu'il vous a fallu sept ans pour décider d'examiner les données de près, par exemple pour connaître le nombre de garçons et de filles laissés aux soins des services à l'enfance. Ai-je bien compris?

Mme Anand : Non. L'un de nos problèmes, sénateur, c'est que nous n'avons pas l'infrastructure infotechnologique, particulièrement dans les collectivités autochtones, pour recueillir ces informations. Certaines communautés utilisent encore le papier et le crayon.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est très bien.

Mme Anand : D'autres communautés sont dotées de systèmes perfectionnés. C'est là une partie de notre problème. Ce n'est pas que nous ne voulons pas compiler les données. La plupart de nos renseignements viennent des Premières nations et certaines collectivités ne disposent pas de la technologie requise.

Elles peuvent avoir des anecdotes ou des histoires à nous raconter, mais elles n'ont pas la capacité de recueillir cette information systématiquement ni de procéder à l'analyse des tendances enregistrées antérieurement; ce n'est donc pas la volonté qui nous manque.

Le sénateur Nancy Ruth : Pouvez-vous nous donner quelques exemples? Vous travaillez sur l'analyse comparative entre les sexes depuis sept ans, quelles politiques ont changé, et selon quelles données, anecdotiques ou statistiques? A-t-on observé des améliorations, et si oui, lesquelles?

Mme Ginnish : Nous avons fait beaucoup en ce qui a trait à l'application de la politique. Par le passé, nous nous assurons de réaliser l'analyse comparative entre les sexes avant que le ministère ne présente son mémoire au Cabinet.

We have increasingly, in terms of our research, ensured that when data is available, it is disaggregated. We have developed guidelines, for example, for negotiators of self-government and land claims agreements to ensure that they consider gender issues.

We undertook a project with our education branch to look at gender-based issues as they were reviewing their program. Gender-based analysis is done on a daily basis.

Senator Nancy Ruth: Give me some examples, though. What difference does it make, if any?

Ms. Ginnish: For example, when a gender-based analysis was done of the Food Mail Program, it was realized that the detrimental effects of PCBs were more relevant for women and children than men because women were breast feeding their children, and there was a realization that the pollutants were being transmitted from mother to child.

That had an impact on the program. It depends on the situation and on the policy that you are looking at. It depends on the project that you are working on.

Senator Nancy Ruth: What would your best guess be as to whether more boys or girls commit suicide in the Aboriginal community?

Ms. Ginnish: That is not something I would guess at, but it is certainly information we could obtain from Health Canada.

The Chairman: I hope these questions do not sound unkind, but having been involved in this field since the '70s, I have frequently heard phrases such as: "We need more research. We need to consult. We need to get the experts in place to analyze it."

My concern is that we continue to examine this in depth, but it does not translate into changes in the field. We have known about all of these issues for years. We have known about suicide; we have known about lack of housing; we know that the Aboriginal children are in jail in greater numbers; we know that the children are being apprehended; we know there is a level of poverty. Yet we continue to be researching, attempting to find the facts, developing the program, consulting with the Aboriginal community.

I think there have been some good people involved — ministers, bureaucrats, Aboriginal leaders — but it has made little difference on the ground. Why are we still researching, consulting and studying? We have a new minister. Why could we not just produce a time frame in which we need to do A, B, C; for example, consult over six months as to what we need to put in place?

Surely we have the answers on child care. We do not need to be studying issues that have been studied. Some are pretty intuitive, and you do not need to study them. We do not seem to have the

Nous veillons de plus en plus à ce que les données soient subdivisées, lorsqu'elles sont disponibles. Nous avons, par exemple, élaboré des lignes directrices destinées aux négociateurs d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales afin de nous assurer que ces derniers tiennent compte de l'égalité entre les sexes dans leurs travaux.

Nous avons entrepris un projet avec la Direction générale de l'éducation visant à considérer les questions liées au sexe dans le cadre de la révision de son programme. L'analyse comparative entre les sexes se fait quotidiennement.

Le sénateur Nancy Ruth : Donnez-moi des exemples. Qu'est-ce que cela change?

Mme Ginnish : Eh bien, lorsqu'on a réalisé une analyse comparative entre les sexes du Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste, il était plus facile d'observer les effets néfastes des BPC sur les femmes et les enfants que sur les hommes étant donné que les mères transmettent ces contaminants à leur bambin pendant l'allaitement.

Cela avait eu une incidence sur le programme. Tout dépend de la situation et de la politique que vous examinez ainsi que du projet sur lequel vous travaillez.

Le sénateur Nancy Ruth : Selon vous, y a-t-il plus de suicides chez les garçons que chez les filles autochtones?

Mme Guinnish : Je n'émettrai pas d'hypothèses à ce sujet, mais nous pouvons certainement obtenir cette information auprès de Santé Canada.

La présidente : J'espère que ces questions ne vous paraissent pas mesquines, mais comme je travaille dans le domaine depuis les années 70, j'ai souvent entendu des remarques du genre : « Il faut faire davantage de recherches. Nous devons nous consulter. Il est essentiel de faire appel aux experts à des fins d'analyse ».

Ce qui me préoccupe, c'est que nous continuons à examiner ces questions en profondeur et que nous voyons très peu de changements. Nous connaissons les problèmes depuis des années. Nous sommes au courant du fléau qu'est le suicide chez les Autochtones, de la pénurie de logements, du grand nombre de jeunes appréhendés et emprisonnés et, bien évidemment, de la pauvreté. Nous continuons de faire des recherches, de compiler des données, d'élaborer des programmes et de tenir des consultations auprès des Autochtones.

Je pense qu'il y a eu de bons intervenants — ministres, bureaucrates, chefs autochtones —, mais presque rien n'a changé sur le terrain. Pourquoi sommes-nous encore à chercher, à consulter et à étudier? Nous avons un nouveau ministre. Pourquoi ne pourrions-nous pas simplement fixer un délai à l'intérieur duquel nous ferons A, B et C, par exemple, et tenir des consultations sur une période de six mois pour établir les mesures à mettre en place?

Nous avons la réponse en ce qui a trait aux services à l'enfance. Nous n'avons pas besoin de nous pencher sur les problèmes qui ont déjà fait l'objet d'études. Certains problèmes sont très

programs and the dollars on the ground. It seems to be still churning in what I call "administration." Do you have a response to that?

Ms. Ginnish: I can certainly start. As an Aboriginal woman who comes from the community, and as an employee who has worked in the department for a long time, I can certainly understand the frustration that some people might feel when they see that Aboriginal people do not enjoy the same progress as other Canadians.

One of the messages that I would like to ensure is understood is that has been an improvement in the very research that you say we constantly do. We have looked at the Human Development Index for First Nations people from 1986 to 2001, using census data, and we found there has been a reduction in the gap in the quality of life between Aboriginal Canadians and other Canadians.

In terms of consultation, in my opinion, it is fair to say that historically, we have found that unless we design programs and policies in close collaboration with First Nations people, they will not work in the community. That is an understanding that our department has accepted within the last 10 years. I believe prior to that, there was not that much collaboration. Policies were developed at headquarters and imposed.

It takes longer, in some cases, to address these issues because we want to develop policies, programs and legislation with First Nations, Metis and Inuit partners so that they will actually work once implemented.

Ms. Anand: I appreciate what you are saying, and I feel the frustration of my First Nations colleagues myself. We are doing it incrementally. Budget 2005 did announce \$125 million for child and family services. Out of the \$450 million, we hope to get some money for family violence prevention, for example, and, hopefully, for child and family services. We have completed the research. We have the recommendations. We are ready to rock and roll, if you will, as soon as that money comes down. What portion of that \$450 million will go toward family violence prevention, as an example, is still under deliberation. We are in a state of preparedness or readiness to make things happen as soon as the money flows.

The Chairman: This committee did some in-depth work on women on reserve. If more consultations are necessary, there must be a time frame, because when you have open-ended consultations, no one comes to a conclusion. You have to drive to a conclusion. We heard a strong message from communities that they want the answers. I think the leadership have to get together and make some decisions. I am a little surprised, as are my colleagues, that you would come to this committee and not address the very real concerns in our report on women on reserves, in that it affects children dramatically, or how you are dealing with that report and our recommendations.

évidents; il n'est donc pas nécessaire de les étudier. Par ailleurs, nous ne voyons pas l'aboutissement de ces programmes ni la couleur de cet argent. Cela semble s'être perdu dans les méandres de l'administration. Avez-vous une réponse à nous donner?

Mme Ginnish : Je peux commencer. En tant que femme autochtone et à titre d'employée de longue date du ministère, je peux certainement comprendre la frustration qu'éprouvent les gens de ne pas observer les mêmes progrès chez les Autochtones que chez les autres Canadiens.

Par ailleurs, j'aimerais que l'on comprenne bien que, selon nos recherches constantes, comme vous dites, nous avons noté certaines améliorations. Nous nous sommes notamment intéressés à l'indice du développement humain des Premières nations de 1986 à 2001, et d'après les données du recensement, nous avons remarqué une réduction de l'écart entre la qualité de vie dans les collectivités des Premières nations et celle des autres Canadiens.

En ce qui concerne les consultations, à mon avis, il est juste de dire que par le passé, les programmes et les politiques destinés aux Premières nations étaient rejetés par la communauté s'ils n'étaient pas élaborés en étroite collaboration avec celle-ci. C'est une réalité que notre ministère a accepté au cours des dix dernières années. Avant cela, il n'y avait pas autant de collaboration. L'administration centrale définissait les politiques et les imposait.

Dans certains cas, il nous faut plus de temps pour remédier aux problèmes car nous voulons élaborer nos politiques, programmes et mesures législatives de concert avec nos partenaires autochtones, métis et inuits, pour nous assurer qu'ils fonctionneront une fois mis en œuvre.

Mme Anand : J'en suis consciente et je partage la frustration de mes collègues autochtones. Nous y allons progressivement. Le budget de 2005 prévoyait 125 millions de dollars pour les services à l'enfance et à la famille. Sur les 450 millions de dollars, nous espérons que des fonds seront affectés à la prévention de la violence familiale, par exemple, et aux services à l'enfance et à la famille. Nous avons terminé nos recherches et nous avons les recommandations en main. Nous serons prêts à agir aussitôt que les fonds seront dégagés. Nous discutons toujours du montant qui sera consacré à la prévention de la violence familiale. Nous comptons faire avancer les choses dès que le budget sera arrêté.

La présidente : Ce comité a abordé en profondeur la question des femmes vivant dans les réserves. Si d'autres consultations sont nécessaires, il faudra fixer un échéancier car les consultations publiques piétinent souvent. Et ce que l'on veut, c'est aboutir à une conclusion. Les communautés nous ont dit très clairement qu'elles voulaient des réponses. Il est temps que les gestionnaires se mobilisent car des décisions s'imposent. Je suis un peu étonnée, tout comme mes collègues, que vous veniez témoigner devant ce comité sans parler des préoccupations très réelles soulevées dans notre rapport sur les femmes vivant dans les réserves qui auront une incidence considérable sur les enfants, ou de votre opinion face à ce rapport et à nos recommandations.

Rather than take the time of the committee now, I strongly recommend that you go back and apprise your new minister that we take those reports most seriously because we take those witnesses seriously. They were witnesses from these communities who said, "You must solve it." We hope that by the time the minister comes before us there will be a timetable in place. The message I want you to get back to him is this: There must be some resolution to this issue.

I will stop there and go to the second round of questioning. Please make crisp interjections. We must be finished by 5:30.

Senator Carstairs: What is the attitude of INAC to Aboriginal child and family service agencies? Just to highlight the issue, I come from Manitoba, where we have more Aboriginal-run child and family services agencies than anywhere else in the country.

Ms. Anand: What is the attitude of INAC toward First Nations child and family services? We take them very seriously. That is why we have 102 —

Senator Carstairs: I am talking about the agencies themselves. Are you in favour of Aboriginal agencies or not?

Ms. Anand: We are very much in favour of First Nations child and family services agencies because they were created, in the first place, to provide culturally appropriate services to ensure that the children are in their homes, with their families, in the communities, so that to talk about what Senator Pépin said, we do have Aboriginal workers working with them. Aboriginal child and family services agency directors collaborate and work with their provincial and federal counterparts. We have a national advisory committee comprised of a number of agency directors who work closely with us. That is going extremely well. They were created in the first place and supported by INAC precisely for the reason you mentioned.

In addition, we are working with the provincial agency directors from Manitoba, Alberta, Saskatchewan and British Columbia, where large numbers of Aboriginal children are in care. We have taken collective ownership of the need both to reduce the children coming into care and put a strong emphasis on the prevention side.

Senator Carstairs: My second question has to do with Head Start programs. There are 9,100 children on reserve and 4,500 children off reserve, so why is less money spent on the children off reserve as far as Head Start programs are concerned?

Mr. Steinke: The Aboriginal Head Start On Reserve program is funded by Health Canada, and the urban and northern Head Start program is funded through the Public Health Agency of Canada. I cannot speak directly about their allocations and how they are funding these programs, but I do know that in the

Plutôt que de prendre le temps du comité, je vous recommande fortement d'indiquer à votre nouveau ministre que nous prenons ces rapports et ces témoins très au sérieux. Des témoins issus de ces collectivités nous ont priés de remédier à la situation. Nous espérons que, d'ici la comparution du ministre, un échéancier sera établi. Je veux que vous lui transmettiez le message suivant : nous devons trouver une solution dans ce dossier.

Je vais m'arrêter ici pour passer à la deuxième série de questions. Veuillez vous limiter à de brèves interventions. Nous devons avoir terminé d'ici 17 h 30.

Le sénateur Carstairs : Quelle est l'attitude d'AINC à l'égard des organismes autochtones responsables des services à l'enfance et à la famille? Je pose cette question parce que je viens du Manitoba et que c'est dans cette province qu'on trouve le plus grand nombre d'organismes dirigés par des Autochtones au pays.

Mme Anand : Quelle attitude adopte AINC envers les services à l'enfance et à la famille? Il les prend très au sérieux. C'est pourquoi nous avons 102...

Le sénateur Carstairs : Je parle ici des organismes en tant que tels. Êtes-vous en faveur de ces organismes autochtones?

Mme Anand : Nous appuyons fermement les organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières nations parce qu'ils ont été créés, en premier lieu, pour offrir des services adaptés aux cultures afin de s'assurer que les enfants ont un foyer où vivre avec leur famille au sein de leur collectivité. Pour revenir sur ce qu'a dit le sénateur Pépin, nous collaborons avec des intervenants autochtones dans ce dossier. Les directeurs des organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières nations travaillent conjointement avec leurs homologues provinciaux et fédéraux. Nous avons mis sur pied un comité consultatif national composé de plusieurs directeurs d'organismes qui sont étroitement associés. Tout va très bien de ce côté-là. Ces organismes ont été conçus à l'origine par AINC et reçoivent toujours son appui précisément pour la raison que vous avez mentionnée.

De plus, nous travaillons avec des directeurs d'organismes du Manitoba, d'Alberta, de Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, où de nombreux enfants autochtones ont recours à ces services. Nous prenons des mesures collectives visant à la fois à réduire le nombre de bénéficiaires et à mettre l'accent sur la prévention.

Le sénateur Carstairs : Ma deuxième question concerne les programmes d'aide préscolaire. Il y a 9 100 enfants dans les réserves et 4 500 hors-réserve; pourquoi moins d'argent est-il alloué aux enfants hors-réserve en ce qui concerne les programmes d'aide préscolaire?

M. Steinke : Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones des réserves est financé par Santé Canada et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones à l'intention des communautés urbaines et du Nord est financé par l'Agence de santé publique du Canada. Je ne peux pas vous en dire plus sur les

off-reserve setting, some provinces also cost share these programs. I am not sure if your numbers capture all the funders of the program.

Senator Carstairs: It was your number.

Mr. Steinke: I do not have a number here.

Senator Carstairs: I got it from your opening remarks.

Mr. Steinke: We can follow up and give you exact numbers on how many community members are accessing those programs and services, but generally, I do know that the territories are cost sharing it with the federal government in the North. On reserve, generally it is just federal-specific money.

The Chairman: Does the money go to the leaders of the band, who then apportion it out, or does it go directly to the children through these agencies? In other words, is it reserve controlled, and therefore any children who may get the money in urban areas would still have to go through their treaty entitlement? Is it going directly now to children?

Mr. Steinke: All these programs have their accountability regimes in place, and the resources are going to communities. Depending on where we are talking about across the country, some communities will deliver it through an organization with a board that is independent of the political leadership and directs all the resources to specific programs or services. In others a couple of members of the community run it as a separate agency. It is run through their health commission or their child and family services, or it is attached to their school. It depends on the program specifically, but generally, there are appropriate accountability systems in place to ensure that the resources are targeted toward the children.

Senator Carstairs: My final question has to do with accountability. We know of one community of 180 persons that had to file 160 reports with the federal government. I know, for example, that Head Start is funded by a variety of agencies. Some comes from Heritage, some from Health, and some from INAC. How many reports are these people required to prepare?

Mr. Steinke: All I can say is I know that under early childhood development, we have been working with our colleagues from HRDC, the Public Health Agency and Health Canada to look at reducing the reporting requirements and the administrative burden for First Nations and Inuit communities, as well as in the urban context for other Aboriginal communities. We are getting ready to present something for the minister's consideration later this year on reduction of reporting requirements for communities. I do know that even within the Department of Indian and Northern Affairs, we try to reduce the reporting burden by markers of 25 per cent within a defined time period. We are taking this seriously and looking at ways we can reduce reporting and make it more results focused, so it is telling

montants ou sur les moyens de financement, mais je sais que dans le cas des programmes hors-réserve, certaines provinces se partagent les coûts. Je doute que votre montant tienne compte de tous les bailleurs de fonds.

Le sénateur Carstairs : C'était votre chiffre.

M. Steike : Je n'ai aucun chiffre ici.

Le sénateur Carstairs : Je l'ai tiré de votre déclaration liminaire.

M. Steinke : Nous pouvons nous renseigner et vous revenir avec le nombre exact d'Autochtones ayant accès à ces programmes et à ces services, mais en général, les territoires se partagent les coûts avec le gouvernement fédéral dans le Nord. Dans les réserves, le financement provient uniquement du gouvernement fédéral.

Le président : L'argent est-il remis aux dirigeants de la bande, qui décident ensuite de sa répartition, ou est-il remis directement aux enfants par ces agences? Autrement dit, l'argent est-il contrôlé par la réserve, et par conséquent, les enfants qui obtiendraient l'argent dans les secteurs urbains auraient encore à faire valoir les droits qui leur sont conférés par traité? L'argent va-t-il maintenant directement aux enfants?

M. Steinke : Tous ces programmes sont assortis d'un régime de responsabilisation, et les ressources vont aux collectivités. Selon l'endroit où l'on se trouve au pays, certaines collectivités agissent par l'intermédiaire d'une organisation dont le conseil d'administration est indépendant des dirigeants politiques et affecte toutes les ressources à des programmes ou services particuliers. Ailleurs, quelques membres de la collectivité dirigent le programme comme une agence distincte. Le programme peut être dirigé par la commission de la santé ou par les services à l'enfance et à la famille, ou il est rattaché à l'école. Tout dépend du programme, mais en général, des systèmes de responsabilisation sont en place pour garantir que les ressources sont affectées aux enfants.

Le sénateur Carstairs : Ma dernière question porte sur la reddition de comptes. Nous savons qu'une collectivité de 180 personnes a dû remettre 160 rapports au gouvernement fédéral. Je sais, par exemple, que le programme d'aide préscolaire est financé par divers organismes. Le financement vient notamment de Patrimoine canadien, de Santé Canada et d'AINC. Combien de rapports ces gens doivent-ils préparer?

M. Steinke : Je sais que dans le cadre du développement de la petite enfance, nous avons travaillé en collaboration avec nos collègues de DRHC, de l'Agence de santé publique et de Santé Canada afin de réduire les exigences en matière de rapports et le fardeau administratif des Premières nations, des communautés inuites et des autres communautés autochtones en contexte urbain. Nous nous apprêtons à présenter une proposition en ce sens au ministre, un peu plus tard cette année. Même au sein du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, je sais que nous essayons de réduire le fardeau des rapports de 25 p. 100 sur une période de temps définie. Nous prenons la chose au sérieux et nous cherchons des façons de réduire les rapports et de faire en sorte qu'ils soient davantage axés sur les résultats, qu'ils nous

us how children's lives are improving, not just about how the money is spent, but how it is actually changing the lives of the children and families in the communities.

Senator Carstairs: Excellent.

Senator Pépin: My question is on suicide prevention. You said earlier that youth from Aboriginal communities will be consulted in an attempt to create suicide prevention methods and programs. I was wondering if there is or will be a national program or conference for youth from all over the country to share their ideas and develop these suicide prevention programs.

Ms. Anand: I am glad you asked that question, because I was talking with my colleagues at the Assembly of First Nations, and we have not quite called it a "summit" or "conference." However, we wanted youth to come together to talk about it, and give us their insights as to what is going well, what is not going well and how we can improve current programming so that it can be more targeted particularly to the prevention side. I am glad you raised that.

Senator Pépin: Will you bring them together to discuss Aboriginal youth difficulties?

Ms. Anand: The Assembly of First Nations has a youth council and counterparts in the provinces also have youth counsellors and advisers. We hope to do that. It is part of our work plan, and although we have not called it a conference or a summit, we want youth to come together and talk to us.

Senator Pépin: That will be in the coming year, I hope?

Ms. Anand: It would be for this fiscal year. We have that as part of our work plan.

Senator Dallaire: My question is about Aboriginal children — street kids — with respect to sexual exploitation and drugs.

Are Aboriginal girls or boys involved in the drug trade, or are they principally drug users? Are the girls being sexually exploited predominantly to feed a drug problem, or is it simply a means to gather funds for other essential needs?

Ms. Anand: We work with Health Canada on that particular question through the ADA program, that is, the alcohol and drug abuse program, and with the RCMP and SolGen to provide the Aboriginal perspective on these issues.

I will have to get back to you regarding the details and the numbers, unless my colleagues have them.

disent dans quelle mesure la vie des enfants s'améliore, et non seulement combien d'argent est dépensé, mais comment les programmes changent la vie des enfants et des familles dans les collectivités.

Le sénateur Carstairs : Parfait.

Le sénateur Pépin : Ma question porte sur la prévention du suicide. Vous avez dit un peu plus tôt que les jeunes des collectivités autochtones seront consultés en vue de créer des méthodes et des programmes de prévention du suicide. Je me demande s'il y a ou s'il y aura un programme national ou une conférence permettant aux jeunes de l'ensemble du pays d'échanger leurs idées et de mettre au point ces programmes de prévention du suicide.

Mme Anand : Je suis ravie que vous posiez cette question, puisque je me suis entretenue avec mes collègues de l'Assemblée des Premières nations à ce sujet. Nous n'avons pas vraiment parlé d'un « sommet » ou d'une « conférence », mais nous voulons que les jeunes se réunissent pour en parler et qu'ils nous disent ce qui va, ce qui ne va pas et comment nous pouvons améliorer le programme actuel afin qu'il soit davantage axé sur la prévention. Je suis heureuse que vous posiez cette question.

Le sénateur Pépin : Allez-vous les réunir pour qu'ils parlent des difficultés des jeunes Autochtones?

Mme Anand : L'Assemblée des Premières nations comporte un conseil des jeunes, et les homologues des provinces ont également des conseillers sur la jeunesse. Nous espérons faire cela. C'est prévu dans notre plan de travail et bien que nous n'ayons pas parlé d'une conférence ou d'un sommet, nous voulons que les jeunes se réunissent et nous parlent.

Le sénateur Pépin : Ce sera au cours de l'année, j'espère?

Mme Anand : Ce serait au cours de la présente année financière. Nous l'avons prévu dans notre plan de travail.

Le sénateur Dallaire : Ma question porte sur les enfants autochtones — les jeunes de la rue — plus particulièrement sur l'exploitation sexuelle et la drogue.

Les filles ou les garçons autochtones sont-ils impliqués dans le trafic de la drogue, ou sont-ils principalement des consommateurs de drogue? Les filles sont-elles exploitées sexuellement surtout pour répondre à un problème de drogue, ou est-ce simplement un moyen d'obtenir de l'argent pour répondre à d'autres besoins essentiels?

Mme Anand : Nous travaillons en collaboration avec Santé Canada sur ce problème particulier dans le cadre du programme de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues, ainsi qu'avec la GRC et le Solliciteur général pour faire connaître le point de vue autochtone sur ces questions.

Je devrai revenir pour vous donner les détails et les chiffres, à moins que mes collègues aient ces renseignements.

Senator Dallaire: I am looking for more of a trend. Is there a trend? There is a dominant element of street kids, early sexual abuse and the sex trade. Is the drug dimension one of usage, or are they involved or being used in the actual trading of drugs?

Ms. Anand: In the cases I have come across, most of the time it was related to usage. In terms of a trend, I will have to get back to you. With respect to most of the suicide cases, in the anecdotal information that I have come across it is related to usage.

Mr. Steinke: I have worked on this file in past years, and it is a growing concern across the country for Aboriginal communities because of the number of individuals being sexually exploited and how it is linked to the drug issue. The growing amount of drug misuse that is occurring in communities is another big concern.

I would ask the RCMP or the public safety and emergency preparedness department for a discussion on exact numbers and how they are linked. From my experience, they are easily intertwined. You do see individuals recruited in the community to move to the urban environments to work in the sex trade. Often, it starts in the community, it is somewhat organized, and it is becoming a bigger issue. There is more recruitment going on, bringing many children into it, which is a sad state of affairs for all of us. That is why, with respect to our coordination — not just within our own department, because we are dealing with First Nations on reserve and the child welfare stream — we have to work with the provinces, because one day the children are on the reserve, and then tomorrow they are in an urban environment. We need the provinces and the First Nations agencies to talk on a daily basis so that they know this is going on and can try to stop it from expanding.

Senator Dallaire: I was in Brazil with the children involved in the drug war, and they are young children, a lot of them girls. The sexual exploitation and the drug wars are all intimately interrelated for children from nine years old and upwards. You never hear of that dimension in Canada, namely, the children, the drug war, the drug trade and the sexual exploitation all being linked, versus simply usage. We always speak of usage, yet the children are often an instrument in getting the drugs moved in the community. If the Aboriginal children are a dominant force among the street kids, then we have a targeted group in attempting to alleviate the situation.

What instruments are operational between the criminal, cultural and health aspects? What operational headquarters did you have working to fight this kind of drug war, or this dimension in the streets?

Mr. Steinke: I know that the Department of Public Safety and the RCMP are engaging in various prevention strategies, as are municipal police forces across the country. INAC does not have a direct link there, but we would support agencies in those

Le sénateur Dallaire : Je cherche plutôt à savoir s'il y a une tendance. Il y a un trait dominant chez les jeunes de la rue, l'abus sexuel à un jeune âge et le commerce du sexe. Le problème de la drogue est-il un problème de consommation, ou les jeunes sont-ils impliqués ou utilisés dans le trafic de la drogue?

Mme Anand : Dans les cas que j'ai vus, le problème est lié à la consommation, la plupart du temps. Pour ce qui est d'une tendance, je vais devoir vous revenir à ce sujet. Dans la plupart des cas de suicide, les renseignements non scientifiques que j'ai vus montrent que le problème est lié à la consommation.

M. Steinke : J'ai travaillé à ce dossier par le passé, et cette question est de plus en plus préoccupante pour les collectivités autochtones de partout au pays, compte tenu du nombre de personnes qui sont exploitées sexuellement et du lien qui existe entre ce problème et celui de la drogue. L'abus de drogues prend de l'ampleur dans les collectivités, ce qui est très inquiétant également.

Je demanderais à la GRC ou au ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile de me donner les chiffres exacts et de m'indiquer comment les problèmes sont liés. D'après mon expérience, ils sont étroitement liés. Des personnes sont recrutées dans la collectivité pour travailler dans le commerce du sexe en milieu urbain. Souvent, l'activité commence dans la collectivité, elle est quelque peu organisée et le problème prend de l'ampleur. Il y a plus de recrutement, plus d'enfants impliqués, ce qui est bien triste pour nous tous. C'est pourquoi, en ce qui a trait à nos efforts de coordination — non seulement au sein de notre ministère, parce que nous traitons avec les Premières nations dans les réserves et les services de protection de l'enfance — nous devons travailler avec les provinces, puisqu'un jour les enfants sont dans la réserve et le lendemain, ils se retrouvent en milieu urbain. Les provinces et les organismes des Premières nations doivent se parler sur une base quotidienne pour savoir que le problème existe et pour essayer de freiner son expansion.

Le sénateur Dallaire : Au Brésil, j'ai rencontré des enfants impliqués dans la lutte contre la drogue, de jeunes enfants, dont beaucoup sont des filles. L'exploitation sexuelle et la lutte au trafic de la drogue sont étroitement liées pour les enfants de 9 ans et plus. Vous n'entendez jamais parler de cette dimension au Canada, c'est-à-dire que les enfants, la lutte contre la drogue, le trafic de la drogue et l'exploitation sexuelle sont tous reliés; ce n'est pas simplement un problème de consommation. Nous parlons toujours de consommation, alors que les enfants sont souvent utilisés pour faire circuler la drogue dans la collectivité. Si les enfants autochtones constituent une force dominante parmi les jeunes de la rue, alors nous avons un groupe cible pour tenter d'atténuer le problème.

Quels instruments sont en place pour aborder les aspects liés au crime, à la culture et à la santé? Quels services opérationnels avez-vous mis en place pour combattre ce type de lutte antidrogue ou cette dimension dans la rue?

M. Steinke : Je crois que le ministère de la Sécurité publique et la GRC s'engagent dans diverses stratégies de prévention, tout comme les forces policières municipales partout au pays. AINC n'a pas de lien direct à cet égard, mais nous aiderions les

discussions and how they move forward on that issue. It does become a criminal matter, and there are experts across the country within the RCMP, municipal police forces and provincial police forces looking at this issue and developing mechanisms to stop it.

Senator Dallaire: If most of the kids are Aboriginal, then the leadership role in pushing that envelope should come from your department.

The Chairman: At this time, we will adjourn. I would like to thank our witnesses. You have a heavy load because you have to speak for all the others who work in this field. If we have conveyed to you our concern and our anticipation that the pace of progress will be faster, we have done our job, and you have done your job in bringing forward your point of view.

There is a concern that although we are talking about the Convention on the Rights of the Child, it does not seem to have embedded itself in the psyche of the bureaucracy or, perhaps, even Parliament, to the extent that it should.

The second point is that when you read that document, it talks about a child, and it has many facets. Your job and our recommendations will have to deal with the fact that we will be talking about one Aboriginal child, and yet we hear, "It is not my responsibility. It is the police." We will have to think collectively about how we can work with the child for the betterment of that child, rather than maintaining our separate areas and responsibilities, if we are to succeed. I will end on that comment.

The committee adjourned.

organismes dans ces discussions pour les aider à faire avancer le dossier. Il s'agit d'une question de criminalité, et des experts de la GRC ainsi que des forces policières municipales et provinciales partout au pays se penchent sur ce problème et élaborent des mécanismes afin de l'enrayer.

Le sénateur Dallaire : Si la plupart des jeunes sont des Autochtones, alors c'est votre ministère qui devrait jouer un rôle de leadership pour faire avancer ce dossier.

La présidente : Nous allons ajourner nos travaux maintenant. J'aimerais remercier les témoins. Vous avez une lourde charge puisque vous devez parler au nom de toutes les personnes qui travaillent dans ce domaine. Si nous avons réussi à vous transmettre notre inquiétude et notre espoir que des progrès seront réalisés plus rapidement, nous avons fait notre travail, et vous avez fait le vôtre en nous faisant part de votre point de vue.

Bien que nous parlions de la Convention relative aux droits de l'enfant, il ne semble pas qu'elle se soit ancrée autant qu'il le faudrait dans l'esprit des bureaucrates ou peut-être même dans celui du Parlement.

Par ailleurs, ce document parle de l'enfant, et il comporte de nombreux aspects. Votre tâche et nos recommandations devront tenir compte du fait que nous parlerons d'un enfant autochtone, alors que nous entendons dire « Ce n'est pas ma responsabilité, mais celle de la police ». Nous devons réfléchir ensemble à la manière dont nous pouvons travailler avec l'enfant pour le mieux-être de cet enfant, au lieu de s'en tenir chacun à nos secteurs de responsabilité distincts, si nous voulons obtenir des résultats. Je vais m'arrêter sur ce commentaire.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Monday, May 29, 2006

First Nations Child and Family Caring Society of Canada:

Cindy Blackstock, Executive Director.

Native Women's Association of Canada:

Jennifer Lamborn, Research and Policy Support.

Monday, June 5, 2006

Indian and Northern Affairs Canada:

Sandra Ginnish, Director General, Treaties, Research, International and Gender Equality Branch;

Havelin Anand, Acting Director General, Social Policy and Programs Branch;

Bruno Steinke, Acting Director, Social Programs and Reform Directorate.

TÉMOINS

Le lundi 29 mai 2006

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada :

Cindy Blackstock, directrice exécutive.

Association des femmes autochtones du Canada :

Jennifer Lamborn, Recherche et Soutien politique.

Le lundi 5 juin 2006

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Sandra Ginnish, directrice générale, Direction générale des traités, de la recherche, des relations internationales et de l'égalité entre les sexes;

Havelin Anand, directrice générale intérimaire, Direction générale de la politique sociale et des programmes;

Bruno Steinke, directeur intérimaire, Direction de la réforme des programmes sociaux.